VENDREDI 26 DÉCEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1866
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

OXFORT
Vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
SI VOTRE ANIMAL POUVAIT CHOISIR
OXFORT NUTRITION ANIMALE
KNZ
61, route de Dijon - 21600 Longvic
03 80 66 42 53

Un Noël sur le pied de guerre



Les Bourguignons se sont rendus nombreux à Bruxelles pour y manifester leur opposition à l'accord du Mercosur et plus globalement, au sort réservé à l'agriculture en Europe aujourd'hui. En parallèle, des manifestations se sont aussi tenues dans l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre. Et tout cela pourrait bien n'être qu'une mise en jambes avant un second round plus « chaud » annoncé pour début janvier. Car pour l'heure, la conclusion de l'accord du Mercosur n'a été que repoussée…

Pages 03 et 04

Encart : Barème d'entraide 2025-2026 (réservé aux abonnés)



P.10

ACTUALITÉS *Région*

DNC dans le Doubs // Un foyer qui ne remet pas en cause la vaccination



Illustration générée par IA

P.13

PRODUCTIONS *Élevage*

Vêlage // un nombre plus important de jumeaux cette année



P.16

RÉTROSPECTIVE

L'année 2025 en images

première partie

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.etsbuchez.fr
Bonne année 2026
avec la gamme KUHN



PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.05 21e OVINPIADES : PARTICIPER, DÉCOUVRIR ET ÉVOLUER

.06 INSTITUT AGRO DIJON : FUTURS INGÉNIEURS ET AGROÉNERGIES BIEN ACTUELLES

.07 ANCIENS EXPLOITANTS DE L'YONNE : LE BILLET D'HUMEUR DE JEAN-PIERRE BOURON

.08 JUGEMENT DE BÉTAIL : ILS ONT BIEN POINTÉ

.09 JEUNES AGRICULTEURS : LE CINQ NEUF

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 DNC DANS LE DOUBS : UN FOYER QUI NE REMET PAS EN CAUSE LA VACCINATION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 DNC : REMETTRE L'INFORMATION AU CENTRE DU DÉBAT

.13 VÊLAGES DE JUMEAUX : ET VOUS, VOUS EN AVEZ COMBIEN ?

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.14 INSTALLATION : DES IDÉES POUR SE DÉVELOPPER

PRODUCTIONS // CULTURES

.15 YNOVAE : PÉRENNISER LES FILIÈRES

RÉTROSPECTIVE // PREMIÈRE PARTIE

.16 L'ANNÉE 2025 EN IMAGES

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.22 VOYAGE D'ÉTUDE : L'AVENTURE CANADIENNE

.23 SANTÉ EN ZONE RURALE : UN PARTENARIAT « CONCRET ET UTILE »

SERVICES

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.27 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 PORTRAIT : DANS LA DENTELLE DE LA VIE DES AUTRES

.32 INTERNATIONAL : VISITEURS AFRICAINS EN BOURGOGNE



// LE DESSIN

// EN BREF

DNC Pas d'inflexion de Lecornu après sa rencontre avec les syndicats

À l'issue de sa rencontre avec les syndicats agricoles (hors Modef), le 19 décembre, Sébastien Lecornu a adressé, à la demande de la FNSEA, un courrier réexpliquant la stratégie sanitaire mise en place pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), consistant notamment à abattre la totalité d'un foyer quand un cas est détecté. *« N'éliminer que les bovins présentant des symptômes fait courir un risque majeur de propagation du virus »*, affirme M. Lecornu, alors que la Coordination rurale et la Confédération paysanne, les deux syndicats opposés à cette stratégie d'abattage, avaient signalé des *« ouvertures »* le 19 décembre après leur rencontre avec le Premier ministre. Il fait passer aussi le montant d'un fonds d'urgence, annoncé en début de semaine, de 10 à 11 M€, destinés aux petites exploitations les plus en difficulté. Plus de 7 M€ d'acomptes ont été versés aux éleveurs dont les vaches ont été abattues depuis juin. La lettre donne par ailleurs un calendrier précis pour la vaccination de 750 000 bovins dans dix départements du Sud-Ouest, *« conduite sous un mois »*. Le Premier ministre ajoute avoir demandé aux préfets de suspendre les contrôles de l'État dans les exploitations à vacciner, quand la Coordination rurale demandait un moratoire sur tous les contrôles par l'État des agriculteurs. Il annonce aussi un déplacement des ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur en Italie, principal acheteur des veaux français, la semaine prochaine.

DNC La proposition des JA pour mieux contrôler les mouvements

À l'occasion de leur rencontre avec le Premier ministre Sébastien Lecornu le 19 décembre, les Jeunes agriculteurs (JA) ont demandé un durcissement des contrôles des mouvements d'animaux, pour limiter la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). *« Il faut cibler les exploitations qui ne jouent pas le jeu »*, a déclaré le président des JA à la sortie de l'entretien. Techniquement, le syndicat demande notamment que la déclaration des mouvements d'animaux se fasse préalablement au départ, et non ultérieurement, comme actuellement. Matignon ne s'est pas prononcé sur cette proposition, et promet de l'examiner. Cette demande intervient alors que des déplacements illicites d'animaux sont suspectés d'être à l'origine des derniers foyers de DNC en Occitanie. De son côté, lors de l'annonce de la vaccination élargie dans les Pyrénées le 12 décembre, le ministère de l'Agriculture avait promis dans son communiqué des *« contrôles routiers renforcés »*. Le 19 décembre, les JA ont aussi présenté leur demande d'une *« révision immédiate des règles [européennes] pour permettre la libre commercialisation des animaux vaccinés et immunisés »*. Cette requête, déjà formulée dans un communiqué du 16 décembre, n'a pas encore été arbitrée par les services du Premier ministre.

Influenza aviaire Guichet ouvert le 12 janvier pour les indemnités de 2024-2025

À compter du 12 janvier 2026 (à 14 heures), les éleveurs de volailles et de poules pondeuses des zones réglementées contre l'influenza aviaire en 2024-2025 pourront déposer une demande de couverture de leurs pertes économiques sur le portail de FranceAgriMer, a annoncé l'organisme public dans un communiqué le 18 décembre. Le guichet se refermera le 27 février 2026 à 14 heures Cette aide, annoncée le 17 novembre par la ministre de l'Agriculture, vient compenser les pertes liées à l'arrêt de la production dans les exploitations en raison des interdictions de mises en place et de mouvements de volailles (elle n'est pas une indemnisation pour dépeuplement sanitaire). Ces pertes économiques, subies pendant les mesures de restrictions sanitaires ayant conduit à des vides prolongés, sont indemnisées à hauteur de 90 %, est-il précisé. Comme annoncé, l'enveloppe totalise 4 M€. Lors de la campagne 2024-2025 (du 1er août 2024 au 31 juillet 2025), la France a connu 15 foyers d'influenza aviaire, qui ont été entourés d'une zone réglementée de 10 km.

// EN IMAGE

« Le SIA aura bien lieu »



CS / Actuagri

Dans un libre propos publié le 20 décembre dans La Tribune dimanche, le président du Salon international de l'Agriculture (SIA), Jérôme Despey, a indiqué que l'édition 2026 du Salon aura bien lieu. Reconnaissant que *« le contexte est lourd »*, il assure que le SIA ouvrira bien ses portes le 21 février matin pour les refermer le 1er mars au soir, car il permet de *« créer du lien entre celles et ceux qui font l'agriculture et la société »*. Quant à la question de savoir s'il y aura des bovins au Salon, en raison de l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) *« à ce stade, personne ne peut répondre de façon définitive. Prétendre le contraire serait irresponsable »*, a indiqué Jérôme Despey. Dans sa tribune, il a assuré que les consignes sanitaires et vétérinaires seront *« strictement respectées (…) Sans exception. Nous sommes trop conscients des risques pour nous aventurer dans des chemins non balisés. On ne joue pas avec le vivant. On ne joue pas avec le travail des éleveurs »*, a-t-il écrit.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

SYNDICALISME

// MANIFESTATIONS

Ce n'est pas le moment de croire au Père Noël !

Les Bourguignons sont montés en force à Bruxelles le 18 décembre pour appuyer leur opposition aux accords du Mercosur et faire écho aux inquiétudes plus larges du monde agricole quant à la menace sanitaire que la DNC fait planer sur l'élevage, ou aux risques de renchérissement des coûts de production dans les céréales. Pour les FDSEA de la Nièvre, de l'Yonne ou de la Côte-d'Or, le combat se menait autant dans la capitale européenne que sur les routes de la région.



La manifestation bruxelloise du 18 décembre a rassemblé près de 10 000 participants, dont 4 000 Français.



Une quarantaine de Côte-d'Oriens s'est rendue à Bruxelles. La présence massive d'agriculteurs belges, italiens ou irlandais a impressionné la délégation. Sur place Antoine Carré, le président de la FDSEA 21, a pu échanger avec Arnaud Rousseau, président de la FNSEA.



Sur la Pac, la délégation nivernaise avait de quoi faire passer le message !



Du côté de la FDSEA de l'Yonne, la mobilisation aura aussi été forte, avec des messages sans ambiguïté.



En parallèle des manifestations bruxelloises, on s'est aussi mobilisé en départements, comme ici, avec les élèves du lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, vendredi 19 décembre.



SYNDICALISME

// À CHABLIS

89

« Soutenir la profession dans son ensemble »

À la veille de la manifestation bruxelloise, les Jeunes agriculteurs du Chablisien, dans l'Yonne, ont organisé un rassemblement, en soutien à ceux qui pouvaient se déplacer dans la capitale européenne.



Dans l'Yonne, plusieurs manifestations ont eu lieu en marge de la protestation bruxelloise.



Vendredi 19 décembre, au péage d'Auxerre-Nord.

Mercredi 17 décembre, les Jeunes agriculteurs du Chablisien avaient donné rendez-vous au rond-point Saint-Vincent à Chablis à tous les agriculteurs intéressés. Rémy Collon, président du canton de Chablis se réjouissait de la présence de nombreux collègues : *« On a réalisé cette manifestation pour montrer notre protestation contre le Mercosur, contre la nouvelle Pac, contre la taxe aux engrais, et pour soutenir les éleveurs touchés par la DNC et pour ceux qui partaient à Bruxelles »*. Salarié agricole, il n'a pas la prétention de donner un avis sur la DNC, *« je ne suis pas éleveur, je ne peux pas me positionner dessus, mais nous les soutenons dans cette période complexe »*. Cinq tracteurs sont arrivés des différents axes et se sont positionnés autour du rond-point. Pendant ce temps, les JA lançaient un feu à proximité. Florent Crochot, céréalier dans le Tonnerrois, s'est également déplacé. *« Même si je ne suis pas syndiqué, il est important pour moi d'assister à ce rassemblement. Ils sont en train de tuer notre agriculture. Entre l'accord de libre-échange avec le Mercosur, et la baisse prévisionnelle de 23 % des aides PAC, ce n'est pas gérable »*, témoignait-il, en colère.

« Tellement de choses vont mal »

À ses côtés, Ludovic Barat, viticulteur dans le Chablisien et représentant de la FDSEA, confiait : *« il y a tellement de choses qui vont mal, qu'on ne sait même pas quel sujet aborder en premier. Dans le secteur viticole, ce qui nous touche majoritairement c'est la taxe aux engrais, et plus particulièrement pour les viticulteurs bios et les petits domaines, ce sont les aides PAC. C'est la problématique de la DNC qui a réveillé de nombreuses manifestations, mais il en existe tellement d'autres : le Mercosur, la difficulté à trouver du personnel et également du logement… »*. Son fils, Jehann Barat, membre du canton des JA se livrait sur l'actualité : *« En tant que viticulteur, nous sommes moyennement impactés par ces grands thèmes, et notamment pour le Mercosur, car nous produisons en bouteille. Mais nous ne pouvons pas penser individuellement, nous devons apporter notre soutien aux autres secteurs de la profession agricole. Nous devons penser collectivement »*. Pour eux, faute de résultats à Bruxelles, d'autres manifestations seront organisées l'année prochaine.

Charlotte Sauvignac

// EN CÔTE D'OR

21

Pouilly en apéritif

Une action syndicale très animée s'est déroulée ce lundi à Pouilly-en-Auxois.

Ils l'avaient mauvaise en rentrant de Bruxelles et ils ont remis ça, plus localement. Les adhérents FDSEA-JA de Côte-d'Or se sont donné rendez-vous le 22 décembre devant la Chambre d'agriculture de Créancey. Deux ronds-points en feu, des banderoles revendicatives un peu partout, la levée du péage de l'autoroute… Il y avait de l'animation et de très nombreux internautes ont pu suivre cette manifestation en quasi-direct sur notre page Facebook (quatre vidéos sont disponibles). Bloquer l'A6 est bien *« passé »* dans la tête des responsables syndicaux, mais le moment était sans doute mal venu avec l'approche de Noël. Ce n'est que partie remise selon Antoine Carré, le président de la FDSEA de Côte-d'Or. *« Je pense que nous allons reprendre dès le 2 janvier. D'ici là, il faut être présent sur le plan médiatique, maintenir un maximum la pression sans emmerder la population »*. Une nouvelle action était d'ailleurs programmée dès le lendemain, mardi, à la Toison d'Or à Dijon.

Trois gros sujets

Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise, exprime le ras-le-bol général de la profession : *« il y a une multitude de sujets, mais trois d'entre eux sont sans doute plus importants que les autres car ils vont avoir un impact financier monumental sur nos exploitations. Le Mercosur tout d'abord : nous n'avons pas de visibilité sur les impacts sur nos marchés, mais il y en aura. Et tout ce qui pourrait rentrer sur notre territoire irait à l'encontre de ce que nous faisons ou plutôt, de ce que nous ne faisons pas. Je pense à toutes les contraintes et normes que nous avons en Europe ! Ce serait du foutage de gueule, il n'est pas possible de négocier avec ça »*. L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise aborde ensuite le MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) : *« il fait beaucoup parler en ce moment et pour cause, une augmentation du prix de l'engrais est à redouter, elle pourrait représenter 40 euros de l'hectare ! Nous aurions plutôt besoin de 40 euros/ha de soutiens ! Ce MACF, il ne faut pas l'oublier, est un dispositif général qui ne concerne pas uniquement le monde agricole. L'idée de notre syndicat est de le mettre en stand-by et de retirer les engrais. Compte tenu du prix actuel du blé, le moindre centime de hausse sur l'engrais est inconcevable. C'est certain, nous ne lâcherons rien sur ce sujet »*. Le Côte-d'orien termine sur la Pac : *« nous sommes dans une crise économique, nous l'avons bien compris. Mais il est impossible de taper une nouvelle fois sur l'agriculture. Si nos dirigeants veulent trouver de l'argent, je leur donne ici une solution qui ne coûtera strictement rien : enlevez les contraintes, laissez-nous produire et vous verrez, nous ramènerons du PIB en France. Cette année, la balance commerciale sur l'export ne sera pas positive pour la toute première fois… C'est une triste première. On nous enlève des moyens de production et on en arrive là… »*.

AG



Antoine Carré annonce plusieurs blocages pour début janvier.



L'action syndicale a connu une forte mobilisation ce lundi 22 décembre à Créancey.

// 21E OVINPIADES

58 Participer, découvrir et évoluer

Sarah Dauphin, 20 ans, a participé pour la seconde année consécutive aux Ovinpiades. Une compétition, certes, mais pas seulement…



Sarah Dauphin

Sarah Dauphin participait pour la seconde fois aux Ovinpiades.

« J'ai participé aux Ovinpiades 2024 sur les conseils d'une amie. Et, j'ai souhaité y retourner cette année afin d'essayer de faire mieux. Un défi que j'ai relevé puisque j'ai terminé 11e contre 21e l'an dernier ! » se félicite Sarah Dauphin, 20 ans et étudiante en BTS 2e année de productions animales (PA) au Legta de Challuy. Sarah n'était pas la seule de cet établissement scolaire à participer à cette 21e édition puisque quatre autres étudiants de BTS PA et quatre étudiants en BTS des métiers de l'élevage étaient également au rendez-vous.

Pour Sarah, cet événement dédié aux jeunes permet de se *« challenger soi-même »*, avant d'ajouter que malgré tout *« c'est bien plus qu'un concours. Pour moi, c'est un moment convivial durant lequel on apprend beaucoup, tout en rencontrant des professionnels de la filière ovine et des étudiants venant d'autres établissements »*.

Plus en détail, elle explique : *« d'un point de vue professionnel, les Ovinpiades permettent de s'intégrer dans la filière ovine en rencontrant différents professionnels du secteur, ce qui sera utile à l'avenir pour trouver des stages ou des emplois. De plus, elles permettent d'obtenir de réelles compétences techniques et de découvrir le travail qui peut être effectué sur le terrain. D'un point de vue personnel, les Ovinpiades m'ont permis de découvrir une filière que je connaissais peu, et d'élargir mes centres d'intérêt »*. En effet, *« avant d'entrer en BTS PA, je n'étais pas particulièrement attirée par les ovins »*, souligne-t-elle, *« mais grâce aux travaux pratiques, aux stages et à ma participation aux Ovinpiades l'an dernier, j'ai commencé à apprécier cette espèce. Aujourd'hui, j'apprécie de travailler avec les ovins car c'est une production qui demande beaucoup de manipulations différentes et beaucoup de technique… en somme on ne s'ennuie jamais ! »*.

L'avenir en ligne de mire

En outre, la jeune étudiante met en avant l'importance plus générale de l'existence de ce concours. *« Cela permet de former et donner envie aux nouvelles générations de s'orienter vers la filière ovine. À mon sens, l'avenir de cette filière dépend des jeunes qui s'y engagent dès aujourd'hui. Il est donc essentiel de leur transmettre la passion de travailler avec les ovins et de leur montrer que cette production a encore beaucoup de potentiel »*. Sur cette question de l'avenir, elle développe : *« même s'il y a encore trop peu d'élevages dans la région et qu'à l'échelle nationale la filière ovine fait face à des difficultés, je pense qu'elle continuera à avoir toute sa place dans les années à venir, notamment dans la Nièvre car les terres se prêtent à ce type d'élevage »*. Toujours concernant le futur, Sarah évoque le sien. *« Après mes études, j'aimerais travailler dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation, en lien avec différents types d'élevages. De ce fait, je souhaiterais poursuivre mes études en école d'ingénieur agronome, par la voie de l'apprentissage. Je connaîtrai l'école à l'issue du concours »*. En attendant d'écrire un peu plus son histoire, elle retiendra un souvenir un peu particulier de cette édition des Ovinpiades : *« une brebis m'a échappé et j'ai dû courir derrière elle, dans une situation un peu surprenante. Avec du recul, cela a été à la fois stressant et très drôle »*. Un souvenir marquant qui s'ajoutera aux autres pour former, *in fine*, un atout majeur : la passion du métier.

Chloé Monget



Mylène Jeannot

De cette 21e Ovinpiades, Sarah Dauphin retiendra de nombreux souvenirs.

89 Retour sur la flavescence dorée

// VIGNE

Après deux phases de prospection sur le terrain, Fredon BFC donne les résultats sur les prélèvements de la *« jaunisse de la vigne »* au sein de la région. Retour sur l'Yonne.

Depuis 2022, la flavescence dorée est arrivée dans l'Yonne, en commençant par Maligny. Les viticulteurs ont donc dû s'adapter en réalisant une surveillance accrue avec deux prospections du vignoble, une précoce à la mi-juillet, l'autre à la fin septembre/début octobre. Cette mission est encadrée et financée par plusieurs organismes : Fredon BFC, organisme à vocation sanitaire pour le domaine du végétal, le Service Régional de l'Alimentation (SRAL), la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB) et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB). Pour mener à bien leur projet, *« les viticulteurs et agents de la Fredon doivent réaliser des prospections et donc signaler les ceps symptomatiques de jaunisse feuilles enroulées, des rameaux verts, une décoloration des feuilles et des nervures de la feuille et pour terminer des raisins flétris ou même il peut y avoir une absence de raisin »*, cite Solène Dubuisson, chargée de mission viticulture et expérimentation à Fredon Bourgogne. Par contre : *« la jaunisse de la vigne dénombre deux maladies « le bois noir » et la « flavescence dorée ». Elles ont exactement les mêmes symptômes, ce sont donc les analyses en laboratoire qui permettent de trancher »*, ajoute-t-elle. En entrant dans le vif du sujet, Solène Dubuisson revient sur les informations de l'année dernière. La prospection de la *« jaunisse de la vigne »* avait révélé que cinq communes icaunaises avaient des ceps isolés ou début de foyers de flavescence dorée. Parmi ces communes, *« nous retrouvons Beine, qui comptait trois échantillons détectés ; Chablis (dont Milly et Poinchy) avec trois échantillons ; Chemilly-sur-Serein avec quatre ; Chichée, avec un seul et Maligny avec cinq échantillons »*, liste-t-elle.

Prospecter avec vigilance

Cette année, les analyses ont évolué. Chablis fait toujours partie des communes concernées, mais *« se stabilise ou du moins ne s'étend pas, avec deux échantillons détectés positifs pour 160 échantillons réalisés »*, chiffre-t-elle. *« On a déjà constaté que si tout le monde joue le jeu, une commune peut voir disparaître la flavescence dorée entre 3 et 5 ans »*, avoue Solène Dubuisson. Mais pour cela, l'ensemble des viticulteurs doivent respecter les quatre piliers, tels que : la prospection du vignoble, planter du matériel végétal traité à l'eau chaude (greffe), l'arrachage de pieds malades et l'application d'insecticides. Il est également fortement conseillé de nettoyer les lames des rogneuses entre chaque parcelle de vigne pour éviter la dissémination de l'insecte vecteur : la cicadelle de la Flavescence Dorée. Maligny fait également partie de ses communes, *« qui ont des résultats encourageants »*, car cette année, *« sur 78 échantillons réalisés, trois ont été détectés positifs »* donc en diminution par rapport à l'an passé. A contrario, la commune de Chichée connaît une grosse évolution du foyer, passant *« d'un début de foyer détecté sur une seule parcelle »* à *« vingt-six échantillons positifs cette année répartis sur plusieurs parcelles autour de celle initialement touchée, sur 88 échantillons réalisés au total sur la commune »*. Cela peut s'expliquer par le fait qu'*« un pied de vigne met a minima un an, parfois deux pour exprimer des symptômes »*, rassure-t-elle. Préhy a rejoint, cette année les communes contaminées *« avec sept échantillons détectés positifs sur 33 échantillons au total »*. C'est une commune qui *« doit être regardée avec attention l'an prochain »*, convient-elle. Avant de terminer, Solène Dubuisson, revient sur les communes de Beine et de Chemilly-sur-Serein qui n'ont pas eu *« d'échantillons positifs »* cette année, comparativement à l'an passé. *« Il ne faut pas crier victoire trop vite même si ce sont des résultats encourageants. Nous serons davantage vigilants l'année prochaine »*, conclut-elle. Suite à ces résultats, des réunions bilan seront organisées en début d'année prochaine où chaque viticulteur sera convié pour échanger sur la situation de chaque commune. Fredon BFC rappelle également que tous les ceps marqués lors des prospections collectives doivent être *« impérativement arrachés avant le 31 mars 2026 »*.

Charlotte Sauvignac



MBaudoin

Fredon BFC vient officiellement de transmettre les résultats après la prospection qui a eu lieu dans les vignes icaunaises.

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

PORTES OUVERTES

9 JANVIER 2026

Station de Charmoy (89)

VENTES AUX ENCHÈRES REPRODUCTEURS CHAROLAIS

LE 14 JANVIER 2026

Prochaines dates : 21 janvier et 4,11 février à Charmoy (89)

Contact :
Emilien DESMAIZIERES
06 86 27 58 94

Hugo PERSON
06 12 74 52 27

Union Charolais Croissance
www.charolaiscroissance.fr

// INSTITUT AGRO DIJON

21 Futurs ingénieurs et agroénergies bien actuelles

La chaire Agroénergies de l'Institut Agro Dijon a organisé, avec le concours d'étudiants, un évènement sur le développement de ces activités.



Nathan Roland et Cléa Cenizot, deux des quatre étudiants de l'Institut Agro Dijon impliqués dans l'organisation des rencontres sur les agroénergies.

« Vous ne travaillerez pas forcément dans les agroénergies, mais tous, en tant qu'ingénieurs agronomes, serez impactés dans votre profession. Ces activités sont désormais une partie intégrante de l'agriculture ». Ces propos, c'est Pascal Rol, ingénieur d'affaires biométhane chez GRDF, qui les a tenus devant un public d'étudiants, à l'Institut Agro Dijon, le 11 décembre. Tous participaient aux rencontres organisées par la Chaire Agroénergies de l'Institut Agro, et notamment par quatre étudiants *(voir encadré)*. Pascal Rol résumait assez bien le poids croissant pris par les agroénergies dans les activités agricoles en général et leur caractère de plus en plus incontournable dans les réflexions à avoir sur les systèmes agricoles. L'objectif de ces rencontres était d'acculturer des étudiants à ces nouvelles combinaisons entre ateliers agricoles « classiques » et productions énergétiques. Au programme : méthanisation et agrivoltaïsme. Des représentants d'énergéticiens et des agriculteurs impliqués dans ces activités sont venus témoigner de leurs expériences, de leurs espoirs, de leurs réussites mais aussi de leurs échecs ou des nombreuses difficultés à surmonter pour parvenir à faire des productions énergétiques un vrai « plus » pour la viabilité économique de leurs exploitations.

Avoir en tête des aspects essentiels

Sur la méthanisation, les objectifs d'une production nationale de 300 TWh à l'horizon 2050 ouvrent d'intéressantes perspectives mais Christophe Rousseau, agriculteur de l'Yonne et président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de Bourgogne-Franche-Comté (AAMBFC) le répétait : on ne s'improvise pas méthaniseur. Cela implique de lourds investissements et donc la nécessité de penser un projet bien dimensionné. *« Il faut*, précisait-il, *avoir bien en tête deux aspects essentiels : la capacité d'épandre les digestats produits par le méthaniseur et celle de disposer de suffisamment de matière à introduire dans le méthaniseur. Il faut aussi être conscient qu'un agriculteur qui se lance dans un tel projet va devoir batailler, face à l'administration, les opposants… »* Des développeurs tels que GRDF accompagnent et orientent les agriculteurs porteurs de projets dans les choix à opérer. La méthanisation est aussi porteuse d'avantages agronomiques, avec la possibilité d'allonger les rotations de cultures. L'agrivoltaïsme fut aussi largement évoqué avec le concours d'un autre agriculteur de l'Yonne, Hugues Trameau, vice-président de la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA). Le développement de sa troupe ovine se fait en parallèle d'un projet agrivoltaïque pour lequel les premiers coups de pioches devraient être donnés dans 18 mois. C'est une manière de valoriser des terres très superficielles sur lesquelles les rendements de colza étaient en baisse. Mais là aussi, il faut s'armer de patience face aux lourdeurs administratives. Son projet, il l'a démarré en 2018… Ces aspects-là aussi, les futurs ingénieurs agronomes vont devoir s'en préoccuper !

Berty Robert

Des étudiants aux manettes

Ces rencontres autour des agroénergies ont été organisées par quatre étudiants de l'Institut Agro Dijon : Lilian Boniface, Cléa Cenizot, Léandre Julien et Nathan Roland. Ils ont été accompagnés par Elisa Gonvin, animatrice de la chaire agroénergie à l'Institut Agro Dijon. Convaincus de l'importance des énergies aujourd'hui, en particulier dans le milieu agricole, ils se sont impliqués parce qu'en tant que futur ingénieur agronome, ils ont à connaître tout ce qui se passe dans la filière. *« Les agroénergies,* précise Cléa Cenizot, *c'est un sujet nouveau que l'on commence à aborder. Cet événement était l'occasion de le faire connaître au plus grand nombre parmi les étudiants de l'Institut Agro Dijon parce qu'on sait que cela représentera une dimension importante de notre métier à l'avenir. Face aux différents intervenants représentant l'agrivoltaïsme ou la méthanisation, nous avons posé des questions que nous nous posons en tant qu'étudiants. »* Au-delà du fait d'apporter aux autres étudiants des informations, ils ont eux-mêmes appris beaucoup dans l'opération : *« je ne pensais pas qu'on pouvait combiner agroénergies et exploitation agricole classique,* reconnaît Cléa. *Je pensais qu'il fallait faire l'un ou l'autre. »* Quant à Nathan Roland, il connaissait l'agrivoltaïsme *« mais j'avais des a priori sur la méthanisation. J'ai compris, par le biais de l'évènement, qu'une méthanisation peut être très intéressante si elle est bien menée, puisqu'elle permet de valoriser des déchets. »*

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

89 Une belle fin d'année

Comme chaque année, le marché de producteurs, à l'initiative de Rabuat & Fils a ouvert ses portes à Méré ce vendredi 19 décembre.

À l'approche des fêtes de fin d'année, Rabuat & Fils ont renouvelé une fois de plus, leur marché de producteurs à Méré, dans l'Yonne. Les visiteurs affluent, marchent pas à pas afin de trouver leur bonheur. Xavier Chavey, primeur et responsable du Jardin de Laborde, retrouve ses habitués. *« Nous savons que c'est le rendez-vous à ne pas manquer »*, constate-t-il. Pour lui, c'est *« l'un des seuls endroits où les gens viennent vraiment pour consommer. Ils savent ce qu'ils veulent et ils ont confiance en ce marché »*.



C'est l'affluence ce vendredi 19 décembre au marché de producteurs de Rabuat & Fils, à Méré.

Xavier Charvey fait partie des plus anciens participants à ce marché. Il se souvient encore, comme ce marché est né, et en discute avec l'un de ses clients, un ancien président à la Chambre d'agriculture. *« Avant nous avions un marché au sein des caves de Bailly Lapierre, c'était bien, il y a une dizaine d'années. Nous avions l'habitude de tous nous y retrouver. Jusqu'au moment où le préfet de l'époque a décidé d'arrêter ce marché »*, se remémore-t-il. *« C'était quelques semaines avant Noël. Roger Rabuat a donc décidé de faire un marché pour remplacer celui-ci »*. Depuis, le primeur a le sourire aux lèvres. *« Les visiteurs connaissent mes produits, même ma boisson pétillante à la fraise et à la pomme, sans alcool ! »*, confie-t-il en rigolant et explique *« qu'ils en redemandent toujours chaque année ! »*.

Plongé dans l'ambiance hivernale

Certains ont pris le wagon en route. Les biscuits paysans en font partie. Carine et Jean-Bernard Breuillé font déguster leurs sablés et les curieux s'y arrêtent. *« Nous sommes céréaliers en bio et nous avons décidé de nous diversifier en proposant des sablés afin que notre fille puisse reprendre ensuite l'exploitation sereinement »*, déclare Carine. *« Depuis que nous sommes arrivés ici, nous avons réussi à nous créer un petit réseau et chacun à sa spécificité c'est intéressant »*, ressent-elle. En face, Anne Rissel, ancienne infirmière s'est reconvertie dans la transformation de blé en pattes, d'où le nom de son entreprise *« la ferme des quatre pattes »*. C'est sa première édition et cela lui *« permet de rencontrer une clientèle qu'elle n'a pas l'habitude de rencontrer »*, elle qui habite dans le Loiret à la frontière avec l'Yonne, près de « Charny Orée en Puisaye ».

Tandis que les Murielle Bouillet & Étienne Grandin des Brebis du Cinto, c'est leur deuxième édition. *« On est du même avis que Xavier, les gens consomment vraiment ici. Peut-être que cela joue avec les dates, on est tout de même proches des fêtes familiales »*, sourit Murielle. Non loin de ces stands-ci, Rabuat & Fils enchaînent les commandes. *« Nous avons de nombreux clients qui viennent, que ce soit de Sens, ou même de Belgique et chaque année, c'est un succès »*, confie Antoine Blanchard, salarié de l'entreprise. Et ce n'est que le premier jour !

Charlotte Sauvignac

// ANCIENS EXPLOITANTS

89 Le billet d'humeur de Jean-Pierre Bouron

À quelques jours de la trêve des confiseurs, courte période de concorde et de rassemblement familial, nous aurions pu espérer être enfin doté d'un budget aussi critiquable soit-il pour notre pays. Cela aurait marqué la fin de cette mascarade où nos élus n'ont eu de cesse de se projeter sur les prochaines échéances électorales. Ils nous ont montré l'image d'un parlement divisé incapable de se rassembler sur les grands sujets des préoccupations quotidiennes des Français qui les ont élus. Quelle image donnent-ils aux jeunes avec des invectives, des trahisons, des alliances contre-nature, des tractations de couloir afin de préserver les avantages dont ils bénéficient ?

Prenons garde de ne pas tomber dans des tentatives de division entre générations et entre corps sociaux. N'oublions pas de rendre hommage à ceux qui, en période de fête, travaillent pour assurer notre quotidien : soignants, agents de service, commerçants, restaurateurs, cheminots, artisans de métier de bouche ainsi que nos amis éleveurs qui sont confrontés à des problèmes sanitaires : DNC, grippe aviaire etc.

Comme pour toute maladie épidémique, des éleveurs sont confrontés à ce fléau sans avoir de réponses scientifiques quant à son éradication. La tentation est forte de la part des syndicats agricoles d'opposer les paysans sur ce sujet que personne ne maîtrise. Faisons confiance aux chercheurs, aux scientifiques, aux vétérinaires. Inspirons-nous des mesures prises lors de la prolifération des épidémies de la fièvre aphteuse. Serrons-nous les coudes pour montrer notre solidarité avec les éleveurs qui sont impactés par la disparition de leur troupeau.

Un bilan sur le contexte actuel

L'agriculture, à l'image de notre pays, se porte mal : les paysans sont contraints de subir une baisse drastique des cours des céréales ainsi que la menace imminente sur le Mercosur ; aux réglementations émanant de Bruxelles s'ajoutent celles, Franco-Française, ayant pour conséquence de transformer les paysans en bureaucrates. Quant à nous, les retraités, qui ont vécu quelques belles années à force de travail et d'économie, nous entendons ici et là que notre situation est plus enviable que celles des actifs mais qu'ont-ils fait du fruit de notre travail ? Beaucoup proposent de nous taxer sur notre épargne alors que la plupart du temps c'est une précaution pour s'assurer une fin de vie décente sans avoir recours à la famille et aux aides sociales. À titre d'exemple : un séjour en Ehpad représente environ le double d'une retraite d'un ancien agriculteur et bien pire lorsqu'il s'agit d'une veuve. Si nous voulons que la voix de la France soit entendue, il est important de rappeler quelques vérités : se remettre au travail, rétablir le respect des institutions, songer que l'on ne peut tout demander à l'État sans contribuer à notre niveau à son fonctionnement. En contrepartie, rémunérons à sa juste valeur, responsabilisons et sanctionnons si nécessaire les dérives des hauts fonctionnaires et des élus qui franchissent souvent par incompétence la ligne jaune sans avoir de compte à rendre. La France regorge de talents, qu'ils soient dans le secteur économique, culturel et de la recherche. Nous souhaitons voir arriver à la tête de l'État une haute autorité morale n'ayant jamais trempé dans les jeux politiciens. Un seul exemple parmi d'autres : la reconstruction de la cathédrale de Paris confiée au Général Georgelin trop tôt disparu qui a su s'entourer de gens compétents, tenir les délais et le budget prévus. Arrêtons de se plaindre pour un oui ou un non. Nous détenons une partie de notre destin entre nos mains. Les nouvelles technologies ainsi que l'IA nous font croire qu'elles résolvent bien des problèmes mais n'oublions jamais de se tourner vers ceux qui nous entourent afin de perpétuer le lien social, base de notre démocratie. Terminons par une citation de Seneque : *« nous commençons à vieillir quand nous remplaçons nos rêves par des regrets »*.

Bonnes fêtes de fin année

Jean-Pierre Bouron



FDSEA 89

// GROUPAMA

89 L'assurance doit se réinventer

Début décembre, Groupama organisait une soirée-conférence à Auxerrexpo sur le thème des « métamorphoses françaises » à l'échelle de la société.



Jérôme Fourquet, directeur du département « opinion et stratégies d'entreprises » de l'IFOP réalise son intervention au cours de la soirée conférence de Groupama.

Olivier Thibault et Hayik Afsar, respectivement président de la fédération de l'Yonne et directeur général de Groupama Paris Val-de-Loire ont ouvert le bal de la soirée-conférence organisée début décembre à Auxerrexpo. *« Face aux défis environnementaux, sociétaux et économiques qui façonnent notre époque, la durabilité n'est plus une option et ne se résume pas à une simple tendance contemporaine. Avec notre stratégie baptisée Impact Durable, nous avons choisi de placer la responsabilité sociétale au cœur de notre feuille de route pour les cinq prochaines années. Une reconnaissance récente vient confirmer cette dynamique. Groupama Paris Val-de-Loire a obtenu le niveau "Confirmé" du label engagé RSE délivré par l'Afnor »*, annonçaient-ils. Devant près de deux cents personnes, les responsables ont ensuite laissé la parole à Jérôme Fourquet, directeur du département « Opinion et stratégies d'entreprises » de l'Institut Français d'opinion publique (Ifop). Spécialiste du sondage, il a souhaité orienter son intervention sur les « métamorphoses françaises » et notamment sur trois volets : la transformation du modèle économique, la modification de l'aménagement du territoire, avec un bonus sur la place des identités régionales. Pour débuter, Jérôme Fourquet, a pris l'exemple du parallèle entre Disney et la fermeture de Renault Billancourt, il y a 33 ans. Cette usine était pour lui *« la grande citadelle ouvrière qui a marqué notre histoire économique, sociale et industrielle. On se souvient des grèves de 1936, de 68, et cette histoire a perduré jusqu'en 1992 »*, témoigne-t-il, nostalgique. Et en 15 jours, *« la bascule s'est opérée »* lorsque Disney s'est implanté, devenant *« le 1er employeur de notre pays, une véritable locomotive économique »*, constate-t-il. Cet exemple illustre la *« désindustrialisation »* qui a progressivement touché toutes les régions, avec *« la sous-traitance automobile, l'agroalimentaire, etc. »*.

« Le plus grand plan social sectoriel de l'histoire de France contemporaine »

Se pose alors la question : *« que sont devenues ces villes moyennes ? »*. *« On se tire la bourre entre la grande surface du coin et l'hôpital »*, analyse-t-il. Après la période du Covid, la situation change lorsque *« l'économie était plus florissante que jamais. On a créé sur deux ans, une balance positive »*. Seulement cette période n'a pas duré, la balance s'est inversée. Et dans ces rôles moteurs, nous retrouvons le monde agricole qui *« a occupé une place centrale jusqu'à l'histoire très récente de notre pays, puisqu'en 1945, les agriculteurs représentent la profession la plus nombreuse en France au lendemain de la seconde guerre mondiale »*. Sauf qu'*« on a augmenté la taille des exploitations, on a mécanisé, on a pratiqué le remembrement et on a fait face à l'exode rural… et entre 1988 et 2020, on a perdu deux tiers de l'effectif en une seule génération »*, constate-t-il, navré. Jérôme Fourquet poursuit sur la dimension d'aménagement des territoires dans les espaces ruraux. Même si cela *« ne se voit pas beaucoup car les exploitations se sont agrandies »*, les espaces ruraux ont changé, ne serait-ce qu'au sein de la municipalité. *« En 1988, les agriculteurs représentent facilement 25 à 35 % de la population du village. Ils sont là depuis de nombreuses générations, ils possèdent le foncier, ils se connaissent tous car en général ce sont les maires de leurs communes »*, constate-t-il. À cela s'ajoute le fait que l'activité agricole en France *« s'est totalement rétractée. Il faut aller dans des coins assez isolés pour trouver des endroits où les agriculteurs représentent encore à peu près 20 % de la population active locale »*. Le secteur agricole a donc laissé la place aux grandes distributions, au développement de la couronne périurbaine et à ceux des camions.

Charlotte Sauvignac

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21

Ils ont bien pointé

Quatre finales départementales de jugement de bétail se sont déroulées le 18 décembre à Courcelles-Frémoy. Cinquante-huit étudiants côte-d'oriens ont tenté de se qualifier pour le salon de l'agriculture.



Des jeunes de Châtillon-sur-Seine, Pouilly-en-Auxois et Quetigny ont participé aux épreuves.

Nous vous le disions dans une précédente édition : l'absence de bovins à la Ferme Côte-d'Or et l'annulation du concours charolais de Semur-en-Auxois avaient perturbé les traditionnelles finales de jugement de bétail. Quatre d'entre elles se sont tenues la semaine dernière au Gaec Sureau-Clerget, qui élève les quatre principales races laitières du département (Brune, Simmental, Montbéliarde, Prim'Holstein). Cinquante-huit jeunes venus de Châtillon-sur-Seine, Pouilly-en-Auxois et Quetigny ont tenté de décrocher des billets qualificatifs pour les finales nationales à Paris. Deux places pour le Sia étaient réservées aux deux premiers de chaque classement.

AG



Le podium Prim'Holstein avec Camille Dautrey (1re, Quetigny), Frédéric Regley (2e, à droite, La Barotte), et Maxence Noël (3e, La Barotte).



Un podium 100 % Barottin en race Brune avec Vivien Laverlochère, Chloé Laurent (2e) et Orane Lépée (3e).



Le classement en Montbéliarde avec Camille Dautrey (1re, Quetigny), entourée de Lucas Bodier (à gauche, 2e, Quetigny) et Antoine Babouillard (3e, La Barotte).



Les vainqueurs en Simmental : Mathis Minot (1er, au centre, La Barotte), Juline Loberot (3e, Quetigny) et Enzo Claudon (2e, La Barotte).

// JA DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

58

La dernière pour le président

Le 6 décembre, les JA de Châtillon-en-Bazois tenaient leur traditionnel jugement de bétail au Gaec Thionnet (Bertrix).

Si la fin de l'année est synonyme de marchés de Noël, elle est aussi marquée par les jugements de bétail orchestrés par les Jeunes Agriculteurs des cantons, à l'image de celui de Châtillon-en-Bazois. En effet, le 6 décembre, les JA du canton proposaient cette activité à partir de 14 heures à Bertrix (Aunay-en-Bazois). Ainsi, c'est le Gaec Thionnet (Simone, Fabrice et Didier Thionnet) qui mit à disposition son exploitation pour cet instant convivial. Leur implication ne s'arrêta pas là puisque Fabrice et Didier Thionnet furent les jurés d'une journée, accompagnés dans cette mission par Jean-Luc Faillard (salarié), Théophile Deboux, Bertrand Larue et Jean-Baptiste Durand (tous les trois JA).

Partage et sentiments

Pour le président des JA de Châtillon-en-Bazois, François Loiseau, ce rendez-vous est *« incontournable durant l'hiver car il permet de se retrouver à une période où l'on ne voit pas grand monde dans les exploitations »*. Il poursuit : *« En plus, avec le contexte sanitaire difficile, je pense que le choix de le maintenir est tout à propos afin d'éviter l'isolement de certains, qu'ils soient jeunes ou non, et de partager un instant de convivialité. D'ailleurs, nous apportons tout notre soutien aux éleveurs qui sont touchés que ce soit par la FCO, la MHE ou encore DNC. Dans ces moments compliqués, la solidarité doit primer ainsi que le partage ; et quoi de mieux qu'un jugement de bétail pour faire tout cela ? »*. Afin de passer une agréable après-midi, les JA du canton avaient aussi concocté une animation pour estimer le poids d'une vache et le nombre de vêlage à son actif. François Loiseau donne la réponse : *« 747 kg et 17 vêlages ! C'est la chouchoute de l'exploitation ! »*. Pour finir la journée, des planches de charcuterie à partager étaient proposées pour poursuivre les discussions en soirée. À cette occasion, François Loiseau rappelle : *« il s'agit de mon dernier jugement de bétail comme président. Alors, je voudrais remercier toute mon équipe de m'avoir toujours suivi et soutenu durant ces 6 ans de mandature… car sans eux, il n'y aurait pas eu toutes ces animations. Ces 6 années à vos côtés ont été une superbe expérience pour moi. Merci ! »*.

Chloé Monget

Palmarès

Bovins : 1. Bertin Romain, 2. Roy Léo, 3. Loiseau Léa, 4. Thionnet Théo, 5. Michon Éléonore, 6. Larue Jean, 7. Deboux Antonin, 8. Larue Emma, 9. Neyondet Adrien, 10. Mouron Mathilde, 11 Deboux Constantin, 12. Emile Raphaël, 13. Bertin Amandine, 14. Bourgeois Marie-Lou, 15. Bourgeois Jules, 16. Larue Antoine.

Ovins : 1. Loiseau Léa, 2. Thionnet Théo, 3. Deboux Constantin, 4. Mouron Mathilde, 5 Larue Jean, 6. Bourgeois Jules, 8. Bertin Amandine, 9. Bourgeois Marie-Lou, 10. Michon Éléonore, 11. Deboux Antonin, 12. Roy Léo, 13. Bertin Romain, 14. Larue Antoine.



JA de Châtillon-en-Bazois

François Loiseau a remercié l'ensemble de l'équipe des JA du canton pour ses 6 ans de présidence à leurs côtés.



JA de Châtillon-en-Bazois

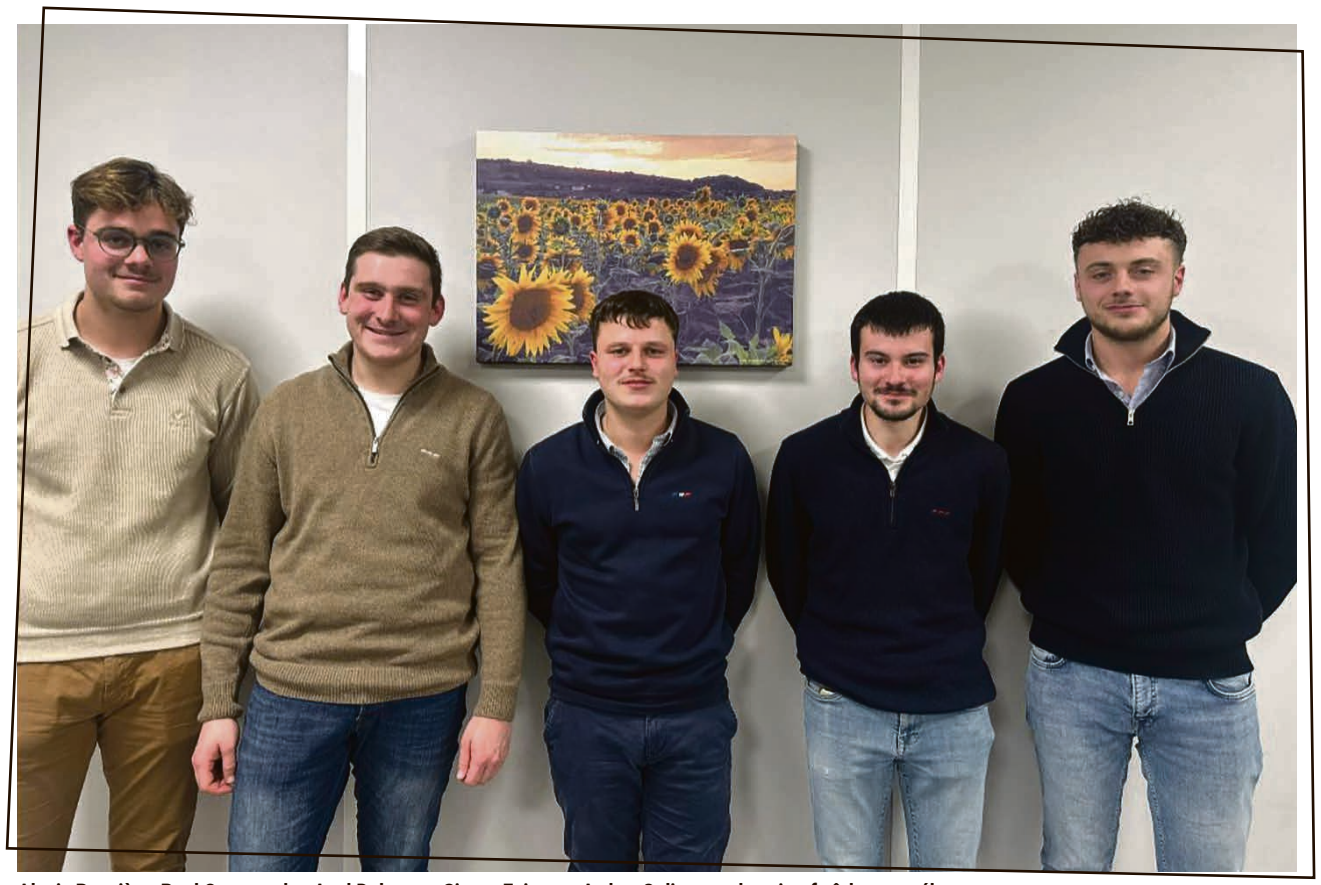
Les Ja de Châtillon-en-Bazois orchestraient leur jugement de bétail le 6 décembre à Bertrix.

// JEUNES AGRICULTEURS

Le cinq neuf

Le canton JA de Mirebeau-Fontaine-Pontailler dispose d'un tout nouveau bureau depuis son assemblée élective du 12 décembre.

Que de nouvelles têtes à Mirebeau-Fontaine-Pontailler ! Cela méritait bien un petit retour dans nos colonnes. Pour obtenir des informations, joindre Maxime Durafort n'était pas opportun et pour cause : celui-ci n'est plus président de son canton après quatre mandats consécutifs très bien remplis. Nous avons contacté son successeur, Paul Czarnyszka, installé à Étevaux depuis janvier dernier sur la ferme familiale en polyculture-élevage Charolais. Ce jeune homme de 21 ans avait rejoint l'équipe cantonale JA lors de la fête départementale de Saint-Léger-Triey en 2022 : *« Ce bel événement, en plus d'avoir fait la promotion de nos métiers, avait été fédérateur pour bon nombre d'entre nous. En effet, je ne suis pas le seul à m'être rapproché des JA à ce moment-là »*. Paul Czarnyszka s'est donc montré volontaire à l'idée de prendre les rênes d'une équipe composée d'une quinzaine d'adhérents, auxquels il faut ajouter une dizaine d'autres personnes gravitant de près ou de loin autour de ce noyau : *« quatre autres JA composent le bureau avec Axel Delangre (Marandeuil) et Simon Faivre (Bézouotte), respectivement premier et deuxième vice-présidents. Le secrétariat est assuré par Arthur Colin (Varois-et-Chaignot), la gestion de la trésorerie revient à Alexis Bussière (Losne). Concernant nos adhérents, notre porte est constamment ouverte : toutes celles et tous ceux qui souhaitent rejoindre notre groupe sont bien sûr les bienvenus, il ne faut pas hésiter »*.



Alexis Bussière, Paul Czarnyszka, Axel Delangre, Simon Faivre et Arthur Colin, tous les cinq fraîchement élus.

Un week-end en mars

« De nombreux jeunes arrivent, la relève est là et il faut s'en féliciter », enchaîne Paul Czarnyszka, *« merci aussi aux anciens de s'être autant investis ! Ces derniers seront d'ailleurs toujours présents lors de nos prochains évènements »*. En parlant d'évènements, justement, les JA de Mirebeau/Fontaine/Pontailler ont récemment proposé leur rendez-vous phare de l'année avec la foire de la Sainte-Catherine, le 23 novembre à Pontailler-sur-Saône : *« pour la première fois, nous avons proposé un bal la veille au soir et près de 400 personnes sont venues. Le dimanche midi, plus de 200 repas ont été servis. Il y avait une quinzaine d'exposants. Ce fut une belle réussite et nous recommencerons en 2026 »*. D'autres projets sont dans les cartons pour la nouvelle année, dont un repas musical qui devrait être orchestré au printemps. Dès la fin mars, les JA organiseront un nouveau week-end en dehors du département, comme l'indique leur président : *« c'est une bonne habitude que nous prenons depuis maintenant trois ans. Nous sommes déjà allés dans le Jura, dans les Vosges et en Camargue. Nous irons peut-être cette fois-ci en Alsace… Ce n'est pas encore décidé, il faut que l'on s'active ! »*. Les Jeunes Côte-d'oriens se réunissent aussi plusieurs fois dans l'année, sans motif particulier, histoire de se voir et d'échanger. Un bon *« gueuleton »* avec des huîtres, des escargots et du bon vin sera d'ailleurs proposé durant les fêtes de fin d'année !

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

Ça bouge à Vitteaux

Les assemblées cantonales JA s'enchaînent dans tout le département. Zoom sur le rendez-vous des jeunes Vitteliens.

Une année riche en rencontres, en sorties et en enseignements : les JA de Vitteaux dressent un excellent bilan de 2025, tout en se projetant sur les mois à venir. *« En effet, nous avons pas mal bougé et nous comptons bien recommencer ! »*, lance Jérémy Leguy, réélu président lors de l'assemblée de son canton. Les JA sont allés dans l'Allier visiter la société Invers, qui développe une filière d'élevage d'insectes à destination de l'alimentation animale. La SCEA Le Meix d'or Bio, à Saint-Julien au nord de Dijon, leur a permis de découvrir la production de houblon, tout en dégustant d'excellentes bières 100 % Côte-d'Or. Des interventions de Dijon Céréales sur les couverts végétaux et de la Chambre d'agriculture sur les systèmes fourragers ont aussi figuré sur leur agenda. Les Vitteliens ont bien sûr pris part à la fête à Hauteroche en alignant notamment un C15 et l'une des trois mois'batt de ce rendez-vous départemental. Les jeunes ont également proposé un bal en septembre, attirant près de 250 personnes.

Tout le monde est content

« Du pro et du moins pro : il y en avait pour tous les goûts et toutes les attentes, sachant que nous avons différents profils dans notre groupe composé d'une quinzaine d'adhérents », retrace Jérémy Leguy. L'assemblée de cette fin d'année était donc élective : en plus de Jérémy Leguy, Guillaume Rousselet a été reconduit dans ses fonctions de trésorier. Le seul changement concerne le secrétariat, désormais assuré par Maxime Renault (Saint-Mesmin) qui succède à Tanguy Parizot (Vitteaux). Alexandre Lechenault (Saint-Thibault) et Nicolas Garrot (Soussey-sur-Brionne) sont tous les deux vice-présidents du canton. Le groupe s'étoffe de trois nouveaux adhérents avec les arrivées de Mathilde et Héloise Béno (Vitteaux) ainsi que Jules Ducret (apprenti à Martrois). Cette réunion a permis d'aborder de prochains rendez-vous (sans doute l'intervention d'un sourcier puis d'un expert en productions fourragères), de rappeler la mise à disposition des nouveaux calendriers des Jeunes agriculteurs et d'accueillir le potentiel futur président de JA21 en la personne de Thomas Cotiby, éleveur à Villy-en-Auxois.

AG



Le groupe réuni dans la bonne humeur et avec les nouveaux calendriers JA21.

// ERRATUM

Section bovine FDSEA 58

Une erreur s'est glissée dans notre précédente édition : C'est Ludovic Guyard et non Florian Guyard qui prend le poste de secrétaire général pour la section bovine de la FDSEA 58.

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone

// DNC DANS LE DOUBS

Un foyer qui ne remet pas en cause la vaccination

Le nouveau foyer de DNC confirmé dans le Doubs est malheureusement une très mauvaise surprise pour tout le monde. Il engendre donc forcément beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations.



Le taux de vaccination des bovins franc-comtois dépassait les 90 % avant extension du zonage le 29 novembre dernier.

La première question concerne bien entendu le fait que le foyer survienne dans un cheptel vacciné depuis le 22 octobre. Plusieurs éléments permettent d'expliquer un tel scénario. En premier lieu, selon les éléments transmis par le fabricant du vaccin, la protection immunitaire est efficace 21 jours après la vaccination. D'un point de vue réglementaire, ce délai est porté à 28 jours. Par conséquent le cheptel pouvait donc être considéré comme valablement protégé à partir du 13 novembre (ou du 20 novembre si on se base sur le délai réglementaire). Lorsqu'on met en parallèle la durée d'incubation de la maladie, qui peut être de 28 jours elle aussi, cela revient à considérer, dans ce cas précis, qu'il y a une « période à risque » couvrant la première quinzaine de novembre. Ce cas n'est pas unique car plusieurs foyers détectés en Savoie et Haute-Savoie l'ont été dans les semaines qui ont suivi la vaccination.

N'oublions pas non plus que tout cela reste de la biologie et que celle-ci n'aime ni le 0 % ni le 100 %. À ce questionnement il faut ajouter une inconnue supplémentaire relative à la réponse individuelle d'un être vivant à la vaccination. Chaque individu réagit différemment après une vaccination : certains font une réaction et d'autres non. Il en est de même pour la réponse immunitaire, elle n'est pas identique pour chaque individu.

Ce nouveau foyer est un coup très dur, et en premier lieu pour les éleveurs concernés, mais il ne remet absolument pas en cause l'intérêt de la vaccination à l'échelle collective. Plus nous aurons de bovins *« valablement vaccinés »* dans une zone, plus le risque de circulation du virus sera faible. À l'échelle des départements Franc-Comtois ce taux de vaccination est déjà élevé (supérieur à 90 % avant extension du zonage le 29 novembre dernier) mais tous les animaux ne sont malheureusement pas vaccinés. Des relances sont progressivement effectuées auprès des retardataires et, en cas de non-réalisation, des vaccinations d'office pourront être ordonnées par la DDETSPP.

Une enquête pour déterminer l'origine du virus

S'il peut être entendu que la protection vaccinale n'était pas totale lors de l'infection, la principale question concerne l'origine de la présence du virus. Comment le virus est arrivé à Pouilley-Français, soit à plus de 20 kilomètres du dernier foyer jurassien ? Là encore aucune réponse définitive à ce stade, l'enquête épidémiologique n'en est qu'à ses prémices. Soyons conscients que les interdictions de mouvements n'ont pas toujours été strictement respectées. Et cette crise DNC met de surcroît en lumière une pratique connue jusqu'alors sous-estimée. De nombreux mouvements sont réalisés sans qu'ils répondent à une obligation de notification. La campagne de vaccination nous a, en effet, permis de découvrir que des bovins se trouvaient parfois à plusieurs dizaines de kilomètres de leur élevage. Ces situations (pâturage à distance, vente d'herbe, …), souvent en accord avec la réglementation (pâturages sur des parcelles déclarées à la PAC notamment) posent néanmoins un vrai problème car les mouvements de ces bovins ne sont pas tracés et il est impossible de réaliser des contrôles exhaustifs. Lorsque ces animaux se trouvent par exemple dans la zone de protection et qu'ils en sortent, le risque est important. Ce type de comportement est certainement rare mais il n'en est pas moins dangereux et particulièrement difficile à mettre en évidence a posteriori.

Apaiser les campagnes

Les enquêtes épidémiologiques menées par l'administration ne permettent pas, pour l'instant, d'avoir des réponses et surtout des preuves irréfutables permettant d'engager la responsabilité des acteurs concernés. Nous insistons néanmoins auprès des différentes instances nationales dont GDS France pour que nous puissions obtenir dès que possible des éléments de réponse de la part du ministère. Nous avons une réelle volonté de transparence mais il est impossible d'accuser sans preuve.

Ces éléments de preuve sont indispensables pour ne pas refaire les mêmes erreurs et apaiser nos campagnes. Les dépeuplements cristallisent nos peurs et colères mais ils demeurent nécessaires pour éteindre rapidement les braises des derniers foyers. Malheureusement à ce jour nous ne disposons pas d'outils diagnostics permettant d'affirmer qu'un animal asymptomatique, de surcroît vacciné, n'est pas infecté. Nous sommes habitués à travailler avec des outils sérologiques ou virologiques avec une très forte valeur prédictive mais dans le cas de la DNC, des tests sanguins négatifs ne permettent pas de conclure à l'absence du virus. Seuls des prélèvements réalisés sur les nodules apportent une réponse sur le statut de l'animal. Aussi, attendre le développement des symptômes sur l'ensemble des animaux ferait perdre beaucoup de temps et ainsi prendre un risque très important pour les élevages les plus proches. Dans tous les cas, ces décisions de dépeuplement particulièrement difficiles sont prises dans l'intérêt collectif.

Nous appelons donc à la patience et à la vigilance de chacun pour que nous puissions sortir rapidement de cette crise lourde de conséquences sur les troupeaux et pour les éleveurs. Le moindre doute sur un animal doit impérativement donner lieu à l'appel du vétérinaire.

Les GDS de Franche-Comté

// EN CHIFFRES

Dépeuplements dans le Jura

Loin de vouloir minimiser les conséquences pour les éleveurs concernés, il est important de rappeler que l'abattage est sélectif (à l'échelle de l'unité épidémiologique).
Les animaux qui ne sont pas en contact avec les bovins infectés ne sont pas abattus.

• Entre 31 à 81 : nombre de bovins encore présents dans chacun des quatre cheptels foyers.

• 233 : nombre total de bovins encore présents dans l'ensemble de ces cheptels (soit 41 % des effectifs initiaux).

// TÉMOIGNAGE

« Aujourd'hui est un jour d'espoir »

Cinquante jours après l'abattage sanitaire lié à la dermatose nodulaire contagieuse, Flavien et Lisa, éleveurs à Chamblay, ont pu réintroduire les animaux restants dans leur bâtiment. Dans un message publié sur les réseaux sociaux ce lundi 13 novembre, ils livrent un témoignage empreint d'espoir et rappellent les enjeux collectifs de la lutte contre la maladie, plaidant pour des décisions sanitaires nécessaires à son éradication.

« C'est avec le cœur rempli de joie ce 13 décembre que je vous partage une partie de notre vécu à Flavien et moi.
Précédemment nous vous avions parlé de notre tristesse et notre désarroi face à cette maladie qui terrifie le monde agricole en ce moment.
Aujourd'hui est un jour d'espoir pour nous puisque nous avons eu l'autorisation de remettre les vaches et veaux qu'il nous reste dans ce bâtiment qui a connu l'horreur. Pendant ces 50 jours nous avions cette vision de la mort et du néant qui nous traversait l'esprit à chaque instant.
Mais aujourd'hui il y a de nouveau la vie et c'est ça qu'il faut garder en tête, l'espoir et l'apaisement nous permettent d'être lucides sur cette maladie.
L'abattage est un acte affreux mais indispensable dans les zones non immunisées par le vaccin.
Le vrai problème n'est pas l'abattage mais la vaccination qui devrait être élargie.
L'abattage nous a enlevé 71 vies innocentes mais en a sauvé des centaines sur 20 km à la ronde. Notre voisin qui est à 300 m en est la preuve, il ne connaîtra pas la maladie grâce à notre rapidité. Notre dépeuplement est un sacrifice parmi tant d'autres qui permettra à l'élevage français de faire face.
Et c'est ça qu'il faut garder en tête, les éleveurs de Savoie, d'Écleux et nous-même partageons ce point de vue.
Alors pourquoi ne pas écouter la majorité des victimes de cette maladie ? Plutôt que de se faire influencer par les réseaux et les syndicats qui pour la plupart n'ont jamais connu le dépeuplement causé par la DNC.
S'il vous plaît ne laissez pas ces mouvements gâcher les sacrifices que l'on a faits et mettre en péril des élevages entiers…
Merci… »

Lisa et Flavien



Les vaches et veaux de Lisa et Flavien ont enfin eu l'autorisation de réintégrer les bâtiments de l'exploitation.

La parole aux experts // RÉUNION PUBLIQUE À BESANÇON

Le 8 décembre à Besançon, pendant plus de deux heures et demie, Olivier Debaere, directeur de crise pour la DNC au ministère de l'Agriculture, et Guillaume Gerbier, épidémiologiste, ont expliqué comment la maladie tant redoutée des éleveurs est arrivée dans le Doubs. Avec une précision chirurgicale, ils ont répondu à toutes les questions qui taraudent les agriculteurs depuis plusieurs jours.

Après le cas de DNC de Pouilley-Français, une réunion à destination de tous les éleveurs du Doubs s'est tenue à Besançon. Elle était pilotée par la préfecture du Doubs en collaboration avec la Chambre interdépartementale d'agriculture et le GDS du Doubs.

Toutes les réponses à toutes les questions

« Transparents et sans tabous » annonce le directeur de crise DNC du ministère. Dans la première minute de sa prise de parole, Olivier Debaere s'est engagé à répondre à toutes les questions. *« Faire un état des lieux de ce que nous connaissons à partir des faits »* amorçait à son tour Guillaume Gerbier, vétérinaire et épidémiologiste. Le moment était solennel mais indispensable… trop de raccourcis, fausses informations, sous-entendus et approximations ayant circulé sur le cas de l'élevage Lhomme à Pouilley-Français.

Étape par étape, Olivier Debaere est revenu sur le cas qui a fait couler tant d'encre ou plutôt distribuer tant de posts, commentaires et autres réels au travers de la caisse de résonance ou déraison, que sont les réseaux sociaux.

Contamination avant la couverture vaccinale

« Pouilley-Français est à 23 km d'Écleux à vol d'oiseau (commune du Jura ou plusieurs foyers de DNC sont apparus en octobre dernier). Si ce n'est pas Écleux, le virus vient des Pyrénées-Orientales ou d'Espagne. Alors évidemment, le virus vient d'Écleux ! » argue le fonctionnaire et homme de sciences.

Rappelant qu'un signalement de lésions par l'éleveur de Pouilley-Français a été fait auprès de son vétérinaire le 27 novembre, les résultats, tombés le 28 novembre après midi, suite au prélèvement du 27 novembre confirment que la maladie est présente dans l'élevage.

« Ce n'est pas une autre maladie, ni le virus vaccinal mais bien le virus sauvage qui est présent. Le laboratoire sait faire la différence entre les deux virus : sauvage ou vaccinal » précise Olivier Debaere qui sait que des *fake news* ont circulé sur une possible autre maladie.

Dès lors, des interrogations liées à la vaccination affluent. Pourquoi un animal vacciné depuis 36 jours fait la maladie ? C'est donc que le vaccin n'est pas efficace… et pourquoi, si le vaccin n'est pas efficace, dépeuple-t-on ?

« Nous avons l'explication de cette contamination alors même que le troupeau était vacciné. Lors du dépeuplement, quatre autres bovins supplémentaires avaient des nodules. Vétérinaires, services de l'état, éleveurs l'ont constaté. Partis en analyse, les nodules de ces quatre vaches se sont avérés positifs au virus sauvage. Par ailleurs, nous avons fait dater ces lésions par des épidémiologistes qui nous ont confirmé qu'elles étaient anciennes. Au moins trois semaines avant l'animal déclaré qui a déclenché le protocole. Le troupeau a été infecté par le virus alors que le vaccin avait été administré mais qu'il ne protégeait pas encore le cheptel » explique Olivier Debaere.

« Nous avons connu la même situation en Haute-Savoie et dans l'Ain » ajoute Guillaume Gerbier, épidémiologiste. Les spécialistes étayent cette conclusion en rappelant différentes dates… vaccination, acquisition de couverture vaccinale (21 jours) et apparition des nodules. Les pièces s'emboîtent comme dans un puzzle.

Pas de seringues volantes

Mais alors comment le virus est arrivé jusqu'à Pouilley-Français ? *« L'insecte vecteur n'a pas fait 23 km, maximum 3 à 5 km par jour, et c'est déjà exceptionnel. Ce n'est pas non plus une vache fugueuse qui s'est échappée et qui aurait traversé la forêt de Chaux à pied. Le virus a été véhiculé par un animal qui s'est déplacé en bétaillère depuis Écleux à Pouilley-Français ou à proximité »* affirme le spécialiste. Deux hypothèses sont alors sur la table. Soit le virus est passé directement d'Écleux à l'élevage foyer. Mais d'après les sources administratives et aux dires de l'éleveur aucun bovin n'a été introduit. Second scénario, le virus est passé d'Écleux à un élevage voisin et est ensuite passé sur l'élevage Lhomme.

« Il y a un chaînon manquant pour expliquer le virus dans l'élevage. Nous connaissons le lieu de départ de la bétaillère et son lieu d'arrivée. Nous ne savons ni qui conduisait la bétaillère ni l'immatriculation de la bétaillère et nous savons aussi qu'il était interdit de transporter les bovins » prévient Olivier Debaere. Toujours calmes et posés, les deux spécialistes ont strictement jalonné un parcours.

L'enquête se poursuit

Dès lors une nouvelle campagne de contrôle est en cours dans les élevages voisins de l'exploitation contaminée. *« La seconde hypothèse nous inquiète et il est urgent d'identifier le cheptel infecté »* précise Rémi Bastille. Le préfet qui a également prévenu que les insultes ou menaces proférées sur les réseaux sociaux à l'encontre de responsables, vétérinaires ou éleveurs en lutte contre la DNC, donneraient lieu à des poursuites. Un préfet qui a annoncé aussi qu'un exploitant avait été contrôlé et sanctionné le week-end précédent par la Gendarmerie alors qu'il déplaçait de manière illégale des animaux !

S.V.

QUESTIONS / RÉPONSES

Une ferme-test ? Tout simplement impossible !

Voir comment évolue la maladie au sein d'une ferme-test ? Une piste de réflexion évoquée par Émeline Balandret, secrétaire générale de la FDSEA du Doubs.

« La question est légitime. On se doit de la poser » indique d'emblée Olivier Debaere, directeur de crise à la DGAL. *« Mais l'expérimental ou le sous cloche n'existe pas… sauf dans un laboratoire. On est alors dans la science ! Installer une ferme-test reviendrait tout simplement à laisser se propager le virus au sein de l'exploitation et aux alentours. Car l'insecte continuera à diffuser le virus. Ce dernier est ici présent et il faut l'éradiquer, tarir la source, pour protéger les autres élevages J'irai plus loin dans le raisonnement. Que va devenir le lait de ces bovins ? Qui voudra acheter ces animaux ? Qui voudrait voir cette ferme-test à côté de chez lui au regard du risque élevé de contagion ? Personne ! Et les mêmes nous accuseraient ensuite de jouer aux apprentis sorciers »*.

Des dépeuplements sur fond de Mercosur…

C'est une petite musique que l'on entend parfois ! Ces opérations de dépeuplement ne viendraient-elles pas illustrer la volonté de la France de réduire sa production bovine pour faciliter l'entrée de viande des pays du Mercosur ?

« Aujourd'hui, il y a eu 108 foyers de cette maladie en France. 3 000 bovins ont été dépeuplés » indique Olivier Debaere, directeur de crise à la DGAL. *« C'est 3 000 de trop et c'est toujours un traumatisme pour l'éleveur, je suis d'accord ! C'est la première fois qu'on rencontre cette maladie en France. Oui, il a fallu sacrifier 3 000 bovins pour protéger l'ensemble de la production française qui en compte 16 millions. Ce ne sont pas 3 000 bovins de moins qui vont faire que la France et le consommateur français auront besoin tout d'un coup d'en importer du Brésil. Certains évoquent le Pacte vert européen. Il a été discuté bien avant que la DNC arrive en Italie en Espagne ou en France. Ceux qui font la connexion ont pour but d'embrouiller les esprits »*. Fermez le ban !

Et si je refuse de vacciner mon cheptel ?

Le sujet a été mis sur la table par un vétérinaire du secteur de Pontarlier où un éleveur refuserait toujours de vacciner son cheptel. La réponse du préfet, Rémi Bastillle, est sans appel. *« On recense effectivement quelques cas marginaux de refus de vaccination. Aussi, il n'existe aucune dispense. En d'autres termes, la vaccination est obligatoire. Je vous invite à nous signaler les cas de refus de vaccination. Les services de l'État et du GDS se rapprocheront de ces éleveurs pour échanger et apporter des réponses à leurs questionnements. Il faut quand même rappeler à tous ceux qui refusent la vaccination que si jamais leur troupeau est infecté, leur droit à l'indemnisation est supprimé »*.

Pourquoi ne pas dépeupler « à l'extérieur » ?

Il n'y a pas de sujet ! C'est un véritable traumatisme pour l'éleveur de voir son troupeau dépeuplé. Une opération qui se déroule toujours in situ. Ne serait-il pas alors préférable *« d'épargner »* l'exploitant en euthanasiant ses bêtes, par exemple à l'abattoir le plus proche ? Séduisante sur le papier, cette option ne se révèle pas opportune à plusieurs titres. *« On va prendre ainsi le risque de déplacer le virus que l'on sait très contagieux »* souligne Olivier Debaere, directeur de crise à la DGAL.

Et d'ajouter un brin subtil : *« qui voudrait voir passer devant sa ferme une bétaillère avec un troupeau contaminé ? Les spécialistes nous indiquent aussi que ce transfert est plus traumatisant pour l'animal… On invite toujours l'éleveur à ne pas assister à l'opération de dépeuplement. J'ajouterai pour compléter que les camions transportant les bovins euthanasiés sont systématiquement désinsectisés et désinfectés avant et après l'opération. Et qu'un cadavre n'est pas contaminant par des piqûres d'insectes, ces derniers ne se nourrissant que de sang de bovins vivants ! Donc il n'y a aucun risque sanitaire lors de ce transport »*.

Ne pas déclarer ? À la fin, c'est le virus qui gagne !

Et si un matin, je découvre des nodules sur une bête ? Le bon réflexe est bien sûr de solliciter dans les plus brefs délais son vétérinaire. Mais d'autres idées peuvent traverser l'esprit d'un éleveur, terrifié par un dépeuplement à venir. Comme de passer cette situation sous silence, une attitude pénalement répréhensible.

« Il suffit d'un ou deux pour ruiner les efforts du collectif », explique Olivier Debaere, directeur de crise à la DGAL. *« Le premier gagnant sera le virus ! Et le perdant vous et peut-être votre voisin qui ne demande rien à personne ! Cette maladie, c'est un petit peu comme le feu. On peut le cacher au départ. Sauf qu'au bout d'un moment ça se voit les nodules. Et il y aura toujours quelqu'un de responsable derrière vous pour le voir : vos voisins, vos clients, l'abattoir… Qui voudra acheter vos bêtes malades, même par solidarité ? »*.

Une mutation du virus est-elle possible ?

« Le virus de la DNC est extrêmement stable, peu plastique et très constant. Lorsqu'on détecte un virus on peut faire des analyses en laboratoire très poussées qu'on appelle une analyse de génotypage. Les laboratoires de référence, en Italie, en France et en Espagne ont confirmé que le virus trouvé en Sardaigne est le même qu'en Savoie, Jura, Espagne et Sud-Ouest. Comme il n'y a pas eu de mutation le vaccin du début est toujours efficace puisque c'est toujours le même virus. L'inconvénient est qu'on ne peut pas tracer le virus comme c'est le cas quand il y a mutation. D'autres virus DNC existent mais ils sont situés en Asie centrale » répondent collégialement les deux vétérinaires attachés à la direction générale de l'alimentation.

Autre précision apportée par les experts : sur les 108 foyers recensés, 69 foyers étaient sur des bovins laitiers (soit 64 %) et 39 foyers sur des bovins allaitants (36 %). Ces pourcentages sont liés au fait que la DNC est arrivée en Savoie d'abord, donc frappant des élevages laitiers avant d'atteindre les Pyrénées-Orientales et des élevages en bovins viande.

En Cuma, peut-on utiliser le même matériel d'épandage qu'un élevage touché ?

« La règle, c'est surtout d'empêcher tout risque de contamination. Pour les fumiers, ils doivent être stockés à l'écart des animaux et laissés en tas au moins 42 jours pour s'assainir naturellement avant toute utilisation. Pour les lisiers, lorsqu'il n'est pas possible de les conserver plus longtemps sans risque de débordement, un épandage est autorisé sous conditions, soit sur des terres labourées avec un enfouissement immédiat, soit sur des prairies avec un chaulage juste après. Dans tous les cas, le point essentiel, c'est qu'aucun bovin ne doit revenir sur les surfaces épandues pendant 42 jours » rassure Olivier Debaere.

Le virus peut-il être véhiculé par la faune sauvage ? En limite de forêt avec de grosses populations de cervidés… n'est-ce pas possible ?

« Nous avons eu des retours de Savoie de chevreuils qui présentaient des nodules. Les nodules ont été prélevés et analysés et sont revenus négatifs à la DNC et positifs à l'oncho-cercose. La littérature scientifique nous précise qu'un certain nombre d'espèces sauvages sont connues pour avoir porté le virus mais pas les cervidés. Il s'agit de springbok, oryx et buffles africains. Ça fait partie des choses que l'on surveille par un réseau établi mais aucune indication ne laisse penser qu'un cervidé puisse porter la maladie. Et pour les sangliers et les porcins, ils n'ont aucun rapport avec la maladie » détaille Guillaume Gerbier.

// DNC

89 Remettre l'information au centre du débat

Dans un contexte assez mouvementé, la préfecture de l'Yonne a souhaité organiser une nouvelle réunion d'information sur la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) à destination des éleveurs.



De gauche à droite : Désiré Paul, président du GDS89, Marc Arbona, Claire Legru et Maxime Chassaing, vétérinaires icaunais et Pascal Marin, éleveur en Côte-d'Or.

Ce vendredi 19 décembre, trois vétérinaires icaunais, Claire Legru, Marc Arbona et Maxime Chassaing se sont rendus à l'amphithéâtre du Lycée agricole d'Auxerre la Brosse, à la demande de la préfecture de l'Yonne afin de faire un point d'information sur la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) auprès des éleveurs. Hugo le Floc'h, directeur de cabinet de la préfecture, accompagné par Marie-Christine Wencel, directrice départementale par intérim de la DDETSPP et Désiré Paul, président du GDS89 a souhaité inaugurer cette nouvelle réunion par quelques mots. *« Le contexte a évolué, il y a eu beaucoup d'interrogations. On s'est dit que c'était important d'en reparler et de remettre à votre disposition les vétérinaires, le groupement de techniques vétérinaires et le groupement de défense sanitaire »*, affirme-t-il, avant d'ajouter que *« la préfecture a mis en place des contrôles routiers pour éviter que des bovins infectés ne transitent par le département »*.

Face aux regards attentifs des éleveurs, Maxime Chassaing, vétérinaire de la DDETSPP commence ses propos en rappelant que la *« maladie est un virus et non une bactérie »*, que cela ne concerne que les bovins, buffles et zébus, et que cette maladie peut se transmettre par *« des mouches piqueuses, également appelées stomoxes et des taons, également appelés tabanidés »*. Ce qui cristallise le sujet reste néanmoins la période d'incubation, qui rappelle *« être de 4 à 28 jours »* et que les symptômes sont *« l'apparition de nodules qui se nécrosent, une morbidité importante, une baisse de production de lait pour les vaches laitières et une hypertrophie des ganglions lymphatiques »*.

À ses côtés, Claire Legru rappelle que *« des bêtes infectées peuvent être asymptomatiques »*, ce qui fait que *« le virus peut être difficile à détecter dans certains cas »*. En annonçant cela, un participant questionne les intervenants : *« si vous faites des prises de sang, cela ne peut pas suffire ? »*. Elle répond du tac au tac, *« non car la maladie est dite "transitoire", cela signifie qu'elle n'est pas tout le temps détectable, il faut bien tomber et cela complique notre travail »*, confie-t-elle. Vient alors, le moment fatidique à savoir le fait d'énoncer les trois piliers de lutte : *« empêcher la multiplication virale par l'abattage total, limiter les mouvements d'animaux et diminuer la présence du virus en vaccinant »*, liste Marc Arbona.

Une politique de santé publique vétérinaire

« Pourquoi nous maintenons le SIA dans ces conditions ? L'égérie de cette année est une vache venue de Martinique, est-ce judicieux de l'avoir amené et de maintenir le SIA ? », questionne une autre éleveuse. Les interlocuteurs répondent : *« qu'effectivement, en l'état actuel des choses, accepter la présence de bovins ne serait pas une bonne idée, au niveau sanitaire »*. En ce qui concerne la vaccination, certains éleveurs s'interrogent : *« pourquoi ne pas vacciner le cheptel français dans son intégralité ? »*. Claire Legru prend à son tour la parole pour expliquer que : *« ce n'est pas possible de produire autant de vaccins en si peu de temps. En vaccinant tout le cheptel, nous diluerons les forces »*, affirme-t-elle *»*. Par contre, *« en tant qu'exploitant agricole, vous pouvez mettre des pédiluves à l'entrée de vos exploitations pour que chaque entrée et sortie soit assainie, même lorsque ce sont des vétérinaires »*, ajoute-t-il.

Avant de terminer la réunion, les trois spécialistes confient qu'un groupe d'expert, comprenant l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), la Direction générale pour l'alimentation (DGAL) et la Société nationale des groupes techniques vétérinaires (SNGTV), sont en train de concevoir une stratégie vaccinale pour l'an prochain. *« Ils travaillent sur trois scénarios : étendre la stratégie vaccinale à l'ensemble du territoire national, maintenir de la vaccination dans les zones vaccinales et arrêter de la vaccination dans les zones vaccinales »*, concluent-ils.

Charlotte Sauvignac

58 Un seul et même message // SOIRÉE DNC

Le 22 décembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le GDS 58 organisaient une réunion d'information sur la DNC.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) et le GDS 58 proposaient une réunion d'information sur la DNC, le 22 décembre à Châtillon-en-Bazois. Une réunion très suivie par les professionnels, avec plus d'une centaine de personnes présentes. Cyrille Forest introduit les échanges : *« Il était important pour moi et la CA 58 de donner les informations que nous avons au quotidien et que nous peinons à relayer à travers les réseaux. De ce fait, rien de tel que la communication en direct pour permettre à chacun d'avoir les bonnes informations et prendre les décisions ou initiatives qu'il voudra ensuite. Il est également important de soutenir et respecter vos vétérinaires qui sont là pour vous épauler »*. De son côté, Bertrand Léger, président du GDS 58, stipule : *« Même si le département n'est pas encore touché par cette épidémie, il y a un besoin évident d'informations factuelles, scientifiques et vérifiées, et ce en dehors du brouillard qu'engendrent les informations diffusées sur les réseaux »*.

En l'essence

Afin de présenter les données, étaient donc conviés : Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, Coline Armand, adjointe au chef de service Santé, protection animale et environnement à la DDETSPP et pour le GTV : Dr Philippe Salvé et Dr Anne Baltazart, Dr Rémi Picard. Ils mirent en évidence l'évolution de la maladie au sein d'un cheptel, avec, notamment, la présentation des cas subcliniques contagieux, mais sans nodules, et la difficulté à les différencier des cas sains. Il fut rappelé que la diffusion se réalise par vecteurs et mouvements, avec une maladie mettant un certain temps à se développer dans le lot infecté. Là, il fut évoqué une incubation de 4 à 14 jours mais pouvant aller jusqu'à 35 jours. Le Groupement vétérinaire rappelle que la France connaît pour la première fois la circulation du virus et que les dégâts peuvent être plus importants dans un pays où l'immunité n'est pas encore faite. Et, il fut martelé : *« La DNC est une maladie virale, ni l'ivermectine (antiparasitaire), ni les antibiotiques (antibactériens), ni la propolis (antiseptique) ne sont efficaces contre le virus »*. La situation au 19 décembre 2025 comptabilise 113 foyers (1), avec une zone réglementée de 50 km autour des foyers et un renforcement des contrôles routiers, entre autres.



De nombreuses personnes ont fait le déplacement pour assister à la réunion proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le GDS 58, le 22 décembre. Pour rappel la DNC est classée « A » par la Loi de santé animale (LSA).

Expérience et prise de conscience

Après ces explications, Nicolas Arpin (éleveur en Haute-Savoie) fut invité à partager son témoignage puisqu'il est le premier éleveur touché par la DNC dans son département et a subi un dépeuplement de son cheptel. Cyrille Forest réagit : *« Nous pensons connaître la pénibilité de se séparer de son troupeau, même pour le bien collectif »*. Nicolas Arpin explique : *« C'est comme perdre un membre de la famille, mais cette maladie très contagieuse et fourbe, et avec les éléments que j'ai eus avec les scientifiques je pense que ce sacrifice a permis d'arrêter la propagation dans notre secteur. Donc, s'il fallait le refaire, je le referais pour protéger les autres »*. Bertrand Léger détaille : *« Dans une crise sanitaire importante, il est nécessaire de travailler de manière collective avec tous les acteurs de la filière afin que tout le monde travail de concert au travers d'un seul et même message, car il ne peut y avoir d'efficacité dans la confusion »*. Il conclut : *« Les protocoles ne sont pas le fruit du hasard. En effet, la stratégie a été validée sur des informations basées sur la biologie particulière de la maladie. Certes, il y a un côté émotionnel humain indéniable, mais l'urgence est de combattre l'épidémie rapidement pendant la période hivernale car l'activité vectorielle est moindre – mais pas nulle. C'est donc dans cette période que la bataille doit être menée, avant le lâcher car à ce moment-là l'activité vectorielle reprendra de plus belle. Aujourd'hui, la Nièvre est indemne et le maintient de cette situation tient de la responsabilité collective »*.

Chloé Monget

1. Pour suivre l'évolution : https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation

Plus infos : https://www.gdsbfc.org/les-maladies/loi-sante-animale-classification-maladies.html

ÉLEVAGE

// VÊLAGES DE JUMEAUX

Et vous, vous en avez combien ?

Vingt-quatre éleveurs de bovins nous transmettent le nombre de leurs jumeaux arrivés ces dernières semaines.



ChatGPT

L'année 2025 a connu une augmentation des naissances de jumeaux en élevage bovin.

Simple impression ou réalité ? Les paires de jumeaux ont l'air plus nombreuses que d'ordinaire en cette fin d'année. Du moins, c'est une tendance qui nous remonte aux oreilles suite à de récents contacts avec des éleveurs bovins. Nous allons un peu plus loin dans cette réflexion en contactant pas moins de 24 Côte-d'oriens : ces derniers nous font part de leur nombre de jumeaux et comparent leurs chiffres à ceux de 2024. Sur ces 24 résultats obtenus, sept ne sont pas exploitables (la faute, notamment, à un début des vêlages encore trop frais). Il ne reste donc que 17 éleveurs et parmi ces derniers, une majorité (70 %) observe effectivement un nombre grandissant de jumeaux.

En détail

Xavier Germain (Painblanc) : 1 paire de jumeaux sur 7 vêlages, en 2024 : 2 sur 47. Sébastien Ledoux (Allerey) : 0 sur 7, en 2024 : 1 sur 50. Étienne Bourge (Villargoix) : 1 sur 65, en 2024 : 4 sur 65. Cyril Bret (Bure-les-Templiers) : 1 sur 20, en 2024 : 1 sur 55. Franck Debeaupuis (Montberthault) : 2 sur 90, en 2024 : 3 sur 90. Baptiste Bruey (Bellenod-sur-Seine) : 1 sur 30, en 2024 : 1 sur 40. Lionel Lachot (Villeberny) : 5 sur 109, en 2024 : 4 sur 140. Antoine Carré (Verrey-sous-Salmaise) : 0 sur 100, en 2024 : 0 sur 100. David Doyer (Chaudeney-la-Ville) : 5 sur 50, en 2024 : 2 sur 100. Benoît Laprée (Pouilly-en-Auxois) : 2 sur 29, en 2024 : 1 sur 95. Josselin Laligant (Gissey-sous-Flavigny) : 3 sur 60, en 2024 : 0 sur 60. Théo Mazoiller (Vesvres) : 2 sur 80, en 2024 : 8 sur 190. Adrien Ménétrier (Avosnes) : 0 sur 15, en 2024 : 0 sur 80. Franck Jeannin (Chazilly) : 5 sur 190, en 2024 : 5 sur 245. Lucie Poillot (Vandenesse-en-Auxois) : 2 sur 85, en 2024 : 5 sur 130. Mickael Pacaut-Mimeur (Voudenay) : 1 sur 24, 2024 : 6 sur 110. Cédric Bazin (La Rochepot) : 1 sur 20, en 2024 : 2 sur 75. Stéphane Léger (Villargoix) : 0 sur 42, en 2024 : 5 sur 100. Félix Thenadey (Sainte-Sabine) : 0 sur 12, en 2024 : 4 sur 125. Marius Raze (Viévy) : 6 sur 80, en 2024 : 2 sur 135. Nicolas Noireaut (Meilly-sur-Rouvres) : 5 sur 112, en 2024 : 3 sur 160. Flora Loiseau (Meilly-sur-Rouvres) : 1 sur 60, en 2024 : 2 sur 120. Geoffrey Froidurot (Jour-lès-Baigneux) : 0 sur 15, en 2024 : 1 sur 120. Pierrick Tournier (Liernais) : 2 sur 35, en 2024 : 6 sur 160.

AG

Oui, mais pourquoi ?

Béatrice Lamblin, vétérinaire à Venarey-Les Laumes, observe elle aussi un nombre plus important de jumeaux cette année. *« Il n'y a pas photo, mes collègues et moi le voyons facilement au sein de notre clientèle. Trouver une explication est en revanche un peu plus délicat ! Il y a une part d'hérédité dans les gémellités, comme chez les humains, mais cela n'explique pas pourquoi il y aurait davantage de jumeaux en 2025 ! Je pense qu'une bonne partie de la réponse tourne autour de l'alimentation. C'est bien connu chez les moutons, c'est en revanche un peu plus flou chez les bovins, mais je suppose qu'il y a des points communs : les apports alimentaires, notamment protéiques et surtout énergétiques, vont jouer sur la prolificité, sur le nombre de follicules recrutés puis fécondés. Il y a très probablement eu quelque chose de plus favorable cette année, à la mise à la reproduction ».*

// CONCOURS LAITIERS

Ils préparent un gros coup

Un grand, un très grand, un gigantesque rendez-vous laitier se prépare en Côte-d'Or ! Deux membres de l'organisation annoncent l'évènement.

Il y a quelques jours dans nos colonnes, nous vous annoncions la tenue de la fête départementale à Fromenteau avec six mois d'avance. Aujourd'hui, dans cet article, nous nous y prenons avec… un an et demi ! À la demande des organisateurs, nous communiquons ici sur un très grand concours laitier qui se tiendra les 9, 10 et 11 avril 2027 au palais des congrès de Beaune. Jamais un événement d'une telle ampleur ne s'est déjà tenu dans notre département et pour cause : il y aura 400 bovins et presque autant d'éleveurs ! *« La Saint-Martin, c'était déjà quelque chose mais là, nous battrons tous les records »*, assure Mickaël Clerget, que nous avons rencontré il y a quelques jours dans sa ferme à Courcelles-Frémoy, entre La-Roche-en-Brenil et Époisses. L'éleveur accompagné de Laurette Millot, technicienne à Alysé, annonce un concours national Simmental avec la participation de 120 vaches. Un autre national aura rendez-vous à Beaune, cette fois-ci en race Brune, avec autant d'animaux qu'en Simmental. Deux inter-régionaux seront proposés dans le même temps en Montbéliarde et en Prim'Hosltein, avec une soixantaine de bovins attendus dans chaque race… *« Une vente aux enchères de génisses sera organisée le samedi en nocturne, les quatre races seront concernées, ce sera du très haut de gamme ! Avec ce lot, nous arriverons à la barre des 400 animaux réunis sur un même site »*, informe Laurette Millot.

C'est déjà parti

Ce rendez-vous nommé Lait'grands crus ne s'improvise pas et plusieurs réunions se sont déjà tenues. Tous les chiffrages et devis sont réalisés, le budget est connu. Les dossiers de partenariat seront sans doute terminés à l'heure où sortira ce journal et la prospection des futurs partenaires débutera courant janvier. *« Cela va sans dire, des concours de cette envergure ne s'organisent pas seuls. Il faut bien ajouter un tiers de dépenses si l'on comptabilise tous les déplacements et tous les hébergements que cette manifestation va engendrer »*, font remarquer Mickaël Clerget et Laurette Millot. Pour les deux concours nationaux, les OS de la Simmental et de la Brune aideront les organisateurs à *« taper »* très haut en termes de partenaires. Pour les deux autres races, les démarches seront plus locales. *« Nous allons bientôt venir frapper à votre porte ! Nous espérons que notre projet séduira bon nombre d'organismes agricoles car, sans eux, il ne sera malheureusement pas possible de le mener à bien »*, poursuivent les deux Côte-d'oriens, qui partagent le bel enthousiasme déjà perceptible sur le terrain : *« nous sommes aujourd'hui une quinzaine de personnes mais ce noyau va vite s'étoffer. Nous avons organisé une réunion d'information et pas moins de 40 éleveurs laitiers se sont déplacés : c'est un beau score, par rapport aux 140 professionnels que compte le département. Et ce n'est qu'un début ! »*.



Laurette Millot et Mickaël Clerget s'adressent notamment aux futurs partenaires, qui seront contactés très prochainement.

Les journées laitières, organisées à Pouilly-en-Auxois, ont joué un rôle de tremplin dans ce désir d'organiser quelque chose de *« XXL »* : *« il y a du monde et une belle dynamique… Ce ne sera peut-être plus le cas dans quelques années, c'est donc le moment ou jamais de se lancer ! Les Bruns recherchaient un site sur notre fédération pour organiser leur national, cela nous a aidés. Et le syndicat départemental de la Simmental fêtera son centenaire en 2027, les planètes sont donc alignées ! »*.

AG

POLYCULTURE-ÉLEVAGE

// INSTALLATION

58

Des idées pour se développer

Jauffrey Mandine, installé depuis février, a de nombreuses idées à court, moyen et long terme pour développer son exploitation…

Après avoir dépeint son installation[1], Jauffrey Mandine revient sur ses idées pour faire évoluer son exploitation. Pour mémoire, Jauffrey est installé à Saint-Léger-des-Vignes depuis février, avec son père Alain (aide familial) et est à la tête de 110 vaches Charolaises allaitantes non inscrites, avec 156 ha dont 1,5 ha de maraîchage (plein champ). Si l'exploitation était à l'origine uniquement dédiée à l'élevage, Jauffrey y a ajouté l'atelier de maraîchage par passion. *« J'aime manger de bons produits, donc les partager avec d'autres est important pour moi »*. Pour ce faire, il a adjoint une boutique au cœur de la ferme. *« Je propose à la fois des caissettes de viande et des légumes de saison, le mercredi de 15 heures à 18 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures »*. Il justifie un peu plus ce choix : *« le fait de retirer des intermédiaires permet à la structure d'avoir une plus-value plus importante. Bien évidemment, les prix sont fixés en fonction de nos coûts, mais toujours avec la volonté qu'ils soient raisonnables pour les consommateurs, donc accessibles au plus grand nombre »*.



Jauffrey Mandine (Earl la Ferme de Carrue à Saint-Léger-des-Vignes) prévoit également des ajustements côté cultures avec l'implantation de triticale afin de favoriser la régénération de ses prairies.

Valorisation moderne

Toujours dans l'idée de proposer d'être accessibles pour tous, Jauffrey a eu l'idée de mettre des casiers automatiques. *« Ils sont en cours d'installation, et nous espérons les mettre en fonction d'ici le début d'année »*. Cette mise en place prend ses origines lorsqu'il était en Eure-et-Loir, *« là-bas cette pratique est répandue et fonctionne très bien. Cela permet aux gens de venir faire leurs courses même quand la boutique est fermée »*.

Ainsi, L'EARL de la Ferme de Carrue disposera de 108 casiers où les consommateurs pourront retrouver les produits issus de l'exploitation mais pas seulement. *« Nous voudrions faire des partenariats avec d'autres producteurs afin de proposer du miel, des œufs ou encore du pain »*. Pour l'avenir, Jauffrey voudrait accoler d'autres casiers, réfrigérés cette fois pour notamment *« vendre de la viande, de la crème ou encore du fromage d'autres producteurs. Pour moi, cela peut être bénéfique pour tout le monde, donc si des producteurs sont intéressés, il ne faut pas hésiter à contacter mon père, Alain qui répond nettement plus rapidement au téléphone que moi »*. Il poursuit : *« En plus de tout cela, j'aimerais beaucoup faire de la transformation afin de proposer des plats préparés pour valoriser d'une autre manière ma production »*. Pour le paiement via les casiers, les consommateurs devront venir avec leur carte bancaire, *« j'ai choisi ce moyen de paiement afin d'éviter le vandalisme »*.

Dans la même veine d'apporter une certaine modernité à l'exploitation, Jauffrey a utilisé l'application *Too good to go* afin de vendre son surplus de production durant l'été. *« J'avais prévu un peu trop large de courgettes, donc cela permet d'éviter le gaspillage tout en se faisant connaître auprès d'un public plus éloigné d'ici »*. Pour la suite, il ne s'interdit pas d'en faire de nouveau usage.

Pour l'avenir

Après quelques mois d'activité, et quelques ventes de caissettes de viande (sur commande), Jauffrey dresse un premier bilan. *« Je souhaiterais augmenter le nombre d'animaux à l'engraissement afin de les valoriser par la vente directe car cela permet d'avoir un bon retour sur investissement »*. En sus, il ajoute : *« Si la création d'une boutique à la ferme était indispensable pour la viabilité économique de mon projet, je pense qu'il est nécessaire d'offrir un lieu d'échanges avec les consommateurs. En effet, il faut leur montrer la réalité de la production agricole et pour prouver que les productions françaises ont leurs places dans leur panier car elles ne sont finalement pas plus chères que d'autres lorsque les intermédiaires sont éludés. Cela, j'en suis sûr, peut faire émerger des réflexions… »*. Donner à manger au corps et à l'esprit semble donc la mission que s'est donnée l'EARL la Ferme de Carrue, s'il fallait lui en trouver une…

Chloé Monget

(1) Notre dernière édition.

Renseignements: contact@jmandine.fr ou au 07 60 47 82 52.



la Ferme de Carrue

Les consommateurs peuvent retrouver des légumes de saison de l'exploitation durant les jours d'ouverture de la boutique à la ferme, mais aussi prochainement via les casiers automatiques.

Culard à valoriser

La mise à l'engraissement et la valorisation en bœufs de certains animaux de l'exploitation s'expliquent par un cheptel typé culard, comme le souligne Jauffrey Mandine : ***« J'ai repris le cheptel de Bertrand Grandjean, qui avait un attachement pour ce gène. Même si tous les animaux ne l'ont pas, certains se démarquent clairement avec des caractéristiques typiques »*****. Pour illustrer cela, une des naissances de cette année :** ***« Nous avons un veau qui est né à 90 kg. Aujourd'hui, son dos ressemble à une table et ses arrières sont très conséquents »*****.**



L'engraissement des bovins ou la valorisation en bœufs est une voie que souhaite prendre Jauffrey Mandine, notamment car le gène culard est présent dans le cheptel, avec ici un veau pesant 90 kg à la naissance.

// CÉRÉALES

L'innovation variétale au menu d'Arvalis

L'institut technique Arvalis prépare, pour ce début d'année 2026, une série de rendez-vous consacrés à l'innovation. Au programme cette année : comment relever les défis d'aujourd'hui et de demain sur les innovations variétales.

Arvalis organise la troisième édition des Journées de l'innovation du 27 janvier au 12 février 2026. L'institut propose un cycle d'événements dans sept territoires agricoles de l'Hexagone afin d'échanger sur les solutions concrètes apportées par l'innovation variétale pour accompagner les agriculteurs et les filières à relever les défis climatiques, économiques et environnementaux. Six journées sont dédiées aux céréales, une à la pomme de terre et une au lin fibre.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, les rendez-vous les plus proches seront ceux de Lyon (Village by CA Centre-Est, 1, avenue de Champfleury, à Champagne au Mont d'Or) le 29 janvier et de Reims (Village by CA, 17-21 rond-point de l'Europe, à Bezannes) le 12 février. Le choix variétal constitue un levier essentiel pour améliorer la performance et la durabilité des systèmes en grandes cultures dans un contexte de changement climatique, d'imprévisibilité économique, d'évolutions réglementaires et d'attentes sociétales accrues. Durant ces Journées de l'innovation 2026, les équipes d'Arvalis et ses partenaires – sélectionneurs, chercheurs… - présenteront les dernières avancées issues de leurs recherches et de leurs expérimentations : variétés adaptées aux stress, perspectives d'amélioration de la qualité sanitaire et technologique des grains ou encore opportunités d'optimisation des itinéraires techniques.

« Explorer plus de diversité génétique »

« L'innovation variétale est une des clés de la résilience agricole. Le développement rapide des outils de phénotypage numérique à haut débit, de la génomique et des modèles de simulation permet d'accélérer la création et l'évaluation des variétés mieux adaptées aux territoires, aujourd'hui et pour demain. Il est désormais possible d'explorer plus vite plus de diversité génétique, d'évaluer de nouveaux caractères et de prédire les performances. En outre, l'intelligence artificielle est une piste prometteuse pour optimiser la sélection en rendant le processus toujours plus précis et efficace » explique Romain Valade, chef du service Adaptation des cultures aux agro-climats, génétique et phénotypage chez Arvalis. *« Notre objectif est de répartir les risques en production notamment face au changement climatique. L'innovation variétale est donc un atout majeur qui doit être combiné à d'autres leviers que nous étudions également »* conclut-il. Agriculteurs, conseillers et techniciens, chercheurs et acteurs des filières, ces rendez-vous se présentent comme des lieux de rencontre et d'échanges privilégiés pour les passionnés de technique et d'innovations en grandes cultures. Comme le souligne Nathalie Bigonneau, directrice de région chez Arvalis et coordinatrice de ces rencontres : *« Notre objectif est de construire ensemble une vision prospective, centrée sur l'innovation et ancrée dans les territoires. Grâce à des contenus techniques de haut niveau et une forte place accordée à l'interactivité, chaque participant pourra repartir avec des solutions concrètes et des perspectives. Enfin, avec une déclinaison de huit programmes personnalisés et des partenaires différents intervenant dans chaque lieu, les Journées de l'innovation s'ajustent aux enjeux locaux et réaffirment la force de l'ancrage régional d'Arvalis »*.

D'après communiqué

Inscriptions sur www.arvalis.fr

// YNOVAE

89 Pérenniser les filières

Ce mardi 16 décembre, le cinéma confluence de Sens a accueilli l'assemblée générale de la coopérative agricole Ynovae. L'opportunité de faire le bilan sur l'année difficile par laquelle est passée la coopérative.



Dirigée par Yohann Girod, directeur et Laurent Poncet, président d'Ynovae, l'AG d'Ynovae, a accueilli ce mardi 16 décembre, une centaine de personnes du côté de Sens.

« Nous vivons actuellement dans un contexte où le fait même d'exercer notre métier s'apparente à résoudre une équation à de multiples inconnues, qu'elle soit économique, géopolitique, climatique, réglementaire, politique. Parce que dans un contexte de parité euro/dollar défavorable, nous subissons une trumpisation de l'économie mondiale et les rapports de force prennent le pas sur la coopération et la solidarité », déclare Laurent Poncet, président d'Ynovae, au cours de son discours d'inauguration. Devant la centaine de personnes venues à l'occasion, le président poursuit aux côtés de Yohann Girod, directeur d'Ynovae. *« On l'a vu la moisson 2024, à l'instar des campagnes 2016 et 2020, s'est révélée désastreuse et les faibles rendements en orge d'hiver et en blé se traduisent par une forte baisse de la collecte »*, annonce-t-il. C'est aux côtés de Georges Lemineur, directeur adjoint d'Ynovae et de sept collaborateurs que Yohann Girod poursuit la réunion d'information publique en s'intéressant à la récolte de cette année. Il interpelle Georges Lemineur sur les chiffres de cette année. *« Avec une pluviométrie excessive qui a contrarié les semis, le cycle végétatif et la récolte, les mauvaises implantations, les échecs de désherbage, la pression maladie et le manque de luminosité ont contribué à des rendements historiquement bas. C'est une moisson qui a été entrecoupée par les fréquentes pluies et orages parfois violents, accompagnés de grêle et de fortes rafales de vent »*, constate-t-il.

« L'intelligence collective fera la différence »

Avant d'entrer dans les détails, Georges Lemineur constate que la collecte de cette année a baissé de 28 % par rapport à 2024 en conventionnel avec 240 151 tonnes récoltées et de 57 % en bio avec 4 336 tonnes récoltées. Pour la suite, il décide de faire l'état des lieux de chaque espèce et constate que, par rapport à l'année 2024, *« nous avons une baisse de collecte de 43 % en orges d'hiver ; une baisse de 29 % en blé tendre ; un état similaire en ce qui concerne les colzas, une baisse de collecte de 37 % en tournesol et une augmentation de 10 % en ce qui concerne le maïs. C'est cette espèce qui tire son épingle du jeu »*, détaille-t-il en analysant plus en profondeur les raisons qui expliquent ces chiffres. *« L'humidité et les impuretés liées aux adventices ont compliqué la récolte, la conservation et le travail du grain. Cette faible récolte, couplée à un marché encore déprimé, conduit certains producteurs à revenir à un mode de production conventionnel. Les maladies ont été moins présentes au cours du printemps 2025 qu'elles ne l'avaient été au printemps 2024, sous l'effet d'une météo plus sèche à partir du mois de mars. Une particularité du printemps 2025, ce sont les pucerons cendrés qui font leur apparition en mai-juin dans les cultures de colza, à un niveau jamais vu, provoquant un impact sur le rendement des parcelles les plus affectées dans le domaine des intrants »*, conclut-il en laissant la place à son président. *« La capacité collective à tenir le cap, à s'adapter, à innover et à préserver la valeur que nous construisons ensemble se fait grâce à la mobilisation de tous, administrateurs, équipes opérationnelles, collaborateurs, partenaires. Les défis à venir sont nombreux, mais ils ne nous intimident pas, ils nous obligent, ils nous stimulent, ils nous poussent à nous réinventer. Parce que nous commençons à avancer collectivement avec lucidité, transparence et détermination. Je suis convaincu que nous saurons transformer ces contraintes en opportunités »*, manifeste-t-il.

Charlotte Sauvignac

// ADAPTATION

21 Sous nos pieds, on prend de la hauteur

Le colloque Avertisol, organisé le 16 décembre en Côte-d'Or par la Chambre d'agriculture, a suscité beaucoup d'intérêt. La thématique du rôle des sols agricoles face au changement climatique y a été traitée avec compétence et une grande variété de points de vue.

Des conseillers, des techniciens, un agroclimatologue, des agriculteurs… Le colloque Avertisol, organisé le 16 décembre à Is-sur-Tille par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avait le mérite de multiplier les angles d'approche sur la question des sols comme alliés face au changement climatique. Les 200 participants à cette journée prouvaient que le sujet ne laisse pas indifférent. Entre le changement climatique, les restrictions croissantes d'utilisation d'intrants chimiques et la situation particulière des zones intermédiaires aux sols peu profonds, il y avait du grain à moudre pour réfléchir aux pistes permettant de préserver nos productions agricoles. Ces pistes, elles sont nombreuses : recours aux couverts végétaux, agriculture de conservation des sols, attention portée à la vie des sols… et aucune d'entre elles ne constituent une réponse définitive et absolue. Cela était confirmé par les témoignages de deux agriculteurs du plateau châtillonnais, Jean-Pierre Gilbert et Benoît Lavier.

Une agriculture qui s'interroge

Individuellement, ou au sein de Groupes d'études et de développement agricole (Geda), chacun met en place des pratiques, parfois depuis plusieurs générations, mais toujours avec la conscience que dans ce domaine, il n'y a pas de solutions définitives et universelles. Ce qui marche ici peut échouer ailleurs. Leur témoignage montrait une agriculture qui s'interroge, qui doute, qui se trompe mais qui réussit aussi, qui tente surtout de s'adapter en permanence, et en revenant à certains fondamentaux agronomiques. Le regard de l'agroclimatologue Serge Zaka était aussi précieux, permettant de faire comprendre que le changement climatique ne se résume pas à un réchauffement. Il se traduit par des excès de chaleur, mais aussi des excès d'eau. Pour lui, *« les sols vont devoir tamponner les excès et les déficits. Le sol n'est plus juste un support pour le végétal, il faut le voir comme une source de fertilité et d'eau. »* Il considère que ce contexte va générer un besoin croissant d'agriculture de précision, propre à chaque type de sol, chaque type de filière, et pour laquelle l'uniformisation serait une erreur. Cette adaptation sous-entend également une montée en compétences, en technicité, en formation, pour des agriculteurs qui, en parallèle, devront se confronter à des échecs qu'il faudra pouvoir digérer économiquement : d'où la nécessité de soutien financier, et donc de choix politiques en cohérence avec les volontés affichées d'une agriculture respectueuse de l'environnement, rappelés par Serge Zaka.

Renforcer le conseil

L'adaptation elle se joue aussi au niveau du conseil agricole. Avertisol est d'ailleurs un programme pour lequel de nombreux conseillers de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont impliqués tout au long de l'année. Parmi eux, Laurine Thibault soulignait l'importance de renforcer le conseil autour de la compréhension des sols et rappelait le travail d'expérimentation que les services de la Chambre mènent tout au long de l'année sur ces questions. Ce colloque Avertisol, au-delà des interventions qui l'ont jalonné, fut un vrai moment d'échanges témoignant de la prise en compte réelle par une grande partie du monde agricole des problématiques d'adaptation au changement climatique. Un constat qui pousse à inciter la Chambre à poursuivre sur ce terrain, en 2026…

Berty Robert



Les conseillers agricoles qui se sont impliqués dans le programme Avertisol ont été salués à l'occasion du colloque.



L'agroclimatologue Serge Zaka s'est prêté au jeu des échanges avec le public du colloque.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 1/2

L'année 2025 en images

Un petit trou de mémoire ? Terres de Bourgogne vous rappelle les évènements qui ont marqué l'année agricole locale ces douze derniers mois. Élections aux Chambres d'agriculture et à la MSA, problématiques sanitaires en élevage avec la FCO, montée en puissance du secteur agro-énergétique, congrès national des MFR et des Cuma, aléas climatiques violents… Retour en images sur quelques-uns des moments forts du premier semestre.

// JANVIER



La FDSEA, les JA de Côte-d'Or et la CAVB sont en campagne pour les élections de la Chambre d'agriculture. Un déplacement se tient notamment à Pommard, le 7 janvier.



Les assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont eu lieu fin 2024 et début 2025 dans le département. L'occasion pour le syndicat agricole majoritaire d'aller à la rencontre de ses adhérents pour leur parler de l'actualité agricole du moment et des enjeux importants pour l'avenir.



Le mardi 14 janvier, la FDSEA et les JA de l'Yonne ont reçu deux de leurs élus nationaux avec Hervé Lapie et Simon Martin, respectivement secrétaire général de la FNSEA et secrétaire général adjoint des JA, en présence d'une soixantaine d'adhérents des deux syndicats. Une visite de l'exploitation de Bertrand Potherat, agriculteur aux Baudières a eu lieu, avant un temps en salle à Venouse, où les élections des Chambres d'agriculture, qui ont eu lieu en janvier, ont longtemps été abordées.



Une délégation FDSEA-JA de Côte-d'Or réagit aux propos tenus à la radio par un agent de l'OFB, comparant les agriculteurs à des trafiquants de drogue. Une mise en scène « humoristique » avec des sachets de farine bio est organisée le 16 janvier devant la DDT, à Dijon.



La FDSEA 58 et les JA 58 organisaient des rendez-vous pour les élections Chambre, comme ici à Cercy-la-Tour, le 17 janvier, en présence de Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère et vice-présidente de la Chambre d'agriculture de France.



Le début de l'année est synonyme de tradition, notamment avec la transmission du Saint-Vincent. Ici, la Saint-Vincent des Baillis, avec la passation du domaine Marielle Michot au domaine Francis Blanchet (Pouilly-sur-Loire), le 25 janvier.

// FÉVRIER



Les résultats des élections pour la Chambre d'agriculture de la Nièvre furent dévoilés à la Préfecture (Nevers), le 6 février avec une prise de fonctions officielle le 20 février de la liste par la FDSEA 58 ainsi que les JA 58, et présidée par Cyrille Forest.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 1/2



Le verdict des urnes est tombé pour les élections des Chambres d'agriculture, le jeudi 6 février, en préfecture de l'Yonne. La liste FDSEA/JA 89 conserve ses 14 sièges sur 18 (pour le collège 1) en session en obtenant 49,31 % des suffrages. La coordination rurale obtient, quant à elle, 3 sièges avec 34,74 % des voix (1 de plus qu'en 2019), et la confédération paysanne 1 siège avec 15,95 % des voix (1 de moins qu'aux dernières élections).



Dijon accueillait le 13 février les Assises nationales de l'agrivoltaïsme. Un événement organisé par la Fédération française des producteurs agrivoltaïques marqué par de nombreux débats portant, notamment, sur la limitation de la puissance des centrales. Le secteur se plaint aussi d'un excès de normes.



Le 6 février à Beaune, le sénateur de Côte-d'Or, François Patriat, et Thiébaul Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) annonçaient une nouvelle attendue depuis longtemps par la profession viticole : la réforme des conditions de transmission des exploitations. Le but étant de préserver le modèle d'exploitations familiales, après plusieurs rachats de domaines qui avaient défrayé la chronique, tels que celui du Domaine Poisot Père & Fils à Aloxe-Corton, par le groupe de luxe LVMH, pour 15,5 millions d'euros…



La vente du GIE Charolais Évaluation est exceptionnelle le 14 février à Créancey : 50 veaux sont vendus au prix moyen de 4 514 euros. La plus belle enchère (7 200 euros) est réalisée par plusieurs éleveurs du 71 ayant jeté leur dévolu sur Unmarquis, né au Gaec Michel en Haute-Saône.



La FCO fait de la « casse » dans les élevages en Côte-d'Or. Dans notre édition du 7 février, nous rencontrons Stéphane, Louis Mercuzot et Julien Couraleau qui, à cette date, se dirigent vers une perte de 30 veaux à Mont-Saint-Jean.



Jacques de Loisy succède à Vincent Lavier à la tête de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à l'issue d'une session d'installation qui se tient le 20 février à Dijon. La tête de liste FDSEA-JA-CAVB est félicitée par François Sauvadet, président du Conseil départemental.



Les conséquences d'une attaque sur troupeau à Saint-Péreuse dans la nuit du 6 au 7 février. Aude Martin et Clément Blandin (associés du Gaec du Passou victime de l'attaque) expliquent : « sur 56 brebis, il n'en reste plus que 42 bien portantes ».



Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a voté l'attribution d'un budget de 160 000 euros par an pendant trois ans afin de soutenir l'amélioration génétique des troupeaux ovins. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2027 et il a déjà fait l'objet d'adaptations pour être plus accessible aux éleveurs.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 1/2



Les attaques de loup sont encore et malheureusement d'actualité en Côte-d'Or. L'une d'elles se déroule le 23 février dans une exploitation près d'Arnay-le-Duc, chez Pascal, Florian et Vincent Carémentrant.

// MARS



Le fondateur de Duc, entreprise de volailles, Gérard Bourgoin, est décédé à l'âge de 82 ans, ce lundi 2 mars.



Le Conseil départemental de la Côte-d'Or organise le 25 février sa traditionnelle visite au salon de l'agriculture à Paris. Nous consacrons plus d'une page à l'évènement, en compagnie d'éleveurs rencontrés sur le ring et même en dehors, à l'image d'Eugénie Comparot et Mickaël Chauvelot.



Le 8 mars, à l'occasion de la Journée des Droits des Femmes, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une journée dédiée aux agricultrices et aux problèmes musculosquelettiques qu'elles pouvaient rencontrer.



Fondé il y a 125 ans par des agriculteurs, Groupama est là pour vous accompagner sur le terrain, au plus près de vos problématiques.

Nos experts vous aident à trouver les bonnes solutions pour pérenniser votre exploitation et vous permettre d'innover.

Groupama
Toujours là pour moi

Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex – 379 906 753 RCS Strasbourg – Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris Cedex 09- Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr) - Crédit photo : ©Aurélien Chauvaud et Geoffrey Mitre - 12/2025

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 1/2



À la suite des élections aux Chambres d'agriculture, un nouveau président accède à la tête de la Chambre de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) : il s'agit du Côte-d'orien Vincent Lavier, qui, le 12 mars, succède au Saône-et-Loirien Christian Decerle.



Après 36 ans à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Marie-France Carrat, responsable des ressources et moyens généraux, a pris sa retraite le 14 mars. Ici : Philippe Guillien (président CDJA 58 de 1986 à 1989), Didier Ramet (président de la CA 58 de 2019 à 2025), Jean Adam (président de la CA 58 de 1989 à 2006), Claude Jaupitre (président CDJA 58 de 1982 à 1986), Éric Bertrand (président de la CA 58 de 2006 à 2019) et Cyrille Forest (président actuel).



Le 17 mars, l'Institut Agro Dijon lançait officiellement sa chaire Agroénergies, avec le double objectif d'améliorer la formation des étudiants sur les productions énergétiques liées à l'agriculture et de permettre l'émergence de projets novateurs.



Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or tiennent leur assemblée le 21 mars à Créancey. Des rencontres entre tous les acteurs du monde agricole sont proposées sous forme de speed-dating. Ici en photo : Antoine Duthu, Amélie Castellano, Marjolaine Perraudin et Chloé Nidiau.



Comme tous les ans, les établissements d'enseignements ouvrent leurs portes pour faire découvrir les filières et les débouchés, à l'image du 29 mars pour l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, avec la participation active des élèves eux-mêmes dans l'accueil du public.

// AVRIL



Pour illustrer les conséquences de la FCO 3 et 8, une rencontre, organisée par la FDSEA 58, avait lieu le 1er avril à l'EARL Mussier (La Forêt à Saint-Aubin-les-Forges), avec la préfète de la Nièvre, la DDT 58, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le GDS 58, les JA 58, les coopératives et exploitants intéressés.



Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre, remit les médailles aux neuf nouveaux distingués ou promus à l'Ordre du Mérite Agricole, le 3 avril à la Préfecture de la Nièvre.



La grande cérémonie des Trophées de l'Agriculture a eu lieu à Auxerrexpo ce jeudi 3 avril et a récompensé sept projets agricoles.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 1/2



Antoine Carré est le nouveau président de la FDSEA de Côte-d'Or, à l'issue d'un conseil d'administration qui se tient le 4 avril près de Sombernon. L'ancien président des JA (sixième en partant de la gauche) succède à Jacques de Loisy, fraîchement élu à la tête de la Chambre d'agriculture.



Dijon accueillait, le 4 avril, le congrès national des Maisons familiales rurales (MFR). Un congrès marqué par la visite d'Annie Genevard, la ministre de l'Agriculture, qui a souligné, à cette occasion, sa volonté de défendre et de promouvoir ce « modèle singulier et fécond des MFR ».



Un nouveau président pour la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté : Stéphane Sauce, agriculteur du Doubs, a été élu à la tête du syndicat, le 8 avril. Il succède à un autre Doubien, Christophe Chambon, par ailleurs impliqué à la FNSEA et président du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE).



La Fête du bœuf souffle ses dix bougies le 26 avril à Créancey. Les éleveurs du 21 apparaissent à maintes reprises dans le palmarès. Pascal Poillot (Sussey) remporte le grand prix d'excellence femelle, décerné à la meilleure culard de qualité bouchère de race charolaise.

// MAI



Christophe Rousseau, agriculteur icaunais vient de créer l'association des agriculteurs méthaniseurs de BFC en ce mois de mai.



Les Jeux Inter JA , organisés conjointement par les JA 58 et les JA de Moulins-Engilbert, se sont déroulés à Saint-Honoré-les-Bains, le 10 mai. Au total neuf équipes se sont départagées sur des épreuves conviviales.



Suite au Concours Général Agricole organisé ce lundi 12 mai, 65 médailles dans la catégorie vin, 11 médailles dans la catégorie produits et 20 récompenses pour la filière animale ont été remises à des producteurs et agriculteurs icaunais.



Le 22 mai, la FDSEA 58 et les JA 58 se sont mobilisés à Pouilly-sur-Loire, durant une réunion publique de la députée de la Nièvre, Perrine Goulet, afin de dénoncer : le retour du CSP obligatoire pour le certiphyto, la hausse de la RPD, les directives concernant les réserves d'eau, etc.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 1/2



La FDSEA de l'Yonne et les JA de l'Yonne ont manifesté, ce jeudi 22 mai, devant la Préfecture pour lutter contre les entraves à la loi Duplomb. Cette manifestation est intervenue juste après l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne sur le fait de positiver sa vision du monde et de soi pour entreprendre.



Les Jeunes agriculteurs d'Is-sur-Tille organisent une course de C15 le 24 mai, après une première édition déjà réussie en 2024. De nombreux JA répondent présent sur le circuit Nicolas-Klein, comme ici Marc Détain (Agencourt) et Eddy Collardot (Broindon), ravis de leur participation.

// JUIN



Le 3 juin marque la passation entre Cyrille Forest (exploitant à Cosne-Cours-sur-Loire et président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) à son confrère Éric Boucher (exploitant à Moux-en-Morvan), comme président de comité technique Safer.



Pour la seconde année, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) proposait une demi-journée dédiée aux nouvelles technologies, baptisée Innov'Action, le 3 juin à Sourdes (Varennes-lès-Narcy). Des présentations de matériels et des retours d'expériences d'exploitants utilisateurs étaient au centre de cette édition.



Du 3 au 5 juin, les Cuma de France ont tenu leur congrès à Beaune. De nombreuses Cuma de la région ont, dans ce cadre, reçu la visite de congressistes et ont pu mettre en lumière leurs activités. Le congrès aura aussi été marqué par l'élection, pour la première fois, d'une femme, à la présidence de la FNCuma en la personne de Marine Boyer.



Le concours interrégional de la race Brune de Châtillon-sur-Seine se déroule dans la joie et la bonne humeur les 7 et 8 juin. Nous mettons en avant de nombreux jeunes participants, comme ici Jules et Enaël Étienne accompagnés de Xavier Collignon.



Eddy Girot, éleveur avicole à Chaumont-le-Bois, voit son outil de travail réduit à néant lors d'une tempête qui survient dans la nuit du 14 au 15 juin. Les images parlent d'elles-mêmes.



Étienne Gauthier

La Nièvre a été touchée par un violent orage le 25 juin avec de nombreux dégâts à déplorer comme ici à Bona. Pour les exploitants touchés par l'orage, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a exprimé, dès le 26 juin, son soutien aux agriculteurs et maraîchers.

ENSEIGNEMENT

// VOYAGE D'ÉTUDE

21

L'aventure canadienne

Plusieurs étudiants Côte-d'Oriens reviennent d'un très beau voyage d'étude au Québec.



Elsa Harnet, dans l'un des nombreux élevages visités outre-Atlantique.



Louis Samour, de retour à Torcy-et-Poligny, revient sur ce joli périple.

Ils s'appellent Louis Samour (Torcy-et-Poligny), Elsa Harnet (Villotte-sur-Ource), Mickaël Tokotu'u (Moitron) et Antonin Roussel (Diancey). Ces quatre jeunes Côte-d'Oriens sont dans la même classe de BTS *« productions animales »* au lycée de Fontaines (71). Chacun a vécu une très belle expérience lors d'un récent voyage de 10 jours au Québec. Nous avons contacté deux de ces jeunes pour recueillir leurs ressentis.

Take-off

« Nous avons décollé depuis Roissy, nous étions une vingtaine d'étudiants », présente Elsa Harnet. Cette jeune fille de 18 ans prenait l'avion pour la deuxième fois de sa vie, après un premier voyage au… Canada, déjà ! *« J'y étais allée avec mes parents mais petit problème, c'était en 2009 et je n'avais que deux ans… Alors autant dire que les souvenirs, il n'y en a pas vraiment ! »*, lance la fille d'éleveurs laitiers. *« Cette année-là, ma mère retournait voir ses anciens patrons agriculteurs. Elle avait travaillé au Québec après ses études »* (voir encadré). Le vol s'est déroulé de nuit.

Une petite appréhension, peut-être ? En tout cas, pas pour Louis Samour. Les airs, le neveu de Jean-Philippe Benoist, agriculteur à Torcy-et-Pouligny, commence à connaître. *« Je suis déjà parti en Tunisie, en Italie, en Espagne et en Grèce avec mes parents mais le Canada, c'est forcément ma destination la plus lointaine »*.

Pas des vacances

Sur place, les étudiants n'ont *« pas arrêté »*. De nombreuses visites, notamment agricoles, étaient au programme. *« Nous avons vu plein d'élevages, de vaches de bisons, de porcs, de volailles… »*, décrit Elsa Harnet, qui retient tout particulièrement la visite de la Ferme Comestar avec son troupeau de plus de 1 100 bovins, dont 500 vaches en lactation. *« Beaucoup de personnes y travaillent. Il y a sept robots de traite. C'est impressionnant à voir mais moi, je préfère quand même nos systèmes traditionnels et familiaux ! »*, confie celle qui compte s'installer sur la ferme de ses parents dans quelques années. L'élevage de bisons a aussi marqué la jeune Côte-d'Orienne. *« Je n'en avais jamais vu, c'est sympa. Nous avons dégusté de la viande, elle ressemble un peu à celle du bœuf, mais avec moins de gras »*. Louis Samour retient quant à lui le *« côté démesuré »* de l'agriculture canadienne : *« le matériel et les équipements sont impressionnants… La Ferme Comestar, c'est quelque chose aussi ! Ce que je retiens également, c'est que tout tourne autour de l'agriculture, tout est mis en place pour que les productions soient le mieux valorisées, c'est beau ! »*. Le jeune homme de 19 ans, qui compte également s'installer, reconnaît lui aussi la richesse du programme qui était proposé aux étudiants : *« une chose est sûre, ce n'était pas des vacances ! Nous avons vu un maximum de choses, nous revenons avec plein de souvenirs. Place désormais à la restitution : dans mon cas, je vais travailler sur le sirop d'érable »*.

AG

Quatre fois au Canada !

Virginie Brion, éleveuse laitière dans le Châtillonnais, mère d'Elsa Harnet, s'est rendue à quatre reprises dans ce grand pays d'Amérique du Nord. *« Les deux premières fois, c'était pour travailler, après mon BTS et juste avant de m'installer. À chaque fois, c'était dans des élevages laitiers. Il n'a pas manqué grand-chose pour que j'y reste définitivement, tellement je m'y plaisais… Les gens sont sympas, personne ne se prend la tête. Les exploitations dans lesquelles je travaillais étaient toutes simples, cela a peut-être changé aujourd'hui. À l'époque, des éleveurs vivaient avec 40 vaches. L'élevage était très soutenu par l'État, j'imagine que c'est encore le cas »*. Virginie Brion a reçu, à son tour, deux stagiaires canadiennes sur son exploitation. C'était en 2019 : *« elles avaient le niveau ingénieur. Leur perception de l'agriculture française m'a marquée : elles m'ont dit qu'elles étaient choquées de voir autant de fonctionnaires planqués dans leurs bureaux, à mépriser les agriculteurs. Il n'y a pas ça au Canada ! »*.

D'autres Côte-d'Oriens y sont allés

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-Nolay se sont rendus eux aussi une dizaine de jours au Canada, c'était cet été. Nous avons échangé quelques mots sur le sujet avec Thomas Bélorgey, l'un de leurs adhérents, éleveur à Mimeure : *« L'Afrique du Sud et l'Autriche étaient nos deux autres possibilités… Nous avons pris le Canada ! Nous ne regrettons pas, ce fut un super moment. Nous avons été très bien accueillis par des gens très sympas. Là-bas, ce n'est pas la même mentalité que chez nous. Ce n'est pas la même agriculture non plus ! Il y a bien moins de restrictions pour produire, la France devrait s'en inspirer »*. Parmi ses nombreux souvenirs, Thomas Bélorgey retient tout particulièrement la visite de la Ferme Landrynoise, une autre exploitation laitière du Québec, comptant 3 100 têtes, 30 robots de traite et 18 employés à plein temps ! *« Nous avons tous été très impressionnés par la propreté et l'hygiène de ces équipements, malgré le nombre très important d'animaux. Chaque ouvrier est spécialisé dans une ou plusieurs taches, le résultat est remarquable »*, réagit l'Arnétois.

// MARCHÉ DE NOËL

89

Mettre à disposition le savoir-faire de chacun

Dans le cadre des 80 ans du lycée de Champ-sur-Yonne, l'établissement a organisé, le 12 décembre dernier, un marché de Noël en ses murs.

Ce vendredi 12 décembre, que le Lycée de Champs-sur-Yonne continuer de célébrer ses 80 ans avec l'organisation d'un marché de Noël au sein de l'établissement. Pour la 4e édition, Laëtitia le Bail, la proviseure du lycée a décidé de mettre en avant les élèves des sections commerce & animation. Ces élèves ont donc mis à disposition une dizaine de stands avec des produits venant de Grèce, des produits artisanaux et des produits locaux, comme de la bière, des biscuits, des produits à base de chocolat, des guimauves, des pains d'épice, des pâtes à tartiner, des gaufres, bijoux, etc. En cette journée symbolique, la proviseure du lycée voit le moment idéal pour réaliser un discours à l'encontre des élèves et de l'histoire de l'établissement. En tant qu'actuelle proviseure et ancienne élève du lycée, Laëtitia le Bail souhaite rappeler qu'aujourd'hui, *« le lycée répond aux six missions de l'enseignement agricole. Cet établissement est maintenant connu et reconnu sur son territoire pour sa capacité à faire s'épanouir des élèves qui étaient en difficulté mais également pour ses nombreuses actions professionnelles qui répondent à la dynamique de pédagogie, de projet et à l'animation du territoire »*. Avant de laisser la place à la vente, la proviseure remercie chaleureusement les partenaires dont la MSA, les IME de l'Yonne, la résidence d'automne et tous les producteurs présents.

« Mettre les élèves en situation »

En se baladant le long des stands, nous rencontrons Mme Torelli et Mme Bocquez, professeures qui ont toutes deux aidé à l'organisation. *« Toute l'année, nous souhaitons mettre nos élèves en situation, à travers des événements réalisés en partenariat avec nos partenaires extérieurs »*, confie Mme Torelli. Et pour cette fois-ci, *« nous avons voulu faire appel aux compétences personnelles de nos élèves »*, explique-t-elle, en regardant l'une de ses élèves prendre un micro. *« Célia a toujours été douée au chant et pour rester dans une bonne ambiance, nous lui avons proposé de nous interpréter des chants de Noël pendant le marché »*, manifeste-t-elle, le sourire aux lèvres. Pendant son temps, d'autres élèves s'affairent autour d'une table afin de faire un atelier concernant les lettres de Noël. *« Nous avons prévu divers stands, sur le maquillage, les lettres de Noël, le récit d'histoires ou encore un stand photo tenu par notre surveillant »*, explique-t-elle. Les producteurs locaux quant à eux, *« ont été contactés par les élèves »* afin de les mettre en relation *« dès l'enseignement »* et leur permettre de *« pratiquer la vente et le commerce »*. Après le passage d'une centaine de visiteurs, il est temps pour les élèves de ranger les biscuits réalisés par leurs soins et le fond de chocolat chaud.

Charlotte Sauvignac



Célia, une élève de l'établissement a chanté des chants de Noël pendant le marché.

SOCIAL

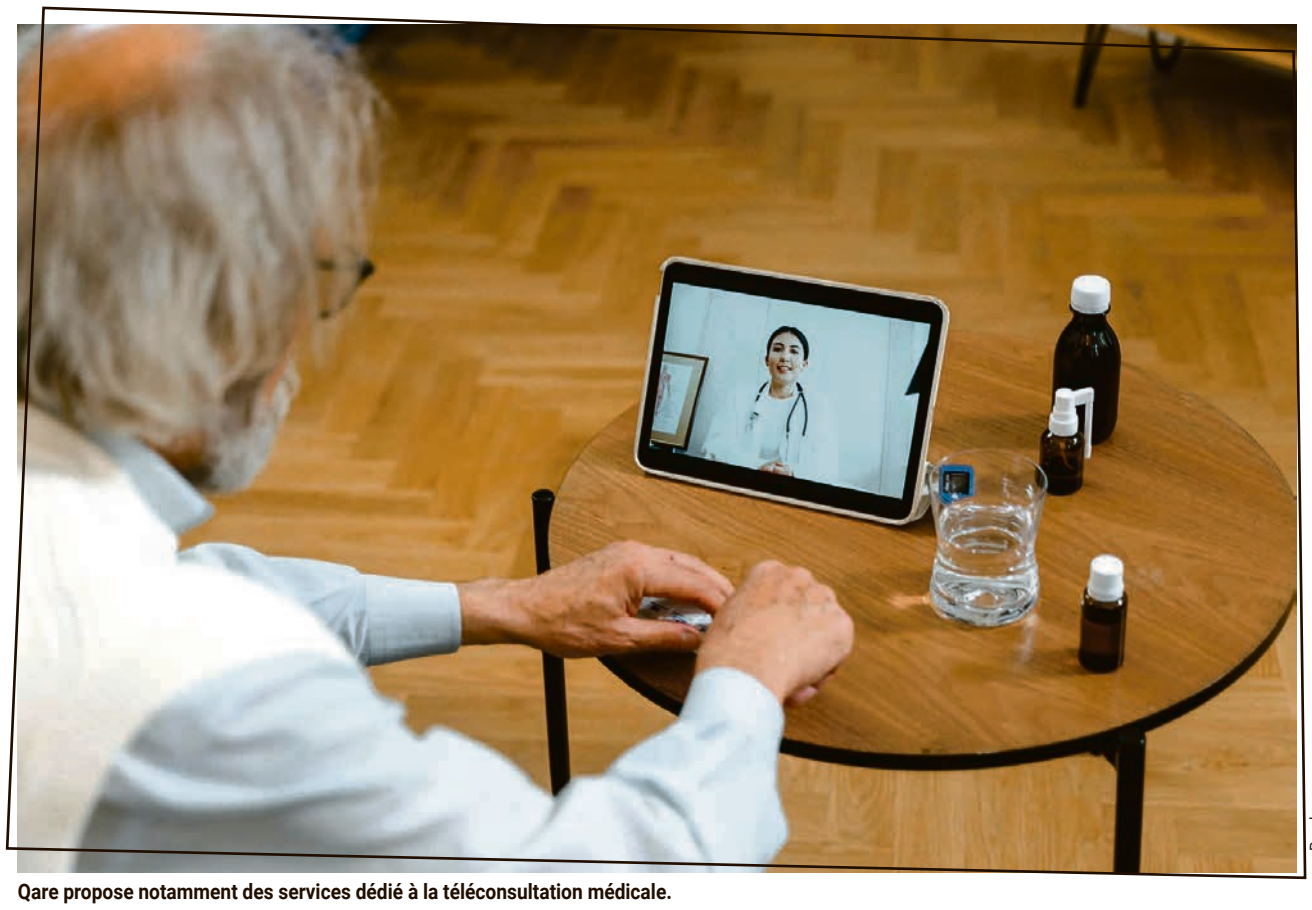
// SANTÉ EN ZONE RURALE

58 Un partenariat « concret et utile »

Début décembre, à Varzy, une convention de partenariat entre l'AMRD et Qare a été signée. Explications.

Gilles Noël, vice-président de l'AMRF en charge de la santé et maire de Varzy, et Sylvie Nhansana, CEO(1) de Qare, ont signé la première convention de partenariat, le 8 décembre à Varzy, entre l'AMRF et Qare, société agréée par le ministère de la Santé, en présence du ministre délégué auprès de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé de la Ruralité, Michel Fournier.

Ce partenariat vise à renforcer l'accès aux soins, notamment en santé mentale, pour l'ensemble des citoyens, et plus particulièrement l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles ou intrafamiliales. Pour mémoire, cette initiative s'inscrit dans le programme « Élu Rural, Relais de l'Égalité » (ERRE) porté par l'AMRF, auquel se sont récemment associés trois ministères : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations, Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Ruralité. Ce programme a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale et à améliorer l'accompagnement et l'orientation des victimes. Gilles Noël considère tout cela comme : *« un panel de réponses opérationnelles et simples d'accès partout et tout le temps : une réelle avancée en milieu rural susceptible de contribuer à créer les conditions concrètes de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins des publics violentés en milieu rural »*. Sylvie Nhansana, rebondit : *« cette convention de partenariat va permettre aux patients des communes les plus éloignées du soin d'avoir un accès rapide et identique au reste du territoire, pour répondre à leurs problèmes de santé, en complémentarité et subsidiarité des acteurs du présentiel. Chez Qare, nos engagements pour défendre la santé des femmes et pour améliorer la prise en charge en santé mentale vont nous permettre d'apporter une réponse spécifique aux populations rurales qui en auront besoin »*.



Pexels

Qare propose notamment des services dédié à la téléconsultation médicale.

En pratique

Plus en détail, les actions menées par Qare pour les habitants des communes adhérentes à l'AMRF s'articuleront autour de deux priorités. La première sera un meilleur accès aux soins des publics vulnérables, qu'il s'agisse de consultations de médecine générale ou de spécialité, notamment psychiatrie, gynécologie, pédiatrie. La seconde sera une meilleure prise en charge et accompagnement des publics vulnérables et fragilisés : femmes victimes de violence en milieu rural, adolescent en souffrance, victimes d'isolement ou de harcèlement, etc. Chaque commune volontaire du réseau pourra déployer ce partenariat en fonction de ses moyens, sa taille et des réalités locales. Un point d'accès numérique, connecté à la solution Qare, 7 jours sur 7 de 7 heures à 23 heures, sera installé (ordinateur en mairie, maison de santé, tiers-lieu, médiathèque, maison France Services, etc.). Les élus ou secrétaires de mairie souhaitant déployer ce service bénéficieront d'une formation dédiée à distance pour accompagner la prise en main de la solution, l'orientation des patients et la gestion confidentielle de ces situations sensibles. Qare mettra à disposition l'ensemble de ses 2 800 praticiens, incluant près de 2 200 médecins généralistes et 340 psychiatres et psychologues, et proposant des créneaux dans un délai rapide, souvent entre 15 et 30 minutes. *« Cette convention aboutit après plusieurs mois de concertation avec les élus ruraux. Nous la ferons vivre par un suivi régulier et les remontées de terrain, c'est concret et utile »*, conclut Dominique Chappuit, vice-présidente de l'AMRF.

D'après communiqué

(1) CEO (Chief Executive Officier) est un terme employé pour désigner le Président-directeur général (PDG) ou encore le Directeur Général (DG) d'une entreprise.

// MSA

89 Au service de la solidarité et de l'inclusion

Le vendredi 23 novembre, la MSA d'Auxerre a organisé un cross solidaire comprenant des élèves de différents établissements scolaires sur le thème de l'inclusion.



MSA d'Auxerre

Un cross solidaire, organisé par la MSA et ses différents partenaires pour sensibiliser dès le plus jeune âge à l'inclusion et à la solidarité.

C'est dans une ambiance conviviale et bon enfant que le cross solidaire organisé à l'initiative de la MSA s'est tenue sur les terrains du Rugby Club d'Auxerre (RCA), ce vendredi 23 novembre. *« Nous avons voulu mettre en avant le thème de l'inclusion en créant des équipes comprenant des élèves de primaire, de collège et de lycée et en leur faisant réaliser des cross de 15 minutes par équipe »*, confie Stéphanie Gey, animatrice de la vie mutualiste à la MSA d'Auxerre.

L'objectif était de *« construire trois parcours différents en fonction du niveau »* et d'intégrer des élèves en situation de handicap au sein des groupes. *« Nous voulions sensibiliser les élèves issus d'établissements du bassin auxerrois et de lycées agricoles au polyhandicap»*. Ce terme signifie le fait que *« c'est un handicap grave à expressions multiples avec déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation »*, explique la fondation Perce-Neige. C'est donc grâce au temps de l'Établissement et Services pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) et à l'Institut d'Éducation Sensorielle pour jeunes en situation de handicap auditif (IESHA) d'Auxerre, à l'Institut Médico-éducatif (IME) de Vincelles et au Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) que ce cross a pu se réaliser pour la première fois dans l'Yonne. En parallèle de ce cross, la MSA s'est mise en relation avec plusieurs structures partenaires(1) afin de mettre à disposition des stands sur divers thèmes. *« Nous avons souhaité sensibiliser les jeunes en leur proposant : un atelier d'initiation à la langue des signes, un atelier équipé pour qu'ils puissent se mettre à la place d'une personne ayant une déficience visuelle, aux gestes qui sauvent, un atelier de prévention contre le cancer, un atelier de prévention sur la santé par rapport à la consommation de sucre, à un stand sur l'eau ainsi qu'à un atelier de prévention sur les addictions »*, liste Stéphanie Gey. Avant tout, *« notre volonté était de développer un esprit de solidarité entre des élèves de différents âges, de parler d'inclusion et de sensibiliser au handicap, de proposer un challenge sportif collectif pour les élèves et de rassembler plusieurs structures, que ce soit des entreprises, écoles et associations »*.

Au total, cette journée aura permis de mobiliser près de soixante-dix élèves icaunais.

Charlotte Sauvignac

(1) L'association « Pour le sourire des petits princes », l'USEP, les PEP, Ufolep, l'Epnak, Association Addictions France, le Lycée professionnel de Champs-sur-Yonne, le Lycée Agricole d'Auxerre la Brosse, Décathlon, la ligue contre le Cancer, la ville d'Auxerre, le RCA, l'association Horizon de l'A.J.A, Appoigny Fitness, l'A.J.A d'Auxerre, Groupama Paris Val de Loire, Yoplait, le domaine Laurent & Yvon Vocoret, Leclerc, la Fournée Dorée, le Crédit Agricole, Pass Time, la Communauté de l'Auxerrois ou encore AGIR.

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 563 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,82	7,25	7,10	
		250-300	6,49	6,72	6,61	
		300-350	5,87	6,45	6,25	- 0,06
		350-400	5,83	6,19	6,08	+ 0,14
		400-450	5,65	5,96	5,83	+ 0,14
		450-500	5,49	5,75	5,68	+ 0,11
	R	250-300	6,12	6,34	6,15	- 0,03
		300-350	5,40	6,04	5,94	+ 0,07
		350-400	5,74	5,76	5,75	- 0,01
F	U	250-300	5,84	6,48	6,08	+ 0,24
		300-350	5,56	5,85	5,71	+ 0,02
		350-400	5,50	5,71	5,69	+ 0,15

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,50	5,50	5,50	
F	U	400-450	4,82	5,21	4,93	- 0,22
		450 et +	4,39	4,65	4,58	=

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 269 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,80	3,86	3,82	=
	R	+ 500 kg	3,43	3,73	3,58	- 0,05
F	E	24 à 36 mois	4,94	5,66	5,18	- 0,01
		- 5 ans	4,49	5,28	4,80	- 0,27
		5 à 10 ans	4,70	5,57	5,09	
	U	24 à 36 mois	4,20	4,68	4,35	=
		- 5 ans	4,00	4,58	4,21	- 0,02
		5 à 10 ans	3,97	4,60	4,16	+ 0,01
		+ 10 ans	3,81	4,06	3,92	+ 0,01
	R	- 5 ans	3,71	4,06	3,90	- 0,05
		5 à 10 ans	3,60	3,98	3,88	=
		+ 10 ans	3,52	3,80	3,70	+ 0,04
	O	+ 10 ans	3,13	3,13	3,13	- 0,21

OBSERVATIONS

Effectif global : 905 - Taux de vente : 98 %.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/12/2025

Effectif : 160

Broutards :	(280 - 350 kg)	1600 - 1940 €	5,09 - 6,33 €/kg
Broutards :	(360 - 500 kg)	2020 - 2520 €	5,04 - 5,64 €/kg
Taurillons Charolais :	(420 - 530 kg)	1620 - 2430 €	3,80 - 4,59 €/kg
Laitonnes Charolaises :	(320 - 370 kg)	1770 - 1980 €	5,40 - 5,53 €/kg
Génisses 18 - 24 mois	(410 - 500 kg)	1870 - 1960 €	3,93 - 4,55 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(550 - 780 kg)	2570 - 3400 €	4,05 - 6,11 €/kg
Taureaux :	(500 - 1110 kg)	1510 - 3810 €	3,03 - 3,44 €/kg
Vaches légères :		1200 - 2500 €	
Vaches entre deux :		2610 - 2990 €	
Vaches lourdes :		3120 - 364 0 €	

Les cours se maintiennent dans les broutards. La demande se concentre sur les broutards et laitonnes vaccinés et/ou dépistés MHE. Les cours sont maintenus dans toutes les catégories.

Bovins gras : 17

Vaches de viande :	7,40	à 7,66	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,30	à 7,50	€ kg de viande.

Légère hausse des tarifs sur les bovins à la viande

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/12/2025

Effectif : 80

Agneaux :	90 - 211 €	2,08 - 5,02 €/kg
Brebis :	80 - 133 €	1,57 - 1,66 €/kg

Légère hausse des tarifs sur les bovins à la viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 686 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,41	4,83	4,67	+ 0,10
		de 38 à 44 kg	4,55	5,23	4,78	+ 0,06
		de 44 à 50 kg	4,18	5,05	4,70	+ 0,10
		+ de 50 kg	3,47	4,25	4,02	+ 0,08
	R	de 32 à 38 kg	4,00	4,60	4,29	+0,24
		de 38 à 44 kg	4,02	4,44	4,15	- 0,25

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,79	2,78	2,02	- 0,37
F	U	+ de 60 kg	2,16	2,37	2,27	+ 0,02
	R	- de 60 kg	1,80	2,07	1,94	
		+ de 60 kg	1,86	2,12	2,03	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 43 - Vente : 65 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		34	60	50	- 4,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 113 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	91	129	116	+ 1,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	4,95	4,99	4,96	+ 0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 968 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Les cours sont plus fermes et gagnent même quelques centimes à l'approche des fêtes de fin d'année.

Brebis / Béliers / caprins : Bonne demande et cours reconduits facilement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 658 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,09	4,81	4,38	+ 0,30
		de 38 à 44 kg	3,86	5,00	4,51	+ 0,13

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,78	2,22	1,92	+ 0,04
		+ de 60 kg	1,63	2,04	1,92	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		55	146	94	+ 41,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 053 - Taux de vente : 55 %

Agneaux : Les cours remontent cette semaine, le marché est bien approvisionné en cette fin d'année.

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 41 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	400-450	5,76	5,76	5,76	+ 0,28

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	5 à 10 ans	3,83	4,16	4,01	- 0,01
		+ 10 ans	3,81	4,57	3,92	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 78 - Taux de vente : 96 %

Broutards : Très peu d'apports cette semaine, les cours semblent haussiers en cette fin d'année.

Vaches : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Déc. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : pause de Noël avec une reconduction des cours.

Bovins maigres : reconduction positive des cours tirés par l'export.

POLITIQUES

Les colégislateurs européens ont définitivement adopté le règlement relatif à la simplification de la PAC. Parmi les mesures prévues : la possibilité, pour les Etats membres, d'allonger l'âge maximal des prairies temporaires à 7 ans (au lieu de 5 ans), l'alternative pour les terres classées "arables" au 1er janvier 2026 de le rester, même si la période de 5 ou 7 ans a expiré ; ou encore, en ce qui concerne la gestion des risques, le possible allongement de la référence historique à 8 ans lorsque les modes de calcul (moyenne 3 ou 5 ans) ne sont pas appropriés.

SANITAIRE

Pour limiter la propagation de la DNC, le ministère de l'Agriculture a décrété que les mesures suivantes s'appliquent sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 1er janvier :

- Les rassemblements festifs de bovins sont interdits ;
- Les notifications de mouvements de bovins doivent être faites dans les 24 heures qui suivent le mouvement (au lieu de sept jours), uniquement pour les centres de rassemblement et les marchés aux bestiaux ;
- Les moyens de transport de bovins devront être désinsectisés en cas de mouvement commercial en dehors de France.

DNC – demandes de la FNB

Suite au courrier envoyé en fin de semaine dernière par le Premier Ministre aux syndicats agricoles, la FNB tient à rappeler et réitérer ses principales demandes concernant la DNC :

- Indemniser les pertes liées au stockage des animaux en ferme dans les zones règlementées (demande FNB de 3€/jour/animal) ;
- Indemniser rapidement les éleveurs qui ont dû dépeupler ;
- Avoir un stock de vaccins en large quantité pour pouvoir anticiper toute évolution de la maladie ;
- Continuer à travailler à des accords bilatéraux avec les pays concernés.

FAIT DE LA SEMAINE

Jeudi 18 décembre, la FNB a manifesté à Bruxelles aux côtés de la FNSEA et des JA. Environ 10 000 agriculteurs, dont 4 000 Français, étaient mobilisés en marge du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UE. La mobilisation visait à dénoncer le Mercosur, la baisse du budget de la PAC et la taxe aux frontières sur les engrais. Cette forte mobilisation constitue une victoire syndicale : la Commission ayant annoncé le report de la signature de l'accord Mercosur.

FOCUS

La FNB a fait un point avec l'enseigne METRO sur la démarche Éleveurs & Engagés, créée par la FNB et JA pour valoriser la production locale avec un prix rémunérateur pour les éleveurs. Dans un contexte d'évolutions positives des cotations, les échanges portent à la fois sur le maintien du mécanisme historique, fondé sur le coût de production interprofessionnel et sur une évolution permettant de dégager rapidement un surplus de valorisation pour les éleveurs. Les échanges sont très positifs.

CHIFFRE A RETENIR

-6,5% (-211 00 têtes)

Selon une étude de l'Institut de l'Élevage (Idele), les maladies vectorielles (MHE, FCO-8 et FCO-3) ont fortement affecté la fertilité des troupeaux bovins. Sur la campagne 2024-2025, les naissances issues de mères allaitantes reculent de -6,5 %, soit environ 211 000 veaux en moins, une baisse très supérieure à celle du cheptel, avec un impact durable sur le potentiel de production bovine.

EN REGION

Le Conseil d'État a suspendu un arrêté de la préfecture des Hautes-Pyrénées autorisant des tirs de défense contre le loup, au motif que l'impact de ces tirs sur l'état de conservation du prédateur doit être évalué au niveau local, et pas seulement national. Pour rappel, le nouveau cadre réglementaire sur le loup, résultant de l'abaissement de son statut de protection, est en consultation ; il prévoit notamment que les tirs seront accordés sur simple déclaration, au lieu des actuelles dérogations individuelles.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

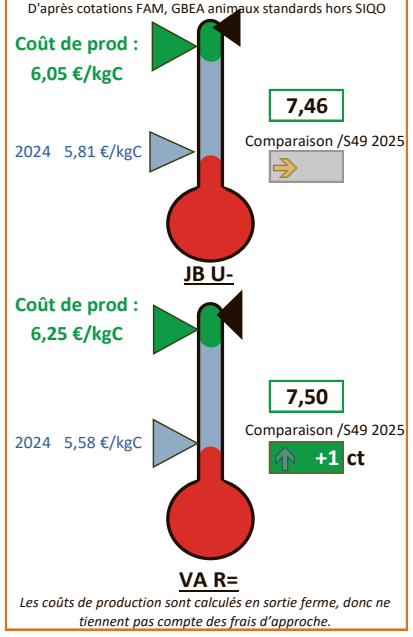
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 50

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

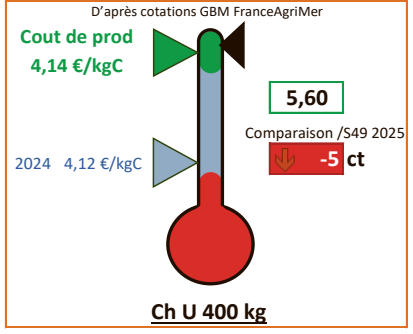
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

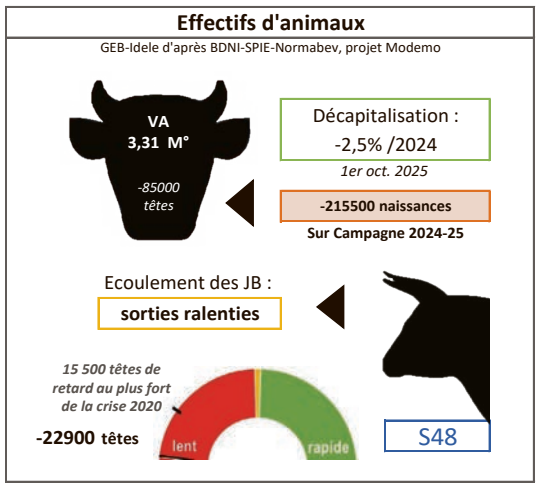
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



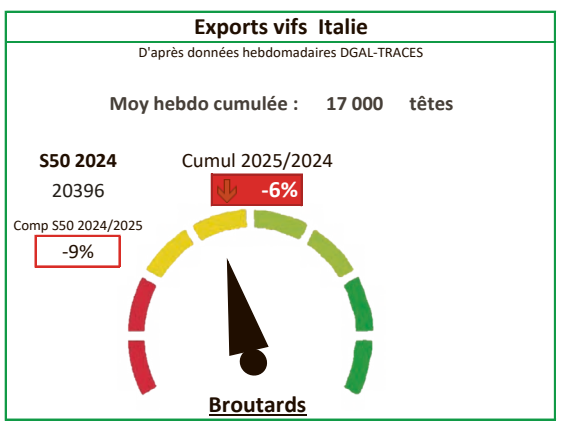
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



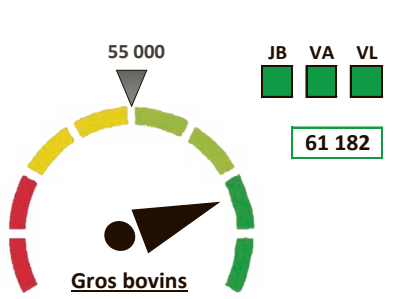
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 51 du 13 au 19 décembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** l'activité commerciale s'est montrée variable cette semaine, en fonction de la qualité des lots et du contexte sanitaire. Les cours se reconduisent lorsque l'offre est homogène, mais la commercialisation devient plus compliquée sur les sujets légers, de mauvaise conformation ou trop lourds, avec quelques ajustements à la baisse. Lorsque les volumes sont plus mesurés, les ventes restent fluides et les prix se maintiennent, voire s'orientent légèrement à la hausse. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits, avec des ventes fluides et rapides, malgré une légère tendance au repli selon les centres ; les bons sujets continuent de soutenir des marchés actifs.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste bien orienté pour les bovins présentant de l'état, avec des ventes dynamiques et des cours globalement reconduits. Les animaux plus maigres ou de qualité hétérogène se valorisent plus difficilement, avec des prix parfois plus discutés selon les lots. Malgré ces écarts de valorisation, la demande demeure régulière et les échanges se réalisent dans une ambiance commerciale globalement satisfaisante.

• **Boucherie :** la tendance commerciale reste la même depuis trois semaines. Les races à viande évoluent dans une ambiance globalement stable, avec des ventes plutôt fluides et des cours majoritairement reconduits lorsque les animaux sont bien finis. À l'inverse, le commerce demeure plus tendu sur les mixtes et les laitières, notamment sur les bêtes de coupe, avec une orientation plus baissière dans un contexte de demande moins soutenue.

• **Veaux :** les apports sont à la baisse cette semaine dû au contexte sanitaire (DNC). La commercialisation est compliquée pour les veaux laitiers, croisés et les sujets légers, entraînant des baisses de prix, parfois significatives. Les veaux bien conformés ou de races à viande trouvent encore preneur, avec des cours reconduits. A ce jour plusieurs marchés ne peuvent toujours pas reprendre les cotations en raison des difficultés d'êtres en zone vaccinale.

• **Ovins :** le commerce reste contrasté selon la qualité des animaux. Les très bons agneaux restent bien valorisés, tandis que les lots ordinaires, hétérogènes ou trop lourds rencontrent plus de difficultés et subissent parfois des baisses. En brebis, la tendance commerciale est moins dynamique, avec des animaux de qualité moyenne sur certains marchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause cessation tracteur JD 6RI75, année 2022, 1750 H, boite auto quad 20/20 auto track.
✆ 06 09 12 3 160

07 - Vends tracteur John Deere 6830 4800h excellent état.
✆ **06 33 82 76 57**

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

84 - Cause retraite vends tracteur vigneron Same Frutteto V80, 2012, 1900 h, 4 roues motrices, cabine clim.. TBE 2 400 € HT.
✆ 06 45 76 13 15

38 - Vends tracteur Valtra M121 Hitech de 2012, 8500 hres, pont avant suspendu relevage avant distributeur double, 1 retour libre avant, 3 distributeurs arrière, pneus 460x85R38 - 380x85R28, usure 50% avant chargeur manip MP100, crocodile et verrouilage hydraulique : 35500 euros.
✆ 06 83 48 17 25

Monsieur Franck
GRAND VOYANT MÉDIUM MARABOUT GUÉRISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement, etc.
07 51 92 92 20 *Travail sérieux et efficace*

69 - Vends bétailère Rolland V52 « Plein pied « bon état - Semoir engrais Vicon Gréeland PS 604/754 avec lève sac Kuhn bon état.
✆ 04 78 81 85 79 HR

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Maître SAIBO - Grand voyant médium marabout vous aide à résoudre tous vos problèmes. Amour, santé, travail, etc...
07 58 07 46 16

Epandage

26 - Vends épandeur fumier TBE marque Devès 15 m3 timon à ressort 12500 euros HT
✆ 06 30 37 92 15

Elevage

01 - Vends logettes cornadis VL, barrières et cornadis pour nurseries à veaux.
✆ 06 40 18 07 28

Divers

01 - Recherche benne agricole 4 à 6 T, état et marque indifférents.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Cause cess cultures vends charrue 5 C, sous soleuse 3 dts, chisel 9 dts, herse lourde 6m, épand. 7T, pir. 9m, cuve à eau 11000 l, auto chargeuse ens. 40 m3 avec faucheuse HS.
✆ 06 17 79 82 75

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (5001)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends Som 40H carte grise, boitier direction, essieu avec ressort aile gauche. Trémie 100L grains. Pneus et jantes 8 trous - 8.25.20 + 1 13-6R38.
✆ 07 84 92 30 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ **06 63 31 48 59**

38 - Vends bac-à-pierre, tapis, table de triage, écaleuses, bon état.
✆ 06 27 42 15 94

38 - Vends cause retraite chaine complète pour les noix, trémie élévateurs, laveuse, ébrancheur, bac à pierres, laveuse, écaleuse, séchoirs Guillot, tapis, épandeur Sulky DX 20 2021.
✆ 06 85 30 49 42

latitude TEC
Autoguidage RTK
Compatible ISOBUS
RTK via centipède ou VRS

Simple - Précis - fiable - économique

jaltest ISOBUS
Rétrofit ISOBUS pour pulvérisateur
Compatible toutes marques
Latitude TEC développe son réseau de distribution national :
Pour nous rejoindre : *02 32 40 40 89*

71 - Vends surélévateur à griffes Agram, silo aliment, 2 caméras surveillance Detecvel, tondeuse bovins, clôture/batteries, vêleuse Vink, le tout BE.
✆ 03 85 85 24 07

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ **06 51 56 58 22**
✆ **06 08 72 80 17**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends Anarok. 2011 2.0 bitdi 16300 Highline pneus neuf 170 000km crochet attelage entretien fait vidange distribution
✆ **06 81 37 64 02**

26 - Vends fourgon Ducato frigo 2019, 99MKm, excel état, 17500 euros HT + camion Man TGL 10250, 2016 caisse hayon euro 6250 MKm excel état 23500 euros HT.
✆ **06 03 90 61 31**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Achat tous vehicule Toyota 4x4 Pick Hilux Land Cruiser, Corolla, Mutsubishi L200, Nissan, Suzuki en l'état avec ou sans ct meme en panne
✆ **07 61 91 19 90**

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ **06 73 53 09 35**

07 - Vends Xara Picasso 2.0 L HDI 90CV annee 2003 225000 km entretien suivi 3000 €.
✆ 06 79 02 80 38

39 - Vends Peugeot 207 diesel 5 portes TBE prix intéressant.
✆ 06 84 83 19 90 h.r.

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends enrubannage 2024 et bon foin 2025 en bottes rectangulaires et rondes.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends bois chauffage coupe 2m acacia chêne bouleau verne - département 01 - 15 km Mâcon.
✆ 06 82 07 33 68

07 - Vends foin de qualité récolte 2025 250 bottes rondes de 250 kg piece. Pas de transport
✆ 06 15 51 58 89

69 - Vends récolte fourrage BR 2025 suite conversion AB : foin et enrubannage. Stockage à l'abri. Prairies naturelles
✆ 06 60 86 59 37

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

74 - Vends foin + regain 2025 prairies permanentes fait dans de bonnes conditions, BR 120 - 120.
✆ 06 84 77 51 46

Immobilier

39 - Recherche ferme à reprendre, forêt même grande surface sur toute la France Discrétion assurée.
✆ **06 74 47 20 20**

Animaux

Bovin

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends 14 génisses Holstein de 7 à 18 mois, contrôle laitier, moy. étable 10 000 litres, livr. ass.
✆ 06 86 57 38 41

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4803)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

69 - Vends troupeau vaches laitières montbéliarde cause cessation d'activité au 31/12/2025.
✆ 04 74 26 32 71
ou 06 95 03 45 47.

69 - Vends taureaux Limousins 15 mois HBL vaccinés DNC T bonnes origines et docilité.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends taureaux reproducteurs limousins 15 mois HBL, très bonnes origines et docilité, vaccinés DNC. Tél:0671617316.
✆ **06 71 61 73 16**

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

69 - Vends porcs fermier.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

15 - À réserver 9 chiots épagneul munster inscrits au lof, n°mère 2502696995811217, siret 48427498000016.
✆ 06 74 85 47 99

Des professionnels à votre service


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35


Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE

1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

69 - Urgent cherche producteur from chev. vache, œuf produits fer. assure marché samedi matin en remplacement producteur parti à la retraite.
✆ 06 60 18 89 25

Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CO-GÉRANT

DES 2 RUELLES
Groupement foncier agricole
Au capital de 328 000,00 euros
Siège social: 5 Impasse des Cuquerons
21450 FONTAINES EN DUESMOIS
RCS DIJON 801 134 636

Aux termes d'une AGE en date du 30 juin 2025; décès de Monsieur Michel DELOGE, associé cogérant, non remplacé.
Pour avis, La gérance.

AL25020986

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS NAGANO 206
SAS au capital de 1 €
Siège social : 12 Bis rue Geroges CLEMENCEAU
21160 Couchey
935 263 921 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : location de meublés touristiques avec prestations de type para-hôtelières.
Mention au RCS de Dijon

AL25021047

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

A2MG
Société civile immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social : 14 Rue Des Fleurs
21000 DIJON
918 372 590 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 21 novembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14 Rue Des Fleurs, 21000 DIJON au 35 Rue des Champs Viaux 21121 DAIX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Greffe du Tribunal de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL25021115

MODIFICATION DU CAPITAL

CENTRE LASER VASCULAIRE Médical & Esthétique
SELARL au capital de 100000 €
Siège social :
39 av du 14 juillet
21300 Chenôve
523 509 743 RCS de Dijon

Par une décision du 10/12/2025, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le réduisant de 100.000,00 € à 50.000,00 €.
Mention au RCS de Dijon

AL25021211

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS RONDOT
Au capital de 20 640 euros
Siège social : 18 rue François Mitterand
21120 IS SUR TILLE
329 923 577 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 15/12/2025, il résulte que la Société SELIC,-SARLU, au capital de 10000 euros, ayant son siège social 24 Rue des Craies –21260 SELONGEY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 844 560 730a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de de Monsieur Benoit RONDOT, démissionnaire.
De plus , aux termes d'une décision du Président en date du 15/12/2025, il résulte que la SASU MCL au capital de 1 000 euros ayant son siège social 21 Rue des Mariottes –21121 AHUY, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 993 492 289, a été nommée en qualité de Directrice Générale.
POUR AVIS, Le Président.

AL25021238

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par décision unanime en date du 04/09/2025, les associés de la société SAN JOSE COLLIN LAMBERT, SCP de Masseurs-kinésithérapeutes au capital de 1 500 euros, Siège social : 31 rue Jean Vachon 21130 AUXONNE, RCS DIJON 799 210 869, ont décidé de remplacer à compter du 04/09/2025 la dénomination sociale par « SCP SAN JOSE-COLLIN-LAMBERT-GOZET », et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts et ont nommé en qualité de cogérant Monsieur Steves GOZET, demeurant 22 rue Armand Roux 21130 VILLERS LES POTS, pour une durée illimitée à compter du 04/09/2025.
Pour avis, La Gérance.

AL25021242

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

AMP
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
915 286 306 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2025, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale AMP par SCI JEANNIN INVEST, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25021244

MODIFICATIONS MULTIPLES

AGENCE TO PRINT
SARL au capital de 5 000.00 €
Siège social : 50 Route de Savigny
21200 Beaune
841 392 533 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 11 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 11 décembre 2025 la dénomination sociale «AGENCETO PRINT» par «CHAMALO INVEST» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de modifier l'objet social et donc l'article 2 des statuts, lequel est désormais le suivant : exploitation d'un coffee-shop, salon de thé, restauration rapide, vente et dégustation sur place ou à emporter de boissons non alcoolisées, pâtisseries,viennoiseries, sandwichs, glaces, snacks et salades, ainsi que toutes activités connexes.
- de transférer le siège social du 50 Route de Savigny, 21200 BEAUNE au 32 rue Carnot, 21200 BEAUNE à compter du 11 décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL25021248

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

INNOVITIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 2 Chemin de Maizières
71150 DEMIGNY
RCS CHALON SUR SAONE 898.281.738

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2025, il résulte que le siège social a été transféré de DEMIGNY (71150) – 2 Chemin de Maizières à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) – 2 Rue Marcellin Berthelot, à compter de ce même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 898.281.738, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Présidente : La Société D.G.G.D, ayant son siège social à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) – 2 Rue Marcellin Berthelot, au capital de 1.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894.939.214, représentée par Monsieur Damien GUEUGNEAUD.
Pour avis, La Présidente.

AL25021254

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

D.G.G.D.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Chemin de Maizières
71150 DEMIGNY
RCS CHALON SUR SAONE 894.939.214

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2025, il résulte que le siège social a été transféré de DEMIGNY (71150) – 2 Chemin de Maizières à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) – 2 Rue Marcellin Berthelot, à compter de ce même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 894.939.214, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Damien GUEUGNEAUD, demeurant 42 Grande Rue – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Pour avis,Le Président.

AL25021256

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.D.G.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Chemin de Maizières
71150 DEMIGNY
RCS CHALON SUR SAONE 952.628.303

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2025, il résulte que le siège social a été transféré de DEMIGNY (71150) – 2 Chemin de Maizières à NUITS-SAINT-GEORGES (21700) – 2 Rue Marcellin Berthelot, à compter de ce même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 952.628.303, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Damien GUEUGNEAUD, demeurant 42 Grande Rue – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Pour avis,Le Président.

AL25021262

MODIFICATION DU CAPITAL

MH Holding
SAS au capital de 1 €
Siège social : 14 rue françoise giroud
21600 Longvic
934 859 166 RCS de Dijon

Par une décision du 18/12/2025, l'associé unique a décidé, à compter de cette même date, de modifier le capital social en le portant de 1 € à 145.301 €
Mention au RCS de Dijon

AL25021284

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce AL25020045 parue le 19/09/2025 concernant l'augmentation du capital de la société **SCI CARDIN**, il fallait lire : Le capital social a été augmenté au moyen de l'élévation de la valeur nominale des parts et par apport en numéraire à hauteur de 270 000€, pour être porté de 1 524,49 € à 271 524,49 €.
CAPITAL
Ancienne mention :1 524,49 €
Nouvelle mention : 271 524,49 €.

AL25021245

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique du captage « source de la Tuère» situé à AVOT

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 2025 une enquête publique sera ouverte du mardi 23 décembre 2025 à 9h au samedi 10 janvier 2026 à 12h, soit 19 jours, sur les communes d'Avot et d'Avelanges portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage « source de la Tuère » situé à Avot, en vue de l'utilisation, du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune d'Avot.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté à la mairie d'Avot (4 rue de Travot –21580) et à la mairie d'Avelanges (2 rue des Enrevers – 21120) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr
(rubriques Actions de l'État > Environnement > Eau > Enquêtespubliques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite, à la mairie d'Avot, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
ddt-ser-pe@cotedor.gouv.fr
au plus tard le 10 janvier 2026 à 12h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie d'Avot - salle de réunion du conseil municipal les:
- mardi 23 décembre 2025 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête)
- mardi 6 janvier 2026 de 14h à 17h
- et samedi 10 janvier 2026 de 9h à 12h (clôture de l'enquête)
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies d'Avot et d'Avelanges, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires –57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet http://www.cote-dor.gouv.fr

AL25021041

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique du captage « forage de la Tuilerie » Situé à MIREBEAU-SUR-BEZE

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 une enquête publique sera ouverte du jeudi 8 janvier 2026à 9h au lundi 26 janvier 2026 à 17h, soit 19 jours, sur les communes de Mirebeau-sur-Bèze et Oisilly portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage « forage de la Tuilerie » situé à Mirebeau-sur-Bèze, en vue de l'utilisation, du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (32 Grande Rue – 21310) et à la mairie de Oisilly (1 rue des Champs – 21310) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr (rubriques Actions de l'État > Environnement > Eau > Enquêtespubliques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite, à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
ddt-serpe@cote-dor.gouv.fr
au plus tard le lundi 26 janvier 2026 à 17h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (salle du conseil municipal) les jeudi 8 janvier 2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête), lundi 26 janvier 2026 de 14h à 17h (clôture de l'enquête) et à la mairie de Oisilly, le lundi 19janvier 2026 de 14h à 17h.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies de Mirebeau-sur-Bèze et de Oisilly, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet
http://www.cote-dor.gouv.fr

AL25021292

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique du captage « source du Creux au Vau » Situé à MIREBEAU-SUR-BEZE

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 une enquête publique sera ouverte du jeudi 8 janvier 2026 à 9h au lundi 26 janvier 2026 à 17h, soit 19 jours, sur les communes de Mirebeau-sur-Bèze, Savolles et Magny-Saint-Médard portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage « source du Creux au Vau » situé à Mirebeau-sur-Bèze, en vue de l'utilisation, du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies de Mirebeau-sur-Bèze (32 Grande Rue – 21310), Savolles (rue de Mirebeau - 21310) et Magny-Saint-Médard (11 rue de l'Eglise – 21310) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr (rubriques Actions de l'État > Environnement > Eau > Enquêtes publiques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Michel GENEVES, Colonel en retraite de l'armée de terre, à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
ddt-ser-pe@cote-dor.gouv.fr
au plus tard le lundi 26 janvier 2026 à 17h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (salle du conseil municipal) les jeudi 8 janvier 2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête), lundi 26 janvier 2026 de 14h à 17h (clôture de l'enquête) et à la mairie de Savolles, le lundi 19 janvier 2026 de 14h à 17h.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies de Mirebeau-sur-Bèze, de Savolles et de Magny-Saint-Médard, soit à la préfecture de la Côte-d'Or –direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet
http://www.cote-dor.gouv.fr

AL25021294

// DIVERS

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 19 décembre 2025, a été reçu le l'aménagement de régime matrimonial avec modification d'une société d'acquêts :
PAR :
Monsieur Frédéric LESCURE, président de société, et Madame Marie-Odile GAULT, sans profession, demeurant ensemble à RENNES (35000) 26, rue de Paris.
Monsieur est né à RENNES (35000) le 30 juin 1960,Madame est née à MULHOUSE (68100) le 15 décembre 1960.
Mariés à la mairie de TALANT (21240) le 9 juillet 1988 sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Didier NOURISSAT, alors notaire à DIJON (21000), le 11 juin 1988.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25021321

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SP ESPACES VERTS
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 B Chemin de Vaux
21110 CHAMBEIRE
Siège de liquidation : 10B Chemin de Vaux
21110 CHAMBEIRE
908 225 725 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2025 au 10B Chemin de Vaux21110 CHAMBEIRE, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien PAUL,demeurant 10 B Rue de Vaux 21110 CHAMBEIRE, de son mandat de liquidateur, lui adonné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25021022

DISSOLUTION ANTICIPÉE

KAIROS
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 200 euros
Siège social : 6 Place Carnot
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 6 Place Carnot
21200 BEAUNE
979 815 802 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur EURL OLIVAIN MB, représentée par Monsieur Frédéric OLIVAIN, demeurant 18 RUE DE LA COMBE 21700 CORGOLOIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6 Place Carnot, 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25021218

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAMY AUTO 21
SARL au capital de 1000 €
Siège social : 3 Impasse Mermoz
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
948 246 624 RCS de Dijon

Par une décision en date du 30/04/2025, l'associé unique a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 30/04/2025, nommé, à compter du même jour, liquidateur M. AIT ABDELKADER Yacine, demeurant 3 rue des Métiers 21110 Genlis, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL25021259

DISSOLUTION PAR TUP

FIDL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 7 500 euros
Siège social : Pré de l'Abbaye
21340 NOLAY
RCS DIJON 529 715 732

La société FIDL a établi par acte sous signature privée en date du 21 octobre 2025 un projet de fusion avec la société»LE COTEAU DES SAVEURS», société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros, dont le siège social est 7 Rue du Bas du Clou 21340 NOLAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 219 301 RCS DIJON.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 24 octobre 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er juillet 2025.
En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, la société LA FINANCIÈRE DES SAVEURS,étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés FIDL et «LE COTEAU DES SAVEURS» depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société FIDL s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

AL25021282

DISSOLUTION PAR TUP

LCDS VENISSIEUX
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 Rue du Bas du Clou
21340 NOLAY
834 702 169 RCS DIJON

La société LCDS VENISSIEUX a établi par acte sous signature privée en date du 21 octobre 2025 un projet de fusion avec la société «LE COTEAU DES SAVEURS», société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 42000 euros, dont le siège social est 7 Rue du Bas du Clou21340 NOLAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 219 301 RCS DIJON.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du24 octobre 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er juillet 2025.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société LA FINANCIÈRE DES SAVEURS, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés LCDS VENISSIEUX et «LE COTEAU DES SAVEURS» depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société LCDS VENISSIEUX s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

AL25021285

DISSOLUTION PAR TUP

QSC
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Pré de l'Abbaye
21340 NOLAY
523 796 274 RCS DIJON

La société QSC a établi par acte sous signature privée en date du 21 octobre 2025 un projet de fusion avec la société»LE COTEAU DES SAVEURS», société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros, dont le siège social est 7 Rue du Bas du Clou 21340 NOLAY,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424 219 301 RCS DIJON.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 24 octobre2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er juillet 2025.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société LA FINANCIÈRE DES SAVEURS, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés QSC et «LE COTEAU DES SAVEURS» depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société QSC s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

AL25021286

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SPORT MANAGEMENT ET MARKETING
SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 chemin de Touillon
21110 Tart Le Haut
RCS DIJON 891 359 218

Plusieurs annonces légales ont été publiées concernant la société SPORT MANAGEMENT ET MARKETING à la suite de la publication en date du 8 septembre 2023 sur le support «Echos web» de la décision de dissolution anticipée prise par l'AGE du 5 mai 2023 avec mise en liquidation amiable à compter du 31 août 2023, nomination de M. Mennad Abdelatif comme liquidateur, siège de la liquidation fixé au siège social.
Ces dernières annonces n'ont pas donné lieu aux publications rendant les actes concernés opposables aux tiers, du fait que les actes sous-jacents et les motifs motivant sont soit restés à l'état de projet, soit se sont révélés incomplets.
L'objet de la présente annonce est donc d'informer les tiers que les annonces précitées, postérieures à la publication de la dissolution, sont nulles et de nul effet faute de relater des actes juridiques valides.

AL25021303

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETS GAUTHIOT FLORIAN
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 13 500 euros
Siège social et siège de liquidation :
8 Impasse Vauloin
21370 LANTENAY
452 635 964 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal en date du 1erdécembre 2025, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2025, déchargé Monsieur Florian GAUTHIOT, demeurant 8 Impasse Vauloin à LANTENAY (21370), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet à compter du 1er décembre 2025.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25021308

// CONSTITUTION

HOLDING CRAUSAZ
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue Anne Franck
21110 GENLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GENLIS du 8 décembre 2025,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : HOLDING CRAUSAZ
Siège : 1 Rue Anne Franck, 21110 GENLIS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Prise de participation dans tous groupements, sociétés ou entreprises,français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement acquisition, détention, gestion et administration de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières toutes prestations de services de nature administrative, financière,comptable, et commerciale, ainsi que dans les domaines de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Président :Monsieur Clément CRAUSAZ, demeurant 1 rue Anne Franck, 21110 GENLIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL25021120

STOBEL 21
Société par actions simplifiée
Au capital de 160 000 euros
Siège social : 15 Rue de Mayence
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VITTEL du 22 décembre 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : STOBEL 21
Siège : 15 Rue de Mayence, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 160 000 euros
Objet : Production, installation, réparation, service après-vente de tout type de chauffage, plomberie.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : la Société STOBEL INVEST, SARL au capital de 350.000,00 euros, dont le siège social est 37 Rue du Cras, 88800 VITTEL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous lenuméro 507 816 734, représentée par Monsieur Majid BELARBI, Gérant.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL25021331

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

INITIALE GESTION

Forme : SARL
Capital social : 415 000 euros
Siège social : 63-65 Rue François Mitterrand
58000 NEVERS
920043122 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2025,l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 7 rue du Commandant Barat, 58000 Nevers.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25021185

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE LA SOURCE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social : Boulon
58700 LURCY LE BOURG
N°403 696 784 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 11 décembre 2025, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2025 :
- les modifications du capital social (réduction suivie d'une augmentation) pour le fixer à 7 500 Euros
- la démission de M. Gilles CABARAT de la gérance
- le transfert du siège social au 6 Route des Fontaines - Boulon - 58700 LURCY LE BOURG.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25021191

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS BOIS AKKUS

Par acte SSP du 15/12/2025, les associés ont décidé de:
- transférer le siège social situé au 47 Bis Henri Bouquillard à NEVERS (58000) pour le 69 Route de Busseroles à MARZY (58180)
AM : 47 bis Henri Bouquillard, Pepinière d'entreprise, 58000 NEVERS
NM: 68 Route de Bousseroles 58180 MARZY
Modification de l'article 4 des statuts,
Pour avis.

AL25021307

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NALIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2B RUE PERE DE FOUCAULD
58000 NEVERS
929116655 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 09 décembre 2025, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée NALIN a décidé de transférer le siège social du 2B rue Père de Foucauld, 58000 NEVERS au 9 rue de Charleville 58000 NEVERS à compter de cette même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente.

AL25021257

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOLUTEX

SARL au capital de 1 000 €
Siège social 47 RUE HENRY BOUQUILLARD
58000 NEVERS
949 276 596 RCS Nevers

Par délibération en date du 16/12/2025 de l'Associé unique, il a été décidé, à compter du 16/12/2025, de transférer le siège social au 22 RUE CHAPOT 71350 CIEL.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de RCS de Chalon-sur-Saône.

AL25021261

MODIFICATION DE LA DURÉE

SCI DU DOMAINE DE L'ETANG DU MOULIN

Société Civile Immobilière
Au capital de 762.25 €
Siège social : 1, Quai de la Jonction
58000 NEVERS
347 670 911 R.C.S. NEVERS

Par décision des associés du 10/08/2017, il a été décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du jour même soit jusqu'au 09/08/2116.
Modification au RCS de NEVERS

AL25021266

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL IDFC

Au capital de 10.050 euros
Siège social : 21 CHEMIN DE LA BORDAFAUX
58210 VARZY
RCS Nevers 538490566

Par décision en date du 16 décembre 2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé des modifications suivantes des statuts avec effet au 1er janvier 2026
- Réduction de capital social et augmentation de capital par incorporation de réserves, par création de nouvelles parts
Ancienne mention : le capital social est fixé à 10.050 €
Nouvelle mention : le capital social est fixé à 12 000 €
- Gérant démissionnaire : Monsieur Damien RAISON demeurant à VARZY (58210), 21 Chemin de la Bordafaux
Nouveau gérant : Monsieur Laurent LIBRERO, demeurant à PLANCHEZ (58230), 2 route du lac de Pannecière
Durée des fonctions : illimitée
- Siège social actuel : VARZY (58210), 21 Chemin de la Bordafaux
Nouveau siège social : PLANCHEZ (58230), 2 route du lac de Pannecière
Pour avis, La gérance.

AL25021274

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU DOMAINE DE L'ETANG DU MOULIN

Société Civile Immobilière
Au capital de 762.25 €
Siège social : 1, Quai de la Jonction
58000 NEVERS
347 670 911 R.C.S. NEVERS

Le 03.11.2025, les associés ont nommé Madame Laura TALBOTTIER demeurant 10 rue de la Jonction à Nevers (58000) en qualité de gérante en remplacement de Madame Françoise ROY, démissionnaire, et ce à compter du jour même.
Pour avis.

AL25021272

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER RURAL DES ALLIERES

Au capital de 815 333,09 €
Siège social 58190 DIROL
SIREN 381 788 413 RCS NEVERS

Par acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58500) 22 avenue du Champ de Foire, le 19 décembre 2025, le capital social du GROUPEMENT FONCIER RURAL DES ALLIERES a été porté de815333,09 € à 894317,43 € par apport de biens immobiliers
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25021314

// DIVERS

DROIT DE PREFERENCE PARCELLE BOISEE

En application de l'article L 331-19 et suivants du Code Forestier
Avis est donné de la vente du bien suivant :
Le SOL NU d'une parcelle en nature de taillis, située sur la commune de ST-MARTIN-DU-PUY(58140),Figurant au cadastre :Section D n° 105 – La Grande Perche pour 33a 15ca
Prix de vente : 350,00 € (trois cent cinquante euros).
Cette vente aura lieu moyennant un prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, le bien étant libre de toute location ou occupation.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës au bien ci-dessus, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie de SAINT MARTIN DU PUY (58140) pour faire connaître à Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY (58800) - 22 avenue du champ de foire, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenus dans les présentes.
Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le Code Rural et de la Pêche Maritime ou du Code de l'Urbanisme.

AL25021329

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

MP SIGNATURE - RCS Nevers 830 841 144 - exploitation d'instituts de maquillage permanent, dermopigmentation,dermographie réparatrice. pause et extension de faux cils,achat et vente de produits cosmétiques et accessoires - 7rue Ferdinand Gambon 58000 Nevers. Jugement en date du15/12/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25021268

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2013,
Monsieur Alain Pierre ZAHNO, en son vivant retraité, né à NEVERS (58000), le 18 juillet 1943, ayant demeuré à GARCHIZY (58600), 171, avenue de la Paix, veuf de Madame Odette Louise LALIGANT, et non remarié, non soumis à un pacs ou partenariat, décédé à NEVERS (58000), le 11 octobre 2024,
a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 9 septembre 2025, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25021312

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

CBM RESTAURATION

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 42 Rue des Montapins
58000 NEVERS
982.753.527 RCS NEVERS

Par décisions unanimes du 30/10/25 la collectivité des associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code du commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
RCS NEVERS

AL25021241

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL GOUSSOT

Forme : EURL société en liquidation
Capital social : 5000 euros
Siège social : 1 Route des Châtaigniers
Lieudit La Croix
58240 TOURY-SUR-JOUR
947980256 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2025,l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Monsieur Jordan GOUSSOT, demeurant 1 route des Châtaigniers -lieudit La Croix 58240 Toury sur Jour a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL25021249

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MIEUX POUR DEMAIN

Société par actions simplifiée
Au capital social de 5.000 euros
Siège social : 3, rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
RCS Nevers 917 990 616

Le 23 juillet 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Anne-Sophie RUBENS, demeurant 382,chemin des Grous – 18300 Sancerre, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 382, chemin des Grous – 18300 Sancerre.
Pour avis.

AL25021252

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LIGIER EVENEMENT RACING

Société par actions simplifiée
Société en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6, rue du Champ de Magny
58470 MAGNY COURS
510 129 455 RCS NEVERS

Le 16 décembre 2025, les associés ont approuvé par acte unanime les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 30 novembre 2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25021258

SELAS PIERRE JOURDIER
MARIE CHERAMY
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 05 décembre 2025, enregistré au SPFE de NIEVRE le 12/12/205, Dossier 2025 00022200, référence 5804P01 2025 N 00700, les associés de la Société **SCI SALTEL**, Société civile immobilière au capital de 24 391,84 € ayant son siège social à NEVERS (58000), 17, rue de la Jonction, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 327674388, ont décidé de la dissolution anticipée de la **SCI SALTEL** à compter du 31 décembre 2025.
Monsieur André SALTEL demeurant à MAGNY COURS (58470), 39, rue du Pré Morand, a été nommé en qualité de liquidateur de ladite société.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY

AL25021289

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI HO HISSE LA SAUCISSE

SCI au capital social de 1.000,00 euros
Siège social : Les Carmes
58300 Decize
RCS Nevers 853 556 074

Le 15.12.2025, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Julien DESSAUNY, demeurant Avenue des sansonnets9 - 1410 Waterloo - BELGIQUE, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 2, Rue de Loire - 58300 Sougy-sur-Loire.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25021296

DISSOLUTION ANTICIPEE

SOCIETE D'EXPLORATION ET DE TRAITEMENT DES AFFECTIONS RETINIENNES

Société civile de moyens
Au capital d'origine de 304,90 euros
Siège social : 7, avenue Colbert
58000 NEVERS
326 591 260 RCS NEVERS

Le 19 décembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 décembre 2025.
La SELARL A.G., ayant son siège social, 7 avenue Colbert, 58000 Nevers,a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 7avenue Colbert, 58000 Nevers
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25021297

DISSOLUTION

B.L.D

Société Civile
En liquidation au capital de 600 €
Siège Social : 13, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
811 084 235 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 11/11/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Franck LESAQUE dt à SAINT ELOI (58) – 31, rue des Chapelleries a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25021328

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2025, les associés de la Société SCI SALTEL, Société civile immobilière au capital de 24 391,84 € ayant son siège social à NEVERS (58000), 17, rue de la Jonction, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 327674388, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. SALTEL André, demeurant 39 rue du Pré Morand 58470 Magny-Cours pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de clôture seront déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY

AL25021334

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire
«Notaire associé à VITTEAUX (21350)
40 rue Hubert Languet
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
1 Place Monge
Tél : 03.80.49.60.44

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LOCAFAM

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1.524,49 €
Siège social à SAINT-BRISSON (Nièvre)
Rue Beugnon
SIREN 430 372 359 RCS NEVERS (58000)

Par assemblée générale extraordinaire 07/07/2025, les associés ont approuvé le compte définitif de la liquidation, décidé la répartition du produit net de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharger de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée générale.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour insertion, Me Philibert HERAUD.

AL25021343

// CONSTITUTION

SYSELCOM RACING TEAM SARL
Au capital de 50.000 euros
Technopole 58470 MAGNY COURS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11/12/2025, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :SYSELCOM RACING TEAM SARL
Objet social : Exploitation et gestion d'une équipe de course automobile,organisation d'évènements et commercialisation de services en relation avec le sport automobile, détention, achat et vente de voitures de courses et de collection et tout commerce en relation avec les sports mécaniques et l'automobile en général.
Siège social : Technopole 58470 MAGNY COURS
Capital : 50.000 euros
Gérance : Monsieur Marc BOUDRIOT, demeurant Route de l'Etraz 26, 1170 AUBONNE (SUISSE).
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25021255

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/12/2025 il a été constitué une SASU dénommée : FINITION BATIMENT GENERAL
Siège social : 6 RUE GEORGES GUYNEMER 58000 NEVERS
Capital : 1.000€ Objet : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE
Président : M CICEK YILMAZ, 6 RUE GEORGES GUYNEMER 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25021269

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie GUERIN-PEREIRA, en date du16/12/2025 il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CMM RESTAURATION
Objet social : Activité de débit de boisson, café, bar,restaurant, plats à emporter, traiteur, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières,mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.
Siège social :COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 84 Route des Millots
Capital : 100,00 euros
Gérance : Madame Maryna Volodymyrivna KUZAKOVA demeurant COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 4 rue des 4 Fils Doumer
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL25021277

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GIMS LOCATION
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 100 €
Siège social : 2, Place du Commandant Boidot – 58500 CLAMECY
Objet social : Activité d'administrateur d'immeubles : gestion locative, gestion immobilière
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Stéphane MACHEDA dt à CLAMECY (58) – 2, Place du Commandant Boidot
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25021283

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18.12.2025, il a été constitué une SCI dénommée :CORREA
Objet social : L'acquisition de tous types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit,L'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus,notamment par le biais de la location, au profit de particuliers, professionnels ou commerçants, La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement,transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, La vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel, à condition que cette vente soit conforme à l'intérêt social et aux décisions prises par la collectivité des Associés dans les conditions prévues parles présents statuts,Toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors qu'elles respectent le caractère civil de la société
Siège social :7, rue Carnot 58300 Decize
Capital : 120 euros
Gérance : Louis CORREA et Sabrina CORREA demeurant ensemble 7, rue Carnot 58300 Decize
Agrément des cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement,elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, y compris les ascendants,descendants ou conjoint du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL25021288

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIETE AGRICOLE MOLESMES AUBIGNY VILLEFRAGEAU

S.A.M.A.V.
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 250 000 Euros
Siège social : 89560 MOLESMES (Yonne)
302 420 245 RCS AUXERRE

Suivant délibération d'AGO du 1er juillet 2025, les associés ont agréé à compter de ce jour, la nomination en qualité de Directeur Général de M. Benoît PLESSY demeurant 35 rue Paul Bert à AUXERRE (89000).
Les modifications statutaires seront déposées au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention, le Président

AL25021070



S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCM DES PEDICURES PODOLOGUES

Société civile de moyens
Au capital de 304,90 euros
Siège social : 16 Rue de l'Horloge
89000 AUXERRE
383 154 507 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 16 Décembre 2025 Madame Solène GUERTON, demeurant 51 Rue de la Noue 89000 AUXERRE, a été nommé en qualité de cogérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Angèle COTÉ à effet du 1er janvier2026.
Madame Tiphanie DE CUYPER conserve son mandat de co-gérante.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL25021233

MODIFICATIONS MULTIPLES

CARROSSERIE POUILLART

Société par actions simplifiées
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 32B Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 340 535 327

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2025 prenant effet le 1er janvier 2026, l'assemblée générale extraordinaire décide :
- de transférer le siège social au 68 Rue Guynemer 89000 AUXERRE
- de nommer en tant que Directeur Général Monsieur Bruno SALEZ demeurant 40 Route des Etangs 89113 CHARBUY

AL25021243

TRANSFORMATION

LE-STUNFF ENERGIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 €
Siège social : 15 rue des Grandes Chenevières,
Fontenailles - 89480 ANDRYES
518 696 588 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2025 les associés de la société LE-STUNFF ENERGIE ont décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 1er décembre 2025.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Administration :
Ancienne mention : Monsieur Georges LSTUNFF, gérant.Madame Anne-Marie DESNOYERS épouse LE STUNFF, gérante.
Nouvelle mention : Monsieur Georges LSTUNFF, président.Madame Anne-Marie DESNOYERS épouse LESTUNFF, directeur général.
Admission aux assemblées et droit de vote :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires. Les actions ne sont cessibles entre conjoints, ascendants ou descendants qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément de la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Le président.

AL25021246

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I. NOISETTE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524.49 euros
Siège social : 6 Chemin de la Folle Pensée
89380 APPOIGNY
380 161 711 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6 Chemin de la Folle Pensée, 89380 APPOIGNY au 735 Route de Pouy LD Pouy de Bas 32100 BEAUMONT, à compter du 1er janvier 2026.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL25021278

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES JONCS

Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 21 Route de la Verdière
Montgaudier,
89630 QUARRE LES TOMBES
849 470 620 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social du 21 Route de la Verdière - Montgaudier, 89630 QUARRE LES TOMBES au 16A Route de la Forêt au Duc 89630 QUARRE LES TOMBES à compter de

ANNONCES LÉGALES

ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président.

AL25021291

TRANSFORMATION

EC2 CONSEILS

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE
845.307.313 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte valant décision collective en date du 19 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour,sans création d'un être moral nouveau et a a doptéle texte des statuts qui régiront désormais la Société
La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 1.000 euros.
Cette transformation rend par ailleurs nécessaire la publication des mentions suivantes :
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associésSous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Eric CHEVALLIER.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIETE : M. Eric CHEVALLIER, demeurant 23 rue Marcot – 89230 ROUVRAY.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, Le Président.

AL25021319

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL JAMES FERRARI

Exploitation agricole
A responsabilité limitée
Au capital de 12 420,00 euros
Siège social : 9 rue du Jardin des Lys
89800CHABLIS
443 424 304 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 01/12/2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de 45 000 €,ce qui a pour effet de le porter à la somme de 57 420 €.
Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis, la gérance.

AL25021320

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-479 du 03 décembre 2025, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque porté par la SAS GRIMAULT JOUANCY SOLAIRE, d'une emprise de 39,77 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 33,84 MWc sur le territoire de la commune de GRIMAULT.
Cette enquête se déroule en mairie de GRIMAULT, siège de l'enquête, pendant32 jours consécutifs, du lundi 12 janvier 2026 (09 h) au jeudi 12 février 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.Monsieur René MOREAU est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian CHARBONNIERAS est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur René MOREAU recevra, en personne, au sein de la mairie de GRIMAULT, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 12 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 22 janvier 2026 de 14 h à 17 h
- mardi 03 février 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 12 février 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-grimault@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
sur le registre « papier » déposé en mairie de GRIMAULT(1, Rue de la Mairie - 89310 GRIMAULT)
- ou courrier adressé à la mairie de GRIMAULT, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie de GRIMAULT, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne,pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :Monsieur Jean-Baptiste HANOTTE, Chef de projets solaires/éoliens pour le Groupe Voltalia - 45, Impasse de la Draille - 13290 AIX-EN-PROVENCE
Email : jb.hanotte@voltalia.com

AL25021085

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a pris une décision tacite, en date du 02 décembre 2025, autorisant l'extension de l'ensemble commercial de la Galerie des Clairions, sur la commune d'AUXERRE.
Cette extension concerne la réouverture de droits commerciaux pour le magasin « Jack & Jones », au profit de la Société SPF2 AMIRAL, dont le siège social est situé 50 cours de l'Île Seguin, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

AL25021287

// VENTE AUX ENCHÈRES

claude&goy
UNE MARQUE LEGAL2DIGITAL

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques sur surenchère, **le Vendredi 30 janvier 2026 à 14 H 00** au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice.
UN APPARTEMENT à AUXERRE (89000)1 rue Edison et 18 rue de la Tour d'Auvergne de 68,52 m²
Au rez-de-chaussée, à gauche. Comprenant entrée, séjour, 2 chambres, cuisine, salle de bain, w.-c., placard - Avec **une CAVE** et **un PARKING**
Jouissance d'**une portion de terrain** (jardin) - **Occupé** au 24 juillet 2024
MISE A PRIX : 49.500 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00029, à **Maître Isabelle GODARD**, Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 2 rue Faidherbe
Tél. : 03 86 65 60 85
Email : **contact@regnieretassocies.com**
AUCUNE VISITE ne sera organisée.

AL25021276

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, CRPCEN 89007, le 17 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens, entre Mr Guy Pierre Paul Emile DELCROIX, demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290), rue Robert Raclot, et Mme Anne-Marie VALERA, demeurant à FONTVIEILLE (13990), 54 cours Yacinthe BELLON, Résidence Léo LELEE, Appt. C5.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25021302

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 02/12/2025 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl KEEPCLOUD 10 rue du Temple 89000 Auxerre (opérations immobilières). RCS AUXERRE 881.162.606. Date de cessation des paiements : 15/07/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ARCHIBALD 1 Rue de l'Épée 89100 SENS, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021299

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 02/12/2025 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SCI LUCAS 10 rue du Temple 89000 Auxerre (acquisitions immobilières). RCS AUXERRE 537.749.681. Date de cessation des paiements : 15/08/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ARCHIBALD 1 Rue de l'Épée 89100 SENS, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021300

Jugement du Tribunal de Commerce de CRETEIL en date du 10/12/2025 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la Sàrl SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MARBRERIE COCHOIS 89160 Argentenay (sciage et taille de matériaux naturels). RCS BOBIGNY 330.508.656. Date de cessation des paiements : 01/10/2025. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : la SELARL AJILINK LABIS-CABOOTER-DE CHANAUD 70, Avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL JSA 42 Ter Rue Rabelais 94107 Saint-Maur-des Fossés, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021305

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de NANTERRE en date du 12/12/2025 arrêtant le plan de redressement sur 9 ans au profit de la Sàrl FANTASIAS lieudit le Moulin des Fées 89144 Ligny-le-Châtel (organisation de spectacles). RCS NANTERRE 827.526.799. Commissaire au plan : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI 35-37-39, Avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL25021306

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 15/12/2025 de la société SCI THIB & YANNIMMO, en liquidation, au capital de 1 500 Euros, siège de la liquidation à PIMELLE (89740) 4 rue Haute, n° 751 819 608 RCS AUXERRE – SIRET : 751 819 608 00017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Yann COUSIN demeurant à PIMELLE (89740) 4 rue Haute, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL25021311

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

NON DISSOLUTION

STE LEAL DOMINIQUE

Forme : SARL
Capital social : 7500 euros
Siège social : 23 Route de Palteau,
Les Bauquins,
89500 DIXMONT
489796540 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25021229

NON DISSOLUTION

ATSAPI

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 €uros,
Siège social : 12 route de Montargis
89300 JOIGNY
952 191 641 RCS Sens

Par décisions de la collectivité des associés du 22/10/2025, faisant suite à l'approbation des comptes clos le 31/12/2024, il a été constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
L'assemblée a décidé d'écarter la dissolution et de poursuivre l'activité ; les capitaux propres seront reconstitués dans les délais légaux ; le cas échéant, réduction du capital au second délai prévu par la réglementation.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis et mention

AL25021247

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ALTERA DOMUS

Au capital social de 15 800 Euros
Siège social : Bellevue
89520 MOUTIERS EN PUISAYE
989 918 362 RCS Auxerre

Le 10/12/2025 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.
Félicie JAMET demeurant Bellevue 89520 MOUTIERS EN PUISAYE a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé Bellevue 89520 MOUTIERS EN PUISAYE
Mention sera faire au RCS AUXERRE
Pour avis.

AL25021239

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SV SUSHI

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 10000 euros
Siège social : 91 GRANDE RUE
89100 SENS
845 406 719 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2025, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Romain SPANU demeurant 50 Rue Louise Thénard, 89500CHAUMOT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du SENS.
Le liquidateur

AL25021265

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL e-BIKEWINETOURS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 avenue Jean Jaurès
89800 CHABLIS
Siège de liquidation :
1 avenue Jean Jaurès
89800 CHABLIS
811 127 943 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 1er décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Madame Beatrijs LAMPAERT,-demeurant Broekkantstraat 52, AFSNEE 9051 GAND, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL25021323

// CONSTITUTION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
Ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 15 décembre 2025, il a été constitué,sous la dénomination TEAM AUXERRE, une société par actions simplifiée, régie par laloi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE.
Objet social : l'activité d'agence de travail temporaire, le recrutement de salariés pour le compte de tiers, toutes activités de conseil ou de prestations annexes, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Capital social : 25.000€
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Président : La société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000€, siège social :33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Madame Bénédicte JAMET.
Directeur général : La société IASB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.377.500€, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE,immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA.
La société sera immatriculée au R.C.S. à AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET, Avocat spécialement mandaté

AL25021263

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
Ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 15 décembre 2025, il a été constitué,sous la dénomination TEAM SENS, une société par actions simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE.
Objet social : l'activité d'agence de travail temporaire, le recrutement de salariés pour le compte de tiers, toutes activités de conseil ou de prestations annexes, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Capital social : 25.000€
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Président : La société IASB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.377.500€, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE,immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA.
Directeur général : La société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000€, siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Madame Bénédicte JAMET.
La société sera immatriculée au R.C.S. à AUXERRE

AL25021264

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERMENTON (Yonne) du 18/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MH LYCORIS
Siège : 1 Rue Pasteur, 89270 VERMENTON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'animation, l'organisation et le financement des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Jean-Baptiste HUGOT,-demeurant 33 Rue des Soupirs, 89270 VERMENTON,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président.

AL25021304

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le **17 décembre 2025** a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : **VAYA-89**
Siège social : 19 bis rue Augusta Hure – 89 100 Sens.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 400,00 EUR divisé en 400 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-Gérants : Monsieur Artur Jorge **ANTAO DE MACEDO**, né à Coimbra (Portugal) le 19 mars 1977 et Madame Virginie Nathalie **YÉ**, née à Sens (Yonne), le 8 mars 1976, demeurant ensemble à Sens (89100 Yonne) 19 bis rue Augusta Hure.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL25021309

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/12/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MY TAXY 89
Objet social : Transport de personnes par taxi, avec des véhicules automobiles autorisés et équipés, mise à disposition de véhicules de tourisme avec chauffeur, transport de petits colis, et toutes opérations se rapportant à l'objet social.
Siège social :133 rue d'Alsace Lorraine 89100 Sens.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. BOUCHAABA Harket, demeurant 133 rue d'Alsace Lorraine 89100 Sens
Immatriculation au RCS de Sens

AL25021316

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 20 décembre 2025 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : EQYA OUTOR
Siège social : 6 rue Jules Ferry– 89 100 Paron.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 1.000 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Eric OUTOR, demeurant à Paron (89100), 6 rue Jules Ferry. Né à Sens(89100), le 9 juillet 1977.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL25021341



Les bureaux de
Terres de Bourgogne
seront FERMÉS
du vendredi
26 décembre 25
au vendredi
02 janvier 26
au matin.



CUMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ÉQUIPEMENT

// ÉPANDAGE

Gros volumes et intercuma

2006

Parc de 2 tonnes à lisier
Achat d'épandeurs 10 m³
au lieu des 8 m³

2015

Parc de 5 tonnes à lisier
dont une avec enfouisseur

CUMA la Baroche

Arsure - Arsurette (39)

- **50 adhérents**
- **Activité lisier en intercuma avec les Cuma de Combe Noire, Cuvier et Hautes Fresses**
- **55.000 m³ de lisier épandus par an**
- **Zone AOC Comté**







2 tonnes **Pichon TCI 8100** 8 m³,
Bras de pompage
Valeur d'achat en 2021 :
34.000 €



2 tonnes **Pichon** 11 m³,
Bras de pompage
Valeur d'achat en 2015 :
31.700 €



1 tonne **Samson PG II-16** 16 m³,
Enfouisseur à disques **Samson TD** 8 m
Valeur d'achat en 2015 :
139.800 €



2 épandeurs **Jeantil EVR 10-6**
10 m³
Valeur d'achat en 2019 :
30.000 €



1 épandeur **Sodimac Rafal 3300**
14 m³,
Valeur d'achat en 2018 :
32.600 €



2 épandeurs **Samson SP 15**
15 m³ avec bras de pompage
Valeur d'achat en 2018 :
34.500 €

☑ *Les plus du chantier*

Une offre large de matériels récents, performants, de différents dimensionnements, simples et faciles de prise en main et adaptés au parcellaires et aux différents tracteurs des adhérents.

☒ *Les moins du chantier*

Période de pointe et chantiers non réalisables en sortie d'hiver avant le seuil des 200 °C cumulés (cahier des charges Comté).

L'œil de l'expert

L'objectif principal est d'offrir une bonne disponibilité pour les adhérents dans les périodes de pointe tout en maintenant un tarif compétitif Individuellement. Il serait plus difficile pour chaque cuma d'accéder à l'offre actuelle qui assure un compromis disponibilité/tarif/matériel intéressant. Utilisé individuellement par chaque adhérent, le matériel choisi est techniquement simple et facile à prendre en main et adapté à la diversité du parcellaire.

Fabrice Maitrot
Conseiller machinisme Bourgogne-Franche-Comté

Témoignage du président

Pour le président de la Cuma, Vincent Monnier, le choix des matériels *« est guidé par la demande des adhérents »* qui prennent forcément en compte différents paramètres, comme ici la volonté d'avoir *« du matériel pour tout le monde »*. Comprendre pour que chacun ait aussi le temps d'investir à son rythme sur son exploitation. Exemple, en vue de renouveler la moitié du parc à épandeur à fumier, le renouvellement dans la Cuma va se faire *« par tranches »* pour laisser le temps à chacun d'investir dans un tracteur sachant gérer un système de freinage pneumatique. La même philosophie prévaut pour ce qui est de l'activité principale de la Cuma. La dernière venue, la tonne Samson avec enfouisseur, permet d'approcher les cours d'eau ou les maisons et d'optimiser les engrais agronomiquement. Mais revers de la médaille, l'entretien annuel n'est pas si neutre et les tracteurs doivent développer au-delà de 150 chevaux. La Cuma évalue aussi la possibilité de mettre des enfouisseurs pour les deux futures tonnes de 12.000 mais *« on doublait les prix »*. Côté gestion de la Cuma, *« on arrive à la limite des coûts sur ce type de matériel alors qu'on essaye justement de ne pas les augmenter. Heureusement qu'on a de gros volumes. Au début, on faisait un contrat avec un entrepreneur mais depuis, plusieurs adhérents se sont équipés de tracteurs puissants. On a des problèmes de riches parfois ici comme lorsque certains adhérents achètent du matériel car ils se plaignent que du matériel n'est pas disponible quand ils le veulent. Reste que le prix des matériels a doublé et sans la subvention, pas sûr qu'on se serait équipé »* sur cette tonne Samson avec enfouisseur. La Cuma étant en zone Comté, les adhérents attendent également les orientations du CIGC sur le sanitaire (salmonelles), buses ou pendillards… Mais pas question de remettre en cause l'intérêt du collectif côté machinisme. *« Nos deux tonnes de 8.000 et de 11.000 ne sont pas overbookées et pourraient faire plus mais nous ne le cherchons pas forcément. L'avantage est que ces matériels vieilliront plus longtemps »*. Les Cuma restent centrales pour travailler avec du matériel performant, tout en limitant les coûts. Pas de suréquipement non plus. *« On fait des devis en neuf pour un déchaumeur pour travailler le sol mais nous n'avons qu'une soixantaine d'hectares engagés, on est encore en réflexion »*. Idem pour un autre palier : l'embauche d'un chauffeur pour l'épandage avec l'achat d'un *« gros »* tracteur. Tout ceci est débattu au sein de la Cuma qui doit concilier différentes *« visions »*. La Cuma la Baroche a donc une gestion tout en modération. ■

Les chiffres clés

Le chantier type liquide

Volume épandu annuel : 68.000 m³

Volume épandu/jour : 150 à 200 m³ par tonne
si 10 à 15 voyages par jour, 10 h de chantier

Tarif mutualisé pour les tonnes : **0,84 €/m³**

Distance fosse-parcelle de 5 à 10 km

Dose d'épandage 20 m³/ha

Surface moyenne des parcelles de 7 ha

Utilisation tracteur des adhérents : 100 à 150 ch

5,01 €/m³

// PORTRAIT

21 Dans la dentelle de la vie des autres

En Côte-d'Or, Olivier Descamps a décidé de faire profession de raconter la vie des autres. Ce journaliste indépendant est aujourd'hui également biographe. Un travail qui réclame écoute et sensibilité.



Pour Olivier Descamps, le biographe doit savoir faire évoluer en permanence sa pratique professionnelle.

Mi-octobre est paru un ouvrage intitulé « La biographie racontée par les biographes ». Un livre collectif dû à l'association Biographicus, à la réalisation duquel a participé le Côte-d'Orien Olivier Descamps. C'était l'occasion de mettre en lumière cette activité singulière : celle de raconter la vie des autres, à leur demande. Olivier a choisi de devenir biographe, il y a un peu plus de deux ans. Auparavant, il a été journaliste spécialisé sur les thématiques de l'environnement pendant une quinzaine d'années puis il a ressenti le besoin de prendre de la distance et de faire autre chose. Toujours journaliste indépendant, il collabore à différents médias. Mais la biographie, c'est autre chose… *« L'un des intérêts d'écrire la biographie de quelqu'un,* souligne-t-il, *c'est que nous avons un recul que la personne n'a pas. C'est d'ailleurs bien normal : Je ne suis pas sûr que j'arriverais à écrire ma propre biographie. »*

« Un métier où on ne juge pas »

Même si les biographies qu'il rédige sont le résultat d'une sollicitation de personnes qui veulent, pour des raisons multiples, que leur vie soit racontée, le premier travail du biographe, aux yeux d'Olivier Descamps, c'est d'aller chercher des singularités là où, bien souvent, les gens ont l'impression que leur vie a été très classique. *« Biographe,* remarque-t-il, *c'est exactement ce qu'il me faut parce que c'est un métier où on ne juge pas les autres. On accueille leur parole, on tente de comprendre comment et pourquoi ils ont pris certaines décisions. »* Il a eu affaire à des gens qui avaient eux-mêmes envie d'écrire et qui se sont rendu compte qu'ils n'y arrivaient pas. Difficile de porter un regard sur soi sans le recul nécessaire, de faire le tri dans des évènements qui nous semblent sans importance et qui en ont pourtant. *« À l'inverse, on peut penser qu'il faut absolument raconter tel ou tel événement, alors qu'il ne mérite pas forcément qu'on s'y attarde tant que ça. Le biographe, un peu comme le journaliste, va réussir à identifier les sujets mais aussi à donner du rythme, en dosant les dimensions anecdotiques, en évitant le côté « catalogue » de souvenirs et en aidant à bâtir un récit. »*

Bon positionnement

Les motivations pour faire appel à un biographe sont de différentes natures : l'envie de laisser une trace à ses enfants, parfois de s'alléger de poids familiaux, parfois aussi, la maladie génère un sentiment d'urgence face au risque d'une fin de vie prématurée. Tout cela crée une relation particulière, qui se construit sur la durée. *« Il est important de savoir jusqu'où on peut aller dans l'intimité de la personne qui fait appel à nous,* insiste Olivier Descamps. *Elle souhaite se livrer, mais on ne connaît pas toutes les raisons qui se rattachent à ce désir. C'est un des aspects les plus intéressants de ce métier : si le narrateur se pose une question, je peux lui demander de me dire cette chose et, ensuite, en lui lisant après l'avoir rédigée, il sait mieux s'il souhaite vraiment livrer cet aspect de sa vie ou non. »* « La biographie racontée par des biographes » aborde justement la question du bon positionnement par rapport à certaines situations qui peuvent se poser dans le cadre de la réalisation d'une biographie : comment travailler avec quelqu'un qui, peu à peu, perd la tête ? Que faire si la personne décède durant la réalisation de la biographie ? Comment apprendre à dire non, lorsqu'on est biographe, si on se rend compte que ça ne pourra pas fonctionner avec la personne… Autant de situations qui rendent compte de la complexité de ce processus. *« Dans la relation avec un biographe, on dit beaucoup de ce qu'on a été, mais aussi de ce qu'on est, au moment où l'on parle. Je me demande s'il ne faudrait pas écrire plusieurs fois sa biographie, à 40, 50, 60 ans, parce qu'à certains stades de la vie, on est la même personne, mais on ne ressent pas toujours les choses de la même façon. Peut-être que lorsqu'on s'éloigne temporellement des évènements, on ressasse un peu plus certaines choses, contrairement à ce que l'on ferait si on les racontait plus tôt dans sa vie. »*

Va-et-vient

La méthodologie adoptée par le biographe est importante. *« Il faut être ouvert pour faire évoluer son travail en fonction de la personne qu'on a en face de soi. L'un des enjeux du biographe c'est de trouver la voix du narrateur. J'aime entendre la voix de la personne dont je fais la biographie. Je sais aussi que la parole est thérapeutique, que parler, ça fait du bien mais je ne perds jamais de vue que je ne suis pas psychologue. Je dois veiller à ne pas ouvrir des plaies que je serais incapable de refermer ».* Au cours d'une série d'échanges qui durent une heure (sa structure s'appelle d'ailleurs l'Heure de la Prose), Olivier écoute, pose des questions. S'ensuit un gros travail de retranscription de l'échange, avant de montrer le texte à la personne, qui lui fait un retour. La biographie finale résulte de ce patient travail de va-et-vient. *« La personne conserve à tout moment la possibilité de mettre un terme à nos échanges,* précise-t-il, *si elle ne s'y trouve pas à son aise. De mon côté, j'ai aussi des limites qui font que je peux mettre un terme au travail si je pense que cela est en contradiction avec certains aspects éthiques qui me sont propres. Même si la personne en face défend des idées qui ne sont pas les miennes, il n'y a pas de soucis mais nous avons tous des lignes rouges dont on estime qu'il ne faut pas les dépasser… »* C'est aussi la quête d'un équilibre entre positionnement professionnel et ressenti personnel qui se joue là. Son exercice de la biographie apporte beaucoup à Olivier Descamps qui a l'idée de l'enrichir en proposant une prestation de réalisation de podcast familiaux qui, à l'écrit, pourraient ajouter des paroles à écouter. Pour se rendre compte de ce que cela pourrait donner, il a lui-même réalisé un podcast-test, avec sa propre famille, que l'on peut écouter en ligne *(voir encadré)*. Du son et des pages, encore une autre façon de raconter l'autre…

Berty Robert

lheure de la prose.fr

Des voix pour enrichir l'écrit

Olivier Descamps a sorti son podcast familial mi-septembre. *« Il y a longtemps que je voulais me « frotter » à ce média. Dans ce podcast, il y a des gens qui m'ont livré des choses très intimes et fortes et, ce faisant, qui se sont libérés d'un « caillou dans leur chaussure » qu'ils traînaient depuis des années ».* **Le podcast est accessible en ligne et des personnes qui l'ont écouté réagissent en disant qu'elles ont été émues, parce que, sur certains aspects, il touche à des choses universelles dans lesquelles chacun peut se reconnaître.** *« J'y raconte l'histoire de la maison de mes grands-parents, mais, à travers ça, je parle d'eux, d'une certaine époque, du Jura, parce que ça se passe à Mouchard, des liens intrafamiliaux ».* **Pour écouter son podcast familial : https://www.deezer.com/fr/show/1002206051**

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent, jusqu'au 30 avril 2026, l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. archives@cotedor.fr

• En décembre

// Noël au château de Bussy-Rabutin

Pendant tout le mois de décembre, le Château se pare de ses plus beaux atours et vous plonge dans le Noël des sirènes grâce aux somptueux décors imaginés par l'artiste Benoit Duvergé.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Dimanche 28 décembre

// Cyclo-cross à Is-sur-Tille

Le SCO Dijon et la Fédération française de cyclisme organise une course de cyclo-cross qui se tiendra de midi à 17 heures sur l'esplanade des Capucins.

• Mardi 6 janvier

// Théâtre à Châtillon-sur-Seine

Le théâtre Gaston Bernard accueille, à 20 h 30, une représentation de la pièce « Les Faux british ». En Angleterre, à la fin du XIXe siècle, dans un manoir, lors d'une soirée de fiançailles, les festivités commencent mais un meurtre est commis. Chacun des invités devient un suspect.

theatre-gaston-bernard.fr et 03 80 91 39 51

• Jeudi 29 janvier

// Dîner de bienfaisance à Daix

L'association Simon de Cyrène Côte-d'Or anime des maisons partagées pour personnes cérébrolésées. Ces lieux allient habitat et solidarité, offrant un cadre chaleureux où les habitants vivent ensemble, s'entraident et partagent leur quotidien. Elle organise un dîner de bienfaisance à Daix pour soutenir l'ouverture d'une nouvelle maison partagée et de 4 appartements satellites qui permettront d'accueillir sur la commune de Saint-Apollinaire 10 nouvelles personnes en situation de handicap. Cette soirée gastronomique sera ponctuée d'une vente aux enchères de grands vins de Bourgogne et d'un spectacle de magie. L'invité d'honneur sera le journaliste et écrivain Lionel Chamoulaud.

Tarif : 170 euros par personne, entièrement défiscalisable, soit 58 euros après impôts. Renseignements : 03 80 66 47 85 ou par mail : contact.dijon@simondecyrene.org

Nièvre

• Jusqu'au 4 janvier

// Marchés de Noël d'art graphique

Les Illus' et invités dévoilent leurs productions au marché de Noël d'art graphique, Place Mancini, 30 rue François Mitterrand à Nevers. Du mardi au dimanche de 10 h à 19 h. Entrée libre.

Infos : https://www.facebook.com/lesillus

• 17 janvier

// Concert

The Muddy Hermanos se produira à la Ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup le 17 janvier à partir de 20 h. En sus du concert, restauration sur place proposée.

Infos : https://www.facebook.com/FermeDe-Neuftables

// INTERNATIONAL

Visiteurs africains en Bourgogne

Fin novembre, des agriculteurs du Tchad, de Madagascar, du Togo et du Cameroun ont été reçus en Bourgogne-Franche-Comté. Une visite organisée par l'Afdi et qui s'inscrivait dans le cinquantenaire de l'association de solidarité paysanne.

L'année 2025 aura marqué une étape symbolique pour l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi). Fondée en 1975 par les organisations agricoles françaises – Chambres d'agriculture, FNSEA, JA, Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles – l'association a célébré le 25 novembre un demi-siècle d'engagement aux côtés des agricultures familiales du monde. Depuis cinquante ans, Afdi porte deux missions indissociables : des partenariats de coopération internationale pour appuyer des organisations paysannes dans le développement agricole et rural de leurs territoires ; et des actions de sensibilisation auprès du milieu agricole français afin de mieux faire connaître les réalités vécues par leurs confrères des pays dits « du Sud ». Cette seconde mission, véritable éducation à la citoyenneté mondiale, promeut l'ouverture au monde et l'engagement solidaire auprès des jeunes en formation et des responsables professionnels.



Angéline Razafimbololona et Fanja Ralamboranto, coordinatrice des équipes Afdi à Madagascar, reçues le 27 novembre à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Partenariat exemplaire avec Madagascar

À l'occasion du cinquantenaire, Afdi Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a accueilli quatre délégations africaines venues du Togo, du Tchad, de Madagascar et du Cameroun. Parmi elles, la délégation malgache illustre un partenariat ancien et structurant typique des engagements de l'association. Afdi est présente à Madagascar depuis 1995 et dispose aujourd'hui de sept salariés permanents. L'association, via son bureau parisien, appuie le syndicat agricole national Réseau Soa depuis sa création en 2003. Réseau Soa s'est imposé comme l'une des principales faîtières de représentation des petites exploitations familiales, fédérant 34 organisations régionales dans 13 régions, soit plus de 30 000 exploitations. Son rôle politique s'est considérablement renforcé : sa présidente, Angéline Razafimbololona, préside également la Chambre d'agriculture nationale (TTM), devenant un interlocuteur incontournable du Gouvernement dans les concertations sur les questions agricoles. Réseau Soa mène un plaidoyer structuré sur la sécurisation foncière, la filière semences, le financement des exploitations, l'adaptation au changement climatique, l'installation des jeunes et la formation aux responsabilités en organisations professionnelles. Les quatre organisations agricoles soutenues spécifiquement par Afdi BFC — Cram (semences de riz), VFTM (cultures alternatives au riz), Rofama (lait local) et MTF (installation des jeunes) — en sont membres.

Rencontres avec la Chambre de Côte-d'Or

À l'occasion des 50 ans, Angéline Razafimbololona et Fanja Ralamboranto, coordinatrice des équipes Afdi à Madagascar, ont passé deux jours en Bourgogne. Après un « groupe Madagascar » national à Paris, elles ont rejoint la Côte-d'Or pour une série de rencontres le 27 novembre à la Chambre d'agriculture, à Bretenière, près de Dijon : échanges avec Thomas Michaut, coordinateur Formation continue, sur le parcours à l'installation ; entretien avec le président de la Chambre, Jacques de Loisy, sur les articulations entre Chambres et syndicats ; puis participation à une projection-débat du festival Alimenterre au lycée agricole de Quetigny. Le 28 novembre, un groupe Madagascar régional ouvert aux extérieurs a permis d'aborder les travaux de Réseau Soa, mais aussi la transition politique en cours dans le pays, après le renversement du Gouvernement survenu mi-octobre. Ces dernières années, les syndicats déploraient une mise à distance des organisations paysannes au profit d'un tropisme vers les investisseurs privés et « l'agrobusiness ». En 2021-2022, ils s'étaient notamment mobilisés contre une discrète réforme foncière qui aurait fragilisé les droits des exploitants. Si les intentions agricoles du nouveau Gouvernement restent encore à préciser, nombreux sont les citoyens, collaborateurs Afdi compris, qui saluent le retour de la liberté d'expression et les ambitions affichées de lutte contre la grande corruption.



Djiraïbe et Nadège, deux jeunes agriculteurs tchadiens, ont pu découvrir plusieurs exploitations et rencontrer des étudiants d'établissements agricoles de la région.

Des Tchadiens à la rencontre des jeunes

La venue d'une délégation tchadienne faisait également partie des temps forts de novembre. Dans le cadre de la mission annuelle d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) d'Afdi, deux jeunes agriculteurs tchadiens, Nadège et Djiraïbe, membres de l'organisation professionnelle régionale de jeunes agriculteurs FCEJARLOR (partenaire d'Afdi Nouvelle-Aquitaine), ont séjourné en France du 15 au 26 novembre, dont six jours en Bourgogne. Cette mission vise à favoriser l'ouverture au monde dans les établissements agricoles en donnant la parole à de jeunes producteurs africains sur leurs réalités professionnelles et leurs engagements au sein de la profession. Après un passage en région Centre, ils ont été accueillis en Bourgogne par trois bénévoles Afdi. Leur séjour a été ponctué de visites d'exploitations et de quatre interventions scolaires : au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, dans l'Yonne, au lycée de Fontaines Sud-Bourgogne, en Saône-et-Loire, puis à Cosne-Cours-sur-Loire et Challuy, dans la Nièvre. Au total, 114 élèves et étudiants ont échangé avec eux. Les rencontres ont eu un écho particulier à Fontaines et Challuy, où plusieurs jeunes tchadiens suivent des cursus de BTSA grâce à un partenariat avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Les témoignages de Nadège et Djiraïbe ont ainsi renouvelé l'intérêt et la compréhension mutuelle entre étudiants français et tchadiens, tout en offrant un regard précieux sur les défis de l'agriculture sahélienne. Les deux jeunes agriculteurs ont ensuite participé aux célébrations parisiennes du cinquantenaire, juste avant leur retour au Tchad. Malgré le froid — et même un peu de neige — ils garderont un souvenir marquant de ce premier voyage en France, particulièrement touchés par l'accueil chaleureux des bénévoles, enseignants et agriculteurs bourguignons.

Grâce Joffre (Afdi BFC)



En Côte-d'Or, les représentantes malgaches ont pu échanger avec Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture



L'Afdi vient de célébrer son cinquantième anniversaire.